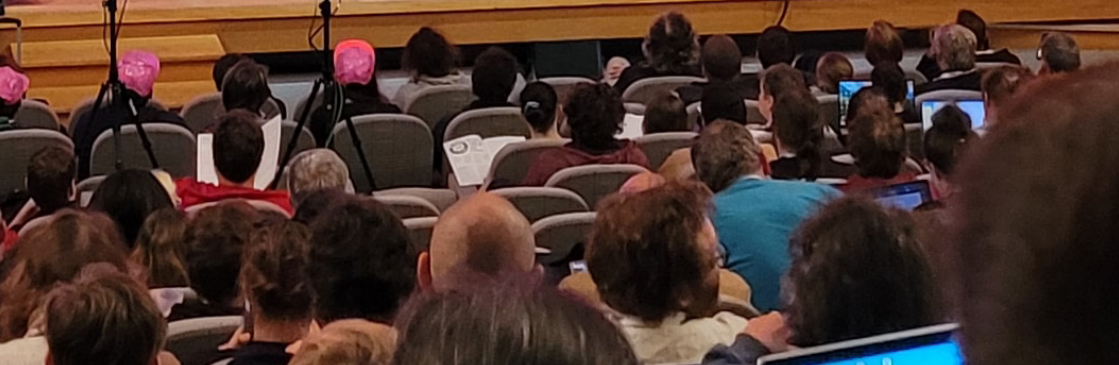
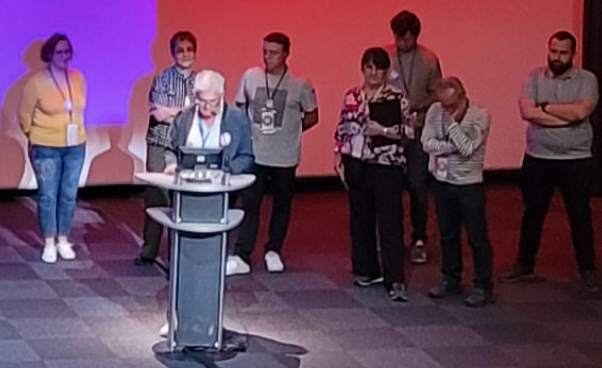
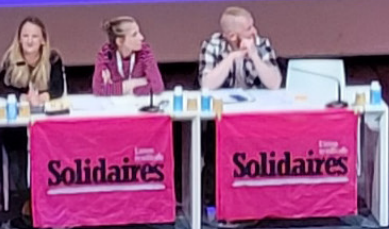
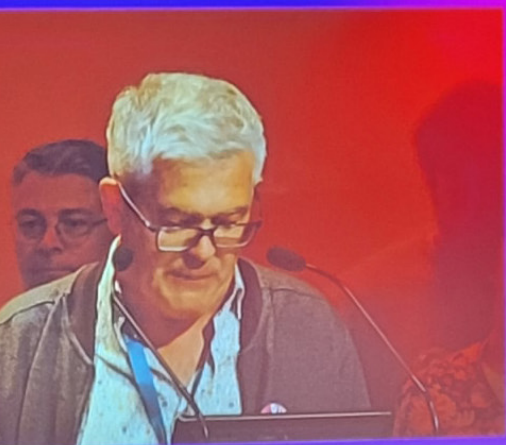


Solidaires

BIENVENUE !



SOMMAIRE

p. 11

RÉSOLUTION 1. NOTRE SYNDICALISME DANS UN MONDE EN CRISES

0. Introduction

1. Quel impact de l'ordre international sur la situation nationale ?
2. Inflation, salaires et inégalités
3. Face à l'urgence environnementale
4. Régressions des libertés, répressions, mise au pas de la jeunesse et autoritarisme
5. Urgence contre l'extrême droite
6. Les dangers de l'utilisation de l'intelligence artificielle et des algorithmes
7. Pour les services publics



p. 31

RÉSOLUTION 2. ENRICHIR, ADAPTER ET FAIRE ÉVOLUER NOTRE REVENDICATIF

0. Introduction

- I. Droits des femmes et des minorités de genre
 - I-1. Pour un congé hormonal dont menstruel
 - I-2. Droit des femmes et minorités de genre à disposer de leurs corps

I-3. Violences conjugales et intrafamiliales

I-4. Les Interruptions Volontaires de Grossesse (IVG),
les Interruptions Médicales de Grossesse (IMG)
et les Interruptions Spontanées de Grossesse (ISG)

II. Partie Handicap et validisme

II-1. Qu'est-ce que le handicap ?

II-2. Travailleuses et travailleurs en situation
de handicap (TSH) : bas revenus et précarité

II-3. L'accompagnement des Travailleuses et Travailleurs
en Situation de Handicap

II-4. Conditions de travail des travailleuses et travailleurs
en situation de handicap : adaptation du poste, télétravail,
formation professionnelle...

II-5. Accès à un logement adapté

II-6. Accès à l'école et aux études

II-7. Vers un syndicalisme inclusif

III. Partie Protection Sociale

III-1. Agir pour une Sécurité Sociale du 21^e siècle

III-2. Renforcer la Sécurité sociale existante
pour répondre aux besoins sociaux actuels

III-3. Et l'élargir à de nouveaux besoins

III-4. Repenser le financement de la Sécurité sociale

III-5. Réinventer une démocratie sociale



p. 51 **RÉSOLUTION 3.**
NOTRE OUTIL SYNDICAL

0. Introduction

1. Prendre en main le développement de notre union
 2. Faire des instances des outils au service de l'action syndicale
 3. Organiser l'ensemble du monde du travail
 4. Grâce à un ancrage territorial
 5. Et un identifiant clair
 6. La commission syndicalisation et développement, un outil à réinvestir
 7. Construire et renforcer la formation interprofessionnelle
 8. Faire vivre notre consensus face aux conflits
 9. Notre Union dans le champ syndical
 10. Pour un Bureau national qui assume pleinement son rôle
 11. Pas d'agresseur dans notre Union syndicale
 12. Notre Union est sans concessions face à l'extrême droite
- État des lieux du développement de l'union



p. 75 **MODIFICATIONS STATUTAIRES**

Article 11 des statuts

Articles 1, 6 et 7 du Règlement intérieur

p. 77 ANNEXES

Déclaration du 9^e Congrès de l'Union syndicale Solidaires
Motions adoptées au congrès
Platerforme revendicative chômage-précarité
Platerforme revendicative Palestine
Bilan d'activité – Assemblée générale du CEFI
Statuts de l'Union syndicale Solidaires
Règlement intérieur



NOUS NE
SOMMES PAS
HYSTERIQUES
NOUS SOMMES
HISTORIQUES



La retraite
à 60 ans !

L'UNION

LA F



N FAIT
ORCE !





INICJATYWA
PRACOWNICZA

Ogólnopolski Związek Zawodowy



INTERNATIONAL
LABOUR
NETWORK
OF SOLIDARITY
AND STRUGGLES

الشبكة النقابية العالمية للتضامن والقتال
Rete Sindacale Internazionale di Solidarietà e di Lotta
das Gewerkschaftsnetzwerk der Solidarität und des Kampfes

RÉSOLUTION 1. NOTRE SYNDICALISME DANS UN MONDE EN CRISES



0. Introduction

Même soumis à des crises régulières, le système capitaliste perdure et se cherche régulièrement de nouveaux débouchés pour maintenir ses taux de profits et sa domination de classe, tout en s'alimentant des autres formes de dominations. Le monde du travail et les personnes en précarité voient leur situation s'aggraver ce qui implique une paupérisation et des inégalités croissantes. Ainsi les 3 années qui nous séparent de notre dernier Congrès sont marquées par une intensification des conflits armés, la destruction du vivant dans son ensemble et la dégradation des conditions de vie sur terre, la régression des libertés, l'aggravation de la répression des mouvements sociaux et écologistes et la montée de l'extrême droite sous toutes ses formes avec la complaisance des gouvernants politiques, économiques et médiatiques. Nous avons aussi observé des transformations du travail importantes avec le développement du télétravail et des intelligences artificielles dans de nombreux secteurs, un partage toujours plus inégal des richesses au détriment des travailleuses et travailleurs, le démantèlement des services publics et des protections sociales, qui sont nos biens communs.

1. Quel impact de l'ordre international sur la situation nationale ?

Sur la scène internationale, la période est marquée par la multiplication des guerres sous-tendues par les impérialismes, y compris français, la transformation des colonialismes historiques et la prédation des ressources naturelles. La politique actuelle de la Russie en est aussi l'illustration, avec des velléités expansionnistes en Europe, des batailles pour l'hégémonie sur le continent africain et des recompositions d'alliances notamment avec les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud...), dans le cadre d'un affrontement économique, idéologique, historique avec les États-Unis.

L'invasion de l'Ukraine par l'armée de Poutine est la démonstration que la guerre constitue une catastrophe pour les populations. Dans le milieu syndical, cette guerre a été l'occasion de mettre en œuvre concrètement notre internationalisme dans le cadre du Réseau Syndical International de Solidarité et de Luttés (RSISL) et de l'intersyndicale française. Des convois de matériel et d'aide à la population ont été organisés en lien direct avec les

besoins exprimés par nos camarades syndicalistes ukrainien-nes.

Par ailleurs, cette guerre, comme les autres, a des répercussions fortes sur les économies dans un contexte mondialisé. Ce conflit met au jour l'interdépendance des États sur le plan énergétique, militaire et alimentaire.

L'Union syndicale Solidaires défend une paix juste et durable. Elle soutient la résistance populaire et syndicale pour le retrait des troupes russes hors du territoire ukrainien ainsi que les syndicalistes ukrainien-nes dans leur lutte contre les réformes anti-sociales du gouvernement Zelensky et contre l'extrême droite pour une Ukraine démocratique et respectueuse des droits sociaux et des libertés syndicales.

L'impérialisme français n'est pas en reste, notamment en Afrique à travers sa présence militaire ou l'action d'entreprises françaises. Ce continent est convoité par différentes puissances, dans le cadre d'un conflit inter-impérialistes. Notre union syndicale se mobilise contre ces présences militaires et rappelle qu'elle lutte contre tous les impérialismes, d'où qu'ils viennent, et est particulièrement vigilante à l'impérialisme de l'État français.

La liberté et le droit à l'autodétermination des peuples restent fondamentales pour l'Union syndicale Solidaires. En ce sens, et sans pouvoir être exhaustif dans nos résolutions, nous continuons de soutenir les luttes des peuples opprimés par les impérialismes et le colonialisme, y compris français. L'Union syndicale Solidaires s'est mobilisée dans les cadres unitaires, malgré les interdictions et la répression.

Nous réaffirmons notre exigence de libération de la Palestine occupée depuis 75 ans. De même, nous revendiquons le démantèlement du Mur de séparation et de toutes les colonies, la levée du blocus de Gaza sans conditions ni délai, la fin du système d'apartheid mis en place par le gouvernement israélien, et l'application du droit au retour pour les réfugié-es Palestinien-nes comme le stipulent les nombreux textes du droit international. Nous demandons que la France arrête de vendre des armes à Israël et les matériaux qui permettent d'en construire.

Nous dénonçons avec force la tentative d'écrasement physique du peuple palestinien, tant à Gaza qu'en Cisjordanie. Les frappes aveugles, les dizaines de milliers de mort-es, le déplacement forcé et le risque d'expulsion de 2 millions de palestinien-nes sont les éléments constitutifs de la politique d'épuration ethnique menée par l'État d'Israël. Nous dénonçons la scandaleuse complicité des États occidentaux et particulièrement celle du gouvernement français qui n'hésite pas à taxer d'antisémites toutes critiques de l'État raciste d'Israël. Nous condamnons les massacres perpétrés par le Hamas qui ne peuvent en rien justifier le génocide en cours dans la bande de Gaza, ni les exactions contre les civils en Cisjordanie.

La construction de la paix pour les deux peuples nécessite d'ouvrir des discussions politiques et diplomatiques et de faire appliquer le droit international.

Parmi les facteurs expliquant la reprise des conflits militaires aux frontières de l'Europe, nous voyons la nature des régimes autoritaires et expansionnistes qui les animent. Nous ajoutons que les cycles du capitalisme précipitent un réarmement militaro-industriel, fuite

en avant pour que les taux de profits restent forts. Nous dénonçons cette combinaison que nous estimons structurelle, pour cimenter notre discours contre la montée des idées de droite et d'extrême droite en France.

Partout où sont en place des régimes autoritaires, les droits des femmes sont tout particulièrement attaqués. Face à cela, Solidaires soutient les mouvements de résistance comme celui des femmes iraniennes rejointes par la population pour la vie et la liberté.

Dans l'ère post-crise sanitaire, le monde est toujours dominé par la finance et le capitalisme engendre toujours des crises économiques, écologiques et sociales avec des conséquences catastrophiques sur les travailleurs et les travailleuses. On assiste à un partage toujours plus inégal des richesses, à la déréglementation financière, au déni des impératifs écologiques, à l'exploitation accrue des travailleurs et des travailleuses mais aussi à des attaques et des atteintes aux conquises sociales que sont les services publics et tous les systèmes de protection sociale. Avec son obsession du libre-échange, de la concurrence et de l'austérité budgétaire, l'Union européenne, pour sa part, participe pleinement à la dynamique de la régression sociale, sans répondre aux enjeux environnementaux.

L'extrême droite se fait toujours l'alliée du capitalisme et nous assistons à une remontée alarmante du fascisme dans plusieurs pays qui doit être combattue notamment par le mouvement social.

Le système économique et politique continue de s'organiser en prenant appui sur le pillage des pays du Sud par ceux du Nord et la mise en place de nouvelles chaînes de travail au niveau mondial tout en perpétuant la division internationale du travail. Cependant, partout, des résistances s'organisent pour la défense des intérêts des travailleurs et travailleuses et le partage de la richesse comme celle des Zapatistes au Chiapas, mais également au Royaume-Uni, au Bangladesh, en Inde, en Argentine ou aux États-Unis, où des mouvements de grève dans plusieurs secteurs professionnels, inattendus, durs, et souvent gagnants ont démontré une remontée en puissance de la lutte des classes au cœur du système productif de la première puissance mondiale.

La biosphère est au cœur des nouveaux espaces de prédation. Le productivisme constitue l'un des moteurs du capitalisme à l'échelle internationale. Cette dynamique contribue à l'exploitation de l'humain et de l'ensemble du vivant et du non-vivant avec le profit comme principal moteur. Cette prédation environnementale faite d'accaparement de richesses et ressources est source de luttes partout à travers le monde. Une écologie populaire se déploie sur les différents continents grâce à la résistance des travailleur·ses et des populations face aux destructions environnementales et sociales du système dominant.

Dans ce contexte nous réaffirmons que la grève, en visant le blocage de l'économie, est un élément clef pour la satisfaction des revendications. En France, le mouvement contre la réforme des retraites 2023 s'inscrit dans cette dynamique de résistance, même si des millions de personnes dans la rue n'ont pas suffi à en faire un mouvement gagnant. Se

posent dès lors les questions de sa popularisation, de sa construction lors d'assemblées générales, de son effectivité dans tous les secteurs, de sa délégation ou non aux secteurs plus visibles et bloquants, de sa reconduction et des conditions de mise en place de caisses de grève. Contre ce mouvement ce gouvernement a déployé une répression importante et a imposé cette réforme par un coup de force antidémocratique. Ce mouvement s'inscrit dans une période de forte conflictualité sociale qui ne s'est jamais interrompue depuis l'élection de Macron en 2017. Des gilets jaunes en passant par les luttes contre les grands projets inutiles, sans oublier la révolte des quartiers populaires à l'été 2023 et même les récentes actions portées par le monde paysan, une grande partie de la société est sortie dans la rue. Il nous manque un « tous ensemble », à même de tout bloquer et donc de faire gagner nos revendications. Face au mépris du gouvernement de la démocratie et face à la perte de sens de ce qu'est une grève, nous réaffirmons que la grève est un élément clef de la réussite. Il s'agit de se réapproprier cet outil de lutte, en diffusant l'histoire des grèves passées, en analysant les conditions de leur réussite et de leur échec, en réactivant et en réinventant les moyens qui permettent son extension et son efficacité.

L'Union syndicale Solidaires s'engage à renforcer son syndicalisme internationaliste, et les moyens de lutte pour rompre avec le capitalisme :

- en renforçant le Réseau Syndical International de Solidarité et de Luites (RSISL) notamment dans le développement du travail par secteurs professionnels ainsi que sur la thématique transnationale de l'écologie et de l'eau en particulier ;
- en soutenant les peuples opprimés ainsi que les mouvements de résistance qui luttent pour la défense des droits et des libertés, et en s'inspirant de leurs luttes et de leurs expériences pour nourrir ses propres actions ;
- en continuant de défendre les intérêts des travailleuses et travailleurs du monde entier dans un contexte de transformations des modes et organisations du travail ;
- en poursuivant son combat contre les multinationales en lien avec les mouvements sociaux et organisations syndicales des autres pays ;
- en participant et nouant des alliances internationalistes pour une écologie populaire et contre le productivisme ;
- en engageant un travail sur la grève et les outils militants (calendrier, construction, communication interne et externe, modes d'action, formation...) afin de rendre nos luttes gagnantes ;
- en poursuivant sa participation aux contre-sommets internationaux et événements altermondialistes regroupants syndicats, mouvements sociaux et environnementaux et collectifs de lutte et en œuvrant à la convergence des luttes ;
- en réfléchissant aux réformes des institutions et aux moyens d'une participation ou du contrôle de la population sur des réformes majeures.

2. inflation, salaires et inégalités

Alors que les profits n'ont jamais été aussi élevés, l'Union syndicale Solidaires revendique une meilleure répartition des richesses qui permette à chacun et chacune d'avoir un revenu pour vivre dignement notamment face aux enjeux environnementaux et climatiques. Des gilets jaunes aux mobilisations actuelles pour les salaires et contre l'inflation des prix, le revenu disponible ou reste à vivre, dit « pouvoir d'achat », est un enjeu majeur de nos luttes. Or, s'il faut évidemment que chacun-e ait les moyens financiers de bien vivre sur une planète habitable, il serait plus pertinent de considérer la répartition des richesses produites, en incluant les services publics et la protection sociale, et de parler de revenu disponible après financement de cette solidarité. À la notion de pouvoir d'achat qui renvoie à une société où toutes et tous s'inscrivent dans la consommation intensive, nous préférons les nôtres plus réalistes de reste à vivre ou de revenu disponible.

L'inflation pèse lourdement sur le revenu disponible. La flambée des prix de l'énergie, de l'alimentation, et de certains autres produits s'explique en partie par des tensions mondiales sur les approvisionnements, les matières premières et l'énergie liées entre autres aux guerres dont celle en Ukraine. Mais cette inflation a été instrumentalisée à la hausse sur les prix par les groupes industriels multinationaux, oligopoles¹, et aussi par des entreprises privées nationales, dans le but de dégager des superprofits, avec la complicité des gouvernements, leur permettant de verser des superdividendes, ce qui a amplifié les inégalités. En outre, les inégalités perdurent ou s'aggravent et sont loin d'être comblées. Il en va ainsi de l'envolée des revenus et des patrimoines des plus riches.

Les inégalités entre femmes et hommes perdurent. Les femmes sont plus souvent en situation de pauvreté que les hommes (15,2 % contre 14,3 %), alors qu'elle sont majoritaires dans les secteurs essentiels. Il en va de même des minorités de genre.

Les inégalités salariales femmes/hommes persistent et ne reculent que faiblement. L'Index qui est censé mesurer ces inégalités est imparfait voire contre-productif. Il ne pointe pas les causes structurelles des inégalités (métiers et secteurs majoritairement féminisés moins bien rémunérés, temps partiels, congés parentaux subis ou « choisis »), et ne permet donc pas de les résoudre. De plus, les inégalités de patrimoine entre les femmes et les hommes ont doublé en 20 ans.

Enfin, en France, une trentaine des 171 branches professionnelles concernant chacune plus de 5 000 salarié-es fonctionnent toujours avec des niveaux de grilles salariales inférieurs au SMIC. Le nombre de salarié-es payé-es au salaire minimum a augmenté de 50 % en 2 ans, du fait de mesures patronales incitatives, comme des allègements de cotisations et les hausses du SMIC (par ailleurs insuffisantes) en lien avec l'inflation.

Solidaires lancera une campagne « salaires et égalité » et revendique, entre autres par la

construction de grèves sectorielles et interprofessionnelles :

- La hausse uniforme de 400 € pour toutes et tous et la hausse du SMIC (2 000 € nets) et la revalorisation du montant des pensions de retraite, des minima sociaux et des indemnités chômage.
- Aucune grille salariale ni dans les branches, ni dans la fonction publique, en dessous du SMIC (mesures de sanctions par la loi) avec indexation des salaires, des pensions, des bourses et des minima sociaux sur l'inflation.
- La réduction et le plafonnement des écarts de salaires et de revenus, de 1 à 4, ainsi qu'une hausse générale des salaires qui ne passe pas par des primes ou des baisses de cotisations.
- La revalorisation immédiate des métiers majoritairement féminisés, la rémunération et le partage des congés parentaux financés par une cotisation patronale, qui est une part de notre salaire socialisé.
- L'indexation et la revalorisation annuelle du point d'indice dans la fonction publique et un rattrapage des pertes dues à l'inflation cumulée et au gel du point d'indice. Solidaires revendique l'attribution immédiate, au titre du rattrapage, de 85 points d'indice minimum supplémentaires pour toutes et tous, et lutte contre la rémunération au mérite, avec une attention particulière pour les bas salaires.
- L'indexation automatique de tous les salaires sur l'inflation (échelle mobile des salaires).
- Une fiscalité plus juste et plus progressive qui taxe véritablement les richesses des multinationales, les actionnaires et les particuliers.
- Un nouveau statut du salarié-e, qui maintienne les salaires et conquits sociaux entre deux emplois, et qui permette d'assurer la bifurcation écologique en sécurisant les travailleuses et travailleurs des métiers affectés par la bifurcation.
- L'augmentation du RSA au niveau minimum du seuil de pauvreté pour l'ensemble des territoires et son extension pour les 18-25 ans. Pour Solidaires ce droit doit être attaché à la personne et non au foyer fiscal.
- Un droit à la formation permettant un choix de réorientation sans financement du salarié-e et une révision de l'aide à l'apprentissage et autres formations cache-emploi.
- La baisse du temps de travail à 32 heures tout de suite vers les 28 heures sans baisse de salaire avec les embauches correspondantes.
- Solidaires revendique également des indemnités chômage pour tous les privé-e-s d'emploi avec ou sans papiers, au minimum SMIC revalorisé, dès 18 ans, y compris pour les travailleur-euses nouvellement entré.es sur le marché du travail.
- Une revalorisation très significative du montant des retraites, des aides sociales et des indemnités chômage.

3. Face à l'urgence environnementale

Ces dernières années ont vu l'accélération des dérèglements climatiques avec son lot de canicules, méga-incendies, inondations, sécheresses... Au niveau de la biodiversité, une sixième extinction de masse s'est ouverte. Toujours plus de populations sont victimes de ces catastrophes. Ce sont les activités des plus riches qui produisent une crise environnementale dont les plus pauvres et les plus précaires (pays, classes sociales, femmes, personnes racisé-es...) sont les premier-es à payer le prix.

Pour autant, gouvernement et patronat sont opposés à une reconversion écologique de la société apte à répondre à ces enjeux pour l'ensemble de la population. Au contraire, il s'agit, les concernant, de conserver le modèle de croissance infinie tournée vers l'accumulation du capital, basée sur l'exploitation des terres et des corps incompatible avec les ressources limitées de la planète et la résorption des inégalités et des discriminations. Sous couvert de « croissance verte », on voit fleurir sur le territoire des projets qualifiés de vertueux (agri-voltaïsme, agrocarburants, surexploitation forestière, méthaniseurs...) mais qui, au contraire, ne font qu'accélérer la catastrophe climatique, tout en constituant une manne providentielle pour les multinationales du secteur de l'énergie.

Face à eux, seul un mouvement social de grande ampleur incluant le monde agricole et paysan, où les syndicats ont évidemment toute leur place, est à même d'imposer les transformations nécessaires. Nous devons pointer les responsabilités du gouvernement comme celles des entreprises. Sur ce dernier point, il s'agit bien de critiquer les choix stratégiques, politiques, d'investissement par exemple. Mais aussi plus largement les réorganisations imposées aux salarié-es, qui souvent éloignent les lieux de travail du domicile. Ou encore les politiques salariales, qui ne permettent plus aujourd'hui de se loger à proximité des pôles urbains, contraignant toujours plus les travailleur-euses à utiliser leurs véhicules personnels. Le parallèle avec la destruction des services publics est évident, en particulier dans les zones rurales.

Notre combat syndical est clairement orienté vers la justice sociale et environnementale et contre le système capitaliste. La prise en compte des questions écologiques se développe dans notre Union syndicale Solidaires avec la multiplication de commissions écologie et de formations dans les structures nationales. Solidaires s'est impliquée dans les luttes contre les projets écocidaire tels que le Lyon-Turin, la LGV Bordeaux-Toulouse, les méga-bassines, l'A69, Cigéo à Bure, les JOP 2024 et dans de nombreuses luttes locales qui ont connu leurs lots de violences policières et de répressions judiciaires.

Il nous faut agir plus fort syndicalement pour une bifurcation écologique et sociale pour et par les travailleuses et les travailleurs. Ces dernier-es sont les mieux placé-es pour définir

une voie juste pour la reconversion écologique des secteurs publics comme privés et en particulier les plus polluants. Il s'agit de construire et faire apparaître les liens entre justice sociale et justice environnementale pour impliquer et entraîner nos collègues dans l'action pour la bifurcation écologique. Pas de justice sociale sans bifurcation écologique, pas de bifurcation écologique sans justice sociale.

Cette bifurcation écologique et sociale, ce sont aussi de meilleures conditions de travail, des emplois de meilleure qualité, un meilleur partage des richesses et du temps de travail et des productions socialement utiles et préservant la santé humaine (sans pollutions de l'air, de l'eau des aliments). Pour cela, il est nécessaire d'anticiper les reconversions avec les travailleurs et travailleuses, à froid, et pas à chaud au moment où l'usine ferme ou se restructure. C'est le rôle du syndicat d'enclencher le débat avec les salarié-es, en s'appuyant sur leur expérience et leurs savoir-faire, par le biais notamment des CSE, des sections syndicales, et par des alliances avec des associations environnementales et des collectifs d'habitantes et d'habitants. Il s'agit dans le même temps de mener la réflexion sur leurs besoins de formation pour accompagner la reconversion et de mettre cette politique de formation en priorité au service des travailleuses et des travailleurs.

Nous devons aussi dès à présent amorcer un travail pour définir collectivement nos positions sur les conditions des relocalisations. Celles-ci figurent dans nos revendications, et elles sont aujourd'hui présentes dans les discours gouvernementaux. La sortie des énergies fossiles et du nucléaire entraînera des transformations profondes, dont il ne faut pas occulter les risques associés, en France comme dans le monde, nécessitant une coopération syndicale internationale. Nous nous donnons comme objectif de réfléchir à la manière de les accueillir en tenant compte de plusieurs paramètres : la santé et les conditions de travail, l'impact sur l'environnement, la production de biens nécessaires pour répondre aux besoins humains, l'emploi et la vie du territoire concerné.

Face à l'urgence climatique, il faut un financement à la hauteur des enjeux avec une réforme fiscale juste qui permette de mieux répartir les richesses et de dégager des recettes. Cette réforme doit passer par une revalorisation de la progressivité du système fiscal, la neutralisation de la concurrence fiscale, une lutte résolue contre l'évasion fiscale ainsi que par des incitations en faveur d'objectifs sociaux et écologiques. Cette réforme fiscale ne pourra à elle seule permettre une véritable bifurcation écologique. Elle devra s'articuler avec un changement du modèle économique actuel basé sur la croissance et le productivisme, et notamment un changement des modèles agricole et industriel.

La fonction publique est concernée par la bifurcation écologique via les compétences des collectivités qui passent la commande publique, la gestion des bâtiments et infrastructures (train, route, transports en commun, bâtiments...), la gestion des déchets, de l'eau, de l'énergie, la restauration publique, la protection des zones naturelles, des cours d'eau, les réseaux de chaleur...

Le sujet des transports est également central pour enclencher un bouleversement des fondements de notre économie et de nos modes de vie. Nous revendiquons la création d'un grand service public, unifié et cohérent, de transport ferroviaire et routier de marchandises. Lui seul permettra d'organiser démocratiquement une politique vraiment efficace

de préservation de l'environnement et de lutte contre le dérèglement climatique, tout en tenant compte des conditions sociales des salarié-es des transports.

Il ne faudrait pas laisser croire que le nucléaire est une solution, comme en parle régulièrement le gouvernement.

Le nouveau statut du ou de la salarié-e revendiqué par Solidaires (cf. Congrès de 2014), en maintenant les salaires et conquis sociaux entre deux emplois, doit permettre de sécuriser cette période de bifurcation.

Il faut aussi revendiquer :

- de nouveaux droits des travailleurs et travailleuses pour peser davantage sur les orientations, y compris technologiques, concernant l'ensemble de la filière de production dans l'optique d'une meilleure prise en compte des besoins communs.
- que les salarié-es puissent reprendre le contrôle sur la reconversion des entreprises et des services publics.
- le retour des CHSCT à taille humaine, avec des prérogatives renforcées et des moyens de fonctionnement indépendants de toutes autres instances, nécessaires à l'articulation de la protection de la santé des travailleurs-euses, déliées des CSE / CSA / CST, pour prendre en compte dans un cadre dédié la santé la sécurité et les conditions de travail. Les CHSCT doivent devenir des CHSECT Comité Hygiène Sécurité Environnement et Conditions de Travail.
- prévoir des températures minimales et maximales de travail, selon le type d'activité et travailleurs travailleuses.
- des autorisations d'absences sans retenues de salaire lors d'évènements climatiques violents.
- la sobriété énergétique et l'autosuffisance des lieux de travail.
- exiger dans les IRP des bilans carbone directs et indirects des entreprises.

Enfin, notre action écologiste passe par le développement de notre outil syndical et aussi par le développement de liens forts au sein du mouvement social et écologique. L'Alliance Écologique et Sociale peut être un des cadres pour construire en commun de la réflexion (ex. : le fret, l'eau, la forêt, l'alimentation pour les sujets en cours) et des actions pour porter collectivement des alternatives.

Nous nous donnons pour objectif que la dimension écologique puisse être intégrée à tous les pans de l'action syndicale de nos équipes, que ce soit en terme de revendicatif, dans notre fonctionnement interne ou dans nos actions en poursuivant la dynamique amorcée et en organisant une campagne interprofessionnelle pour la justice sociale et environnementale.

4. Régressions des libertés, répressions, mise au pas de la jeunesse et autoritarisme

Les gouvernements successifs adoptent des attitudes de plus en plus répressives et liberticides contre la population, et les organisations soucieuses des libertés fondamentales au premier rang desquelles les syndicats de salarié-es. Sous Hollande déjà, la loi Renseignement et l'instauration de l'état d'urgence permanent ont rogné sur les libertés publiques et une bascule s'est opérée dans la répression du mouvement social, à partir des mobilisations contre la loi Travail, généralisant des pratiques déjà utilisées quotidiennement dans les territoires ultra-marins et dans les quartiers populaires.

La liberté syndicale est elle aussi attaquée ce qui explique en partie le taux réduit de syndiqué-es en France notamment dans les TPE. Nous revendiquons la mise en place de mesures assurant la protection des militant-es et le droit de s'adresser à l'ensemble des salarié-es de manière directe y compris pour ceux en télétravail.

Sous les deux mandats Macron, l'autoritarisme et la répression sont devenus la règle pour faire taire les revendications de notre camp social. Le déploiement du Schéma national du maintien de l'ordre porte toujours atteinte à la liberté de manifester et à la liberté d'expression. Descendre dans la rue ou dans un champ à la campagne peut conduire à des arrestations et des amendes arbitraires et exposer à des violences policières (pouvant aller jusqu'à la mort) qui restent impunies. Nous constatons un fichage massif de nos militant-es.

La liberté d'informer et d'être informé-e est clairement en net recul en France ces dernières années, à l'exemple de la loi sécurité globale ou des convocations de journalistes par les autorités judiciaires, avec des atteintes sans précédent aux journalistes et au secret des sources. Des membres des forces de l'ordre agressent ou menacent des journalistes en reportage, sans que ces agissements ne soient sanctionnés ou condamnés par leur hiérarchie. Ces entraves à la liberté de la presse sont inadmissibles dans une démocratie.

Quant aux observateurs et observatrices dans les manifestations, ils et elles sont toléré-es, souvent écarté-es et parfois maltraité-es par les forces de l'ordre, lors de charges violentes.

Les libertés de communiquer et même de se déplacer et d'occuper l'espace public sont elles aussi remises en cause, avec les attaques récurrentes contre la neutralité du net, le droit au chiffrement ainsi que les expérimentations sur la reconnaissance faciale et comportementale autorisées au prétexte des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Les tutelles des travailleuses et travailleurs de la recherche et de l'enseignement supérieur n'ont cessé de menacer les libertés académiques. En France toujours, le gouvernement avec la complicité des médias de masse aux ordres ou à la solde de l'extrême droite ostracise les opposants au système capitaliste par l'usage de qualificatifs discréditants. Cette ostracisation systématique de ces opposants vise à décrédibiliser leurs luttes et leurs revendications et ouvre la voie à leur criminalisation. L'État protège les intérêts financiers et économiques des capitalistes avec son bras armé que sont les forces de l'ordre.

Pronote, le bac Blanc, et le contrôle continu, sont par ailleurs des outils de fichage massif. Parcoursup est aussi un outil de discrimination scolaire des lycéens qui s'engagent dans des luttes, bloquent leur établissement...

Le gouvernement saisit et instrumentalise la menace terroriste ou tout fait divers au service d'une dangereuse restriction des droits et des libertés. La liberté d'association est attaquée et mise en péril par la loi « séparatisme » et le contrat d'engagement républicain qu'elle impose aux associations et parfois aux syndicats. Sous couvert de « conforter les principes républicains », cette loi liberticide, raciste et islamophobe constitue une mise au pas des associations, privées de liberté d'expression, placées sous la menace constante de perdre leurs subventions, voire d'être dissoutes. L'Union syndicale Solidaires exige l'abrogation de cette loi et continuera de se battre contre les dissolutions et tentatives de dissolutions des associations antiracistes, internationalistes, écologistes, antifascistes et anticolonialistes. Elle combat et elle dénonce toutes les entraves qu'opposent, pour des raisons politiques, le gouvernement et les pouvoirs locaux aux actions d'associations, comme en subit Anticor, menacée de perdre son agrément, comme le subissent aussi des plannings familiaux, privés de locaux ou de subventions.

De même, l'Union syndicale Solidaires exige l'abrogation du Service National Universel, entreprise de mise au pas et d'embrigadement paramilitaire de la jeunesse. Nous combattons ce dispositif onéreux qui ne répond nullement aux attentes, inquiétudes, et aspirations de la jeunesse. Nous nous opposons fermement à sa généralisation notamment pour qu'il ne soit pas un des critères de ParcoursSup. Le Service National Universel s'inscrit dans un dangereux processus de militarisation de l'encadrement de la jeunesse et plus largement de la société. Nous revendiquons, pour les jeunes, l'accès de toutes à une formation émancipatrice, gratuite, et à des espaces d'éducation populaire et de loisirs. L'engagement de la jeunesse ce n'est pas le SNU, ce sont les nombreuses luttes sociales, écologiques, antiracistes et contre les violences policières qu'elle mène. Elle a aussi lourdement subi la répression lors des mouvements lycéens mais également lors des révoltes des quartiers populaires à l'été 2023.

La répression antisyndicale a pris durant le mouvement des retraites une ampleur inédite. Cette répression va de pair avec une remise en cause du droit de grève. En plus d'être

arrêté-es, blessé-es, mis-es en garde à vue et jugé-es, les militant-es syndicaux font de plus en plus l'objet de nombreuses procédures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

5. Urgence contre l'extrême droite

L'extrême droite a franchi un seuil dans sa banalisation : nombre de parlementaires du FN/RN à l'Assemblée et au Sénat, multiplication d'une parole « décomplexée » par leurs « intellectuel-le-s », leurs relais et les autres partis d'extrême droite, reprise de leurs idées par une partie de la sphère politique, des chaînes de télé ou les réseaux, une partie importante de la police qui ne s'en cache même pas. De plus en plus de médias sont détenus par l'extrême droite qui s'en sert comme outil de propagande. La multiplication des agressions, actes violents, expéditions punitives et manifestations autorisées de groupuscules d'extrême droite est également extrêmement préoccupante. À noter que tous ces agissements touchent de plus en plus directement les syndicats et leurs militant-es.

Nous sommes dans une période où l'autoritarisme ouvre la voie au fascisme. Ce gouvernement, notamment en méprisant un mouvement social massif contre la réforme des retraites, crédibilise le faux discours social affiché par le FN/RN qui est pourtant profondément néolibéral et antisocial. Il favorise ainsi sa montée dans les urnes jusqu'à faire apparaître comme une dangereuse et réelle possibilité son arrivée au pouvoir. Pire, il a inscrit dans la loi ses revendications les plus abjectes (la loi Asile et Immigration).

De par ses valeurs, Solidaires ne peut que s'opposer à l'extrême droite, à son racisme, sa négrophobie, sa haine de l'autre, son antisémitisme, son patriarcat, sa LGBTI+phobie, son islamophobie, ses idées nationalistes, autoritaires, répressives, et contre ses intégrismes religieux. Notre antifascisme n'est pas une posture morale. Nous considérons que l'extrême droite sous toutes ses formes (groupes violents, partis politiques, parents vigilants, écofascisme, Qanon...) est un poison car elle divise notre classe sociale avec ses idées réactionnaires et cherche à détruire nos organisations et ceux qui les composent.

Nous condamnons les pratiques de certains médias, parfois détenus par des milliardaires comme Bolloré, qui banalisent et véhiculent les idées d'extrême droite. Pour éviter à l'avenir des transformations éditoriales brutales comme celles qui ont été imposées aux équipes d'« I-Télé » (devenu CNEWS) ou du « JDD », il faut renforcer l'indépendance des rédactions qui doivent être protégées de l'intrusion des actionnaires dans la ligne éditoriale, et des pressions, d'où qu'elles viennent, afin de leur permettre de délivrer une information libre, complète et pluraliste.

Notre antifascisme est social et radical (dans le sens premier qui est de s'attaquer aux causes du mal plutôt qu'à ses seuls symptômes) et lié profondément à notre action syndicale de terrain.

Nous réaffirmons notre opposition ferme à tout « dialogue » quel qu'il soit avec des représentant-es, militant-es de l'extrême droite, ou à agir à leurs côtés, y compris quand ils ou elles font semblant d'adhérer à nos combats sociaux. Aucune infiltration ou dérive en faveur de l'extrême droite n'est acceptable.

Face aussi à la montée des extrêmes droites en Europe et dans le monde, l'urgence impose de bâtir une campagne Solidaires contre l'extrême droite sous toutes ses formes et ses idées. Elle s'emploiera à :

- Partir de notre projet syndical et de nos luttes pour convaincre les salarié-es que leur situation ne découle ni de la soi-disant fraude sociale, ni des migrant-es, des étranger-es, des musulman-es, des juif-ves mais bien du système capitaliste et de ses conséquences sur nos vies.
 - Protéger ses militant-es, ses locaux et ses manifestations
- Continuer à expliquer le plus largement possible les dangers des idées d'extrême droite par :
 - L'organisation de journées de débats, de formations, de communications régulières, du matériel, visuels de Solidaires (ceci passe par un renforcement de la commission antifa et du GT antiraciste) et les liens entre les commissions de Solidaires.
 - Le développement d'outils pour mesurer et lutter contre le racisme sur nos lieux de travail et au sein de nos syndicats.
 - La diffusion et l'appropriation des communiqués, matériels, formations de VISA et l'implication encore plus large dans cette association.
 - L'urgence est aussi de redonner de la substance au cadre intersyndical contre l'extrême droite qui existait avec la CGT et la FSU et à réaliser son extension avec d'autres syndicats ou dans d'autres cadres collectifs (féministes, antiracistes, pour les libertés publiques...). Nous devons construire, avec d'autres syndicats, l'idée d'un blocage total du pays par un appel à la grève générale en cas d'arrivée au pouvoir de l'extrême droite. Nous devons aussi définir en amont quelle serait notre réaction collective en cas de dissolution de notre union syndicale.
 - Elle s'emploiera à combattre les discours d'extrême droite et la naissance des collectifs d'usagers des services publics (ex. : Maman Louves/Contribuable en colère/Parents vigilants/RéinfoCovid/Voisins vigilants)
 - Nous renforcerons notre combat contre l'extrême droite en participant activement aux mobilisations sur le terrain.

6. Les dangers de l'utilisation de l'intelligence artificielle et des algorithmes

Sans définition académique qui fasse consensus, l'intelligence artificielle (IA) est décrite comme une discipline qui réunit science et technique afin de faire imiter par une machine les capacités cognitives humaines. Ces dernières années l'IA et plus largement les outils de science des données se sont très rapidement développés dans tous les domaines, le travail ne faisant pas exception. À défaut de terme approprié, nous utiliserons celui d'intelligence artificielle dans les résolutions qui suivent, dans une perspective d'identifier un terme plus adapté.

L'IA est souvent présentée comme une avancée technologique ayant des conséquences positives (médecine...), cependant, dans les milieux professionnels, l'introduction de l'IA est davantage source de transformations de nos métiers sans que les travailleurs et travailleuses n'y soient jamais associé-es conduisant à une perte de sens du travail et à de nombreux licenciements. Elle reste à ce jour avant tout perçue comme un enjeu de croissance majeure par les multinationales.

Si la suppression des emplois au profit des machines est souvent mise en avant, nous constatons dans nos milieux professionnels que le travail est aussi déplacé avec la mise en place de nouvelles chaînes de travail où les pays du Nord subissent des suppressions de postes et voient se restructurer un certain nombre de gestes métiers (la façon dont on exerce son métier), quand les pays du Sud font travailler une main-d'œuvre sous-payée, via des plateformes, sous contrats à la tâche pour entraîner « nos » algorithmes, annoter, et corriger nos données. Nous réaffirmons que l'usage éventuel de nouvelles techniques telles que l'intelligence artificielle ne doit pas être synonyme de destruction d'emplois au profit du capital mais d'une réduction du temps de travail sans perte de salaire, au bénéfice de toutes et tous.

Au-delà de cette reconfiguration internationale, l'utilisation de l'IA impacte nos missions, nos métiers et nos conditions de travail. Nous observons ainsi dans plusieurs secteurs : perte d'autonomie, flicage, biais sexistes, LGBTphobes et racistes et régression des libertés, diminution des savoirs et des technicités, le recours à plus de quantitatif et moins de qualitatif. La dépendance à l'outil informatique s'accroît mais aussi de manière générale l'analyse et l'instrumentalisation des données personnelles dont disposent les services et les acteurs privés mais aussi leur vol.

Les chômeurs et les précaires subissent les conséquences désastreuses d'outils et d'applications générés par l'IA, dont la place est grandissante dans le contrôle et le flicage informatique pour l'octroi des prestations sociales. Pour des questions d'économie, l'IA prend la place de l'humain dans la relation entre services publics et usager-es, méprisant ainsi les besoins des personnes exclues du marché du travail.

Au-delà de son impact au travail, l'utilisation de l'IA a des conséquences dans l'espace privé. Elle est par exemple utilisée dans des outils répressifs puissants.

Par son fonctionnement et l'utilisation de nombreuses données souvent collectées sans accord formel des usager-es, par son apprentissage, l'IA entraîne une standardisation des comportements qui rend difficile toute expression de singularité, de ce qui sort de la norme. Par ailleurs, alors que l'IA continue de générer un certain nombre d'erreurs, le travail, loin d'être allégé, nécessite souvent l'intervention du ou de la travailleuse. Son utilisation pour « l'accompagnement managérial », par exemple dans les centres d'appel, doit être systématiquement dénoncée et éliminée.

La plupart de ces changements dans nos milieux professionnels ont lieu, comme cela a été le cas de la mécanisation puis de la numérisation, dans la plus grande opacité et souvent sans associer les représentants et représentantes du personnel. Déjà, ces reconfigurations du monde du travail conduisent à des luttes, comme dans l'industrie du cinéma aux États-Unis où une grève historique de plusieurs mois en 2023 a fini par l'emporter.

D'un point de vue écologique, l'utilisation de l'IA pose un problème profond en raison de son impact environnemental et de sa consommation énergétique.

L'arrivée de l'IA dans les médias est un danger sans précédent pour la fabrication et la diffusion de l'information. Son usage doit être extrêmement encadré, transparent vis-à-vis du public, et rester sous la responsabilité directe des journalistes et des éditeurs.

Le ou la journaliste, sa mission d'informer et ses textes déontologiques ne peuvent pas être remplacés par un système informatique.

L'Union syndicale Solidaires a démarré ses travaux sur l'intelligence artificielle notamment par deux journées de formations et de débats sur ces questions en 2023. Elles ont permis de dégager les axes suivants :

L'IA bouleverse nos vies professionnelles et personnelles, modifie les prérogatives et l'indépendance des travailleurs et des travailleuses dans l'exercice des métiers et des missions. Face à cela l'Union syndicale Solidaires lancera un travail d'information et de formation pour alerter d'abord et ensuite donner des clés sur la façon d'agir syndicalement pour contrer ses effets délétères et sur la façon de se réapproprier le sens donné au travail.

Notre Union syndicale intégrera dans son revendicatif écologique ces enjeux face à l'urgence climatique.

Ces axes seront travaillés en lien avec la commission conditions de travail, et compléteront nos revendications qui restent centrales comme les 32 heures ou celles sur la dématérialisation, la numérisation ou encore le télétravail. Afin de poursuivre ce travail de façon pérenne et d'approfondir les enjeux liés à l'IA, le groupe de travail actuel propose

la création d'une commission spécifique « Technologie, travail et société ». Nous ferons aussi l'effort de déconstruire les discours « techno-solutionnistes », mêlant entre autres transhumanisme, eugénisme et darwinisme social. Nous rappellerons que l'IA doit se cantonner à être un outil technologique au service des humains et non un totem pour guider nos choix et nos comportements. Car, derrière l'IA, les mêmes intérêts capitalistes œuvrent pour une logique de profit, d'exploitation du travail, de reproduction de classes sociales bourgeoises.

Nous pouvons d'ores et déjà affirmer qu'au vu des changements engendrés par la mise en place de l'IA dans nos professions, la consultation des travailleurs, travailleuses et organisations syndicales est indispensable.

Enfin, au-delà du monde du travail, les dérives observées sur les systèmes de surveillance faisant appel aux intelligences artificielles nous inquiètent quant à nos libertés publiques fondamentales. Nous rappelons aussi que Solidaires rejette le principe de solutionnisme technologique : la solution aux crises engendrées par le capitalisme, et notamment au dérèglement climatique et à l'effondrement de la biodiversité, est politique, avant d'être technique.

L'utilisation de l'IA s'étend aux réponses apportées par les services publics. On déplore la qualité des réponses apportées qui ne sont pas toujours adaptées à la situation de l'utilisateur. L'accessibilité à ces services est compromise par l'IA.

7. Pour les services publics

La population doit pouvoir avoir accès à autre chose que des ersatz de services. Les espaces France services ne sont pas à la hauteur de ce à quoi la population devrait avoir accès partout sur le territoire, avec des agent-es publics formé-es. Les espaces France services dégradent la qualité du service public et entérinent les inégalités territoriales. On voit aussi dans certains territoires l'ouverture d'un espace France services qui sert de justification à l'accélération de la fermeture d'un véritable service public présent antérieurement. Solidaires réaffirme son opposition à toute marchandisation des services publics. Les services publics, étant au cœur du lien humain et dans l'accompagnement des personnes, ne peuvent ni ne doivent être soumis à l'idéologie du tout quantifiable, tout mesurable, à une idéologie de la performance et de la rentabilité.

Accès à l'eau et gestion de l'eau, fermetures de maternités ou des services des urgences plusieurs nuits par semaine, désertification médicale faisant courir des risques vitaux à la population, milliers de classes sans enseignant-es laissant élèves et familles dans le désarroi, groupes systématiquement en sureffectifs lors des temps d'animation et de loisirs

empêchant toute ambition éducative, abandon des accueils de proximité des populations dans les territoires, pertes d'emplois massives dans les services publics financiers ne leur permettant pas d'assurer leurs missions de contrôle et de lutte contre la fraude : toutes ces situations sont désormais quasi quotidiennes pour une grande partie de la population, qu'elle vive dans les quartiers populaires, dans des zones plus éloignées des centres-villes ou dans les zones rurales. Cette situation atteint aussi certains centres-villes notamment pour les personnes les plus précaires.

Les services publics sont méticuleusement et systématiquement démantelés, les laissant démunis tant en moyens matériels que de personnels, sacrifiés sous prétexte de l'austérité et de leur coût. Les services publics sont une richesse pour la population et non un « coût ». Leur financement peut être assuré par une réforme fiscale telle que l'Union la propose et par le renforcement des services publics chargés de gérer les recettes publiques et de combattre la fraude fiscale et les différentes formes de délinquance financière.

Au-delà des conséquences catastrophiques pour la population et les territoires, ce sont les conditions de travail de l'ensemble des agent-es publics qui sont également de plus en plus catastrophiques et qui provoquent perte de sens, démotivation et démissions.

Pour les agent-es du public comme pour les travailleurs-ses du privé, la souffrance psychique liée au travail sous toutes ses formes, dont le burn-out, doit être reconnue comme accident de travail et maladie professionnelle.

Nous nous inquiétons de la volonté du gouvernement de regrouper, voire fusionner, les différentes entités de l'audiovisuel public. La priorité est au contraire de garantir l'indépendance et l'autonomie de ces différentes sociétés et de leurs rédactions. Cette indépendance passe par un financement pérenne.

Dans la continuité de la logique libérale, les services publics considérés comme rentables sont eux offerts au secteur privé. Seuls les services considérés comme non rentables sont laissés au secteur public ou sous-traités au secteur associatif créant encore plus d'inégalités et creusant encore les difficultés de financement.

Pourtant, les services publics devraient être une priorité afin de réduire les inégalités sociales. Ils sont également indispensables à la bifurcation écologique. L'absence de services publics, y compris vitaux, nourrit le sentiment d'abandon et de déclassement d'une partie de la population, souvent la plus discriminée et défavorisée.

Solidaires défend et revendique un statut de la fonction publique qui garantisse l'égalité d'accès de toutes et tous aux services publics, partout sur le territoire. Il doit être aussi un rempart contre toutes les discriminations et particulièrement contre le racisme systémique. Les attaques successives contre le statut, au travers des réformes et contre-réformes de la fonction publique, vont clairement à l'opposé de ces objectifs.

Les services publics doivent également couvrir l'ensemble des territoires et des besoins

de la population. Ils sont des solutions concrètes aux crises sociales, économiques, environnementales que nous connaissons. Ils doivent notamment être développés au regard de besoins environnementaux et écologiques mais aussi sur l'ensemble des âges de la vie. Nous devons aussi militer pour la construction d'un pôle financier public autour d'une mission d'intérêt général, mais aussi d'un service public bancaire au sens large (service, crédits, investissement...). Les services publics doivent être renforcés et complétés avec de nouvelles missions. Alors que le numérique prend une place (contrainte ou volontaire) de plus en plus importante, il est nécessaire de réfléchir à la création d'un service public gratuit d'accès à Internet.

Ainsi, Solidaires :

- luttera pour des services publics renforcés et développés contrôlés démocratiquement. Les services publics qui interagissent avec leurs usagers et usagères doivent être accessibles à toutes et tous en particulier sans obstacle numérique.
- ouvrira le débat sur l'extension de la gratuité des biens communs, en lien avec le revenu disponible : transports en commun, premiers mètres cubes d'eau gratuits, premiers kWh gratuits, sécurité sociale de l'alimentation, santé, culture, logement, télécom...
- intégrera dans toutes ses campagnes et luttes existantes cette dimension de combat pour les services publics : campagne contre l'extrême droite, luttes écologistes, féministes, avec les quartiers populaires...
- luttera pour la titularisation des contractuels de la fonction publique et les recrutements uniquement sous statuts dans la fonction publique.



RÉSOLUTION 2. ENRICHIR, ADAPTER ET FAIRE ÉVOLUER NOTRE REVENDICATIF



0. Introduction

Il s'agit d'enrichir notre revendicatif dans la lutte contre les discriminations en développant le revendicatif relatif aux droits des femmes et des minorités de genre et un nouveau revendicatif relatif à l'inclusion des travailleuses et travailleurs en situation de handicap dans toute la société. On doit lutter contre toutes les formes de discriminations.

Il s'agit aussi de faire évoluer le revendicatif Protection sociale.

1. Droits des femmes et des minorités de genre

Au fil des congrès, les revendications pour les droits des femmes et des minorités de genre ont évolué, se sont développées. Nous devons poursuivre cette démarche et l'inscrire dans une dimension internationale en s'appuyant sur les évolutions progressistes en la matière. En effet, les inégalités perdurent et les contre-réformes successives les aggravent.

1.1 Pour un congé hormonal dont menstruel

Dans le monde du travail, comme dans les autres sphères les contraintes et douleurs liées au cycle menstruel et hormonal sont minimisées, invisibilisées ou considérées comme normales et banalisées. Or, lorsque la douleur les empêche de travailler (quelles que soient les modalités de travail), les personnes qui en souffrent subissent, le ou les jour(s) de carence et/ou la perte de congés et jours de repos.

L'ouverture d'un droit à congé hormonal dont menstruel permettra de lutter contre les discriminations liées au cycle hormonal et de prendre en compte les besoins liés aux effets de la vie hormonale et procréative des femmes et minorités de genre (péri-ménopause, syndromes prémenstruel et menstruel, endométriose, procréation, prises hormonales et leurs effets...) et participera à la lutte contre les inégalités entre les femmes, les minorités de genre et les hommes. Il s'agit aussi de pouvoir prendre en compte les désagréments et efforts d'articulation avec la vie professionnelle. Ces sujets doivent être intégrés à l'ensemble des questions de santé au travail.

Solidaires revendique donc un congé hormonal dont menstruel, ou d'absences rémunérées, sans préavis, sans justificatif, et inconditionnels. Ce nombre de jours sera de 26 par

an, extensible en fonction des besoins. Afin d'éviter toute discrimination transphobe ou sexiste, ces congés doivent être accessibles à toutes et tous quel que soit leur genre ou leur mention de genre à l'état civil.

Solidaires revendique des temps de pause adaptés en nombre et en durée pour les personnes qui ont leurs règles, ainsi que l'accès à des toilettes équipées de lavabos dans les cabines. Mais aussi que les lieux de travail soient équipés de salles de repos et de lieu aménagé pour l'allaitement. Cette revendication peut s'appliquer à tout le monde, exemple d'une avancée pour les femmes qui sera bénéfique à toutes et tous.

Solidaires revendique la reconnaissance des maladies liées aux cycles menstruels dont l'endométriose ou l'adénomyose, comme Affection Longue Durée exonérante (ALD30)¹. L'endométriose se caractérise par le développement de tissu semblable à la muqueuse utérine en dehors de l'utérus.

La prise en charge de la santé hormonale dont menstruelle dans le monde du travail doit inciter les personnels de santé à mieux diagnostiquer, accompagner et soigner la dysménorrhée², l'endométriose et le Syndrome des Ovaires Polykystique (SPOK) et à mieux accompagner l'aide à la procréation et le parcours de transition. Ils doivent émettre des préconisations d'adaptation de poste de travail si nécessaire. La recherche publique doit aussi en faire un enjeu prioritaire à l'aide de financements supplémentaires. Cette prise en charge doit aussi se faire dans les établissements du premier, deuxième et troisième degré, et dans tous les espaces éducatifs, ce qui passe par l'information et la formation des personnels, ainsi que des élèves et étudiant-es.

Les produits périodiques sont des produits de première nécessité. Ils doivent être non toxiques, diversifiés, de qualité et accessibles gratuitement dans les toilettes sur les lieux de travail, d'étude et les lieux publics, y compris les établissements scolaires.

Solidaires revendique un recrutement massif de médecins du travail, formé-es en santé au travail et aux questions de genre.

Ces revendications doivent s'inscrire dans un plan d'égalité femmes-hommes et minorités de genre global et ambitieux afin que le congé hormonal dont menstruel ne devienne pas, par un effet pervers, un frein à la carrière et au recrutement des femmes et des minorités de genre. La prise en charge de la santé hormonale dont menstruelle dans le monde du travail doit conduire à l'amélioration des conditions de travail de tous-tes.

1.2 Droit des femmes et minorités de genre à disposer de leurs corps

Solidaires considère que pouvoir disposer de son corps est un droit fondamental. Ce droit suppose aussi de pouvoir choisir librement sa tenue vestimentaire, sans contrôle patriarcal. Ces dernières années, les injonctions contradictoires sur les tenues que portent les femmes, quel que soit leur âge, se sont amplifiées, en particulier dans les établissements scolaires. Les femmes et les minorités de genre, notamment les jeunes, subissent d'incessantes remarques sexistes et lgbtqi-phobes sur leurs tenues, jugées trop longues ou trop courtes, trop enveloppantes ou trop moulantes. Ces injonctions véhiculent des stéréotypes sexistes, racistes, lgbtqi-phobes. Elles témoignent d'une sexualisation du corps des femmes et des minorités de genre, de la volonté de le contrôler. Elles ouvrent la voie à des discriminations et sont autant de violences exercées sur les femmes et les minorités de genre.

Solidaires dénonce toutes les formes de pression et harcèlement exercées sur les femmes et minorités de genre concernant leurs tenues (des vêtements qui sont trop court, trop long, trop large, trop serrés, trop couvrant ou pas assez). Solidaires combat toutes les mesures qui visent à contrôler leurs corps et leurs apparences (la taille trop large ou trop fine, les cheveux pas assez long ou trop frisés). Solidaires doit lutter syndicalement contre les discriminations massives dans l'emploi, entre autres celles que subissent les minorités de genre et les femmes musulmanes ou supposées telles. Solidaires dénonce l'instrumentalisation et le dévoiement de la laïcité au service de mesures sexistes, racistes, et plus spécifiquement islamophobes, et faisant perdurer des normes coloniales nourrissant toujours plus l'extrême droite.

Nous luttons contre l'islamophobie, à savoir les discriminations, les discours stigmatisants et les actes de violence subies par les personnes musulmanes ou perçues comme telles.

Syndicat féministe et antiraciste, Solidaires combat les multiples violences et atteintes à l'égalité des droits qui touchent les femmes et minorités de genre qu'il s'agisse de l'accès à l'emploi, l'éducation, les services publics, la santé, le sport et les loisirs, l'espace public et la participation politique. Les femmes musulmanes ou perçues comme telles sont particulièrement touchées comme le démontrent de nombreuses études européennes appuyées par les rapports du Défenseur des droits. Ces entraves nuisent gravement à leur santé, à leur autonomie financière et politique ainsi qu'à leurs libertés fondamentales. Ces discriminations affectent également les travailleur·ses sommé·es de faire appliquer ces mesures sexistes et racistes.

Solidaires revendique :

- L'abrogation de l'article sur les règlements intérieurs de la loi El-Khomri de 2016 autorisant l'interdiction du voile dans les entreprises privées.
- Le respect du droit à l'éducation : aucun enfant ne doit être empêché d'accéder à l'école.

Solidaires œuvrera pour la création d'un observatoire intersyndical sur les discriminations racistes, sexistes, LGBTQI+-phobes et validistes dans l'emploi.

1.3 Violences conjugales et intrafamiliales

Puisque les violences conjugales concernent très majoritairement les femmes, ce combat est indispensable pour un syndicat féministe et la section qui suit est rédigée en ce sens. Toutefois, les revendications qui y sont exprimées concernent toutes les victimes de violences domestiques, quels que soient leur genre, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur âge...

Parce que s'attaquer aux violences intrafamiliales qui ont des répercussions sur l'ensemble de la vie des femmes, des enfants et de l'ensemble des victimes, doit être une priorité pour un syndicat féministe, Solidaires revendique :

- Un droit à 20 jours de congés sous la forme de journées d'absence rémunérées, sans préavis et sans justificatif, destiné à leur faciliter les démarches nécessaires en urgence ou sur le long terme (plainte, audience en justice, soins médicaux, déménagement, recherche d'école pour les enfants...).
- De permettre à une victime de violences à son domicile, d'effectuer sur son temps de travail des recherches de logement ou des démarches de soutien psychologique. L'employeur doit par tous les moyens faciliter et soutenir ces démarches : attribution d'un logement (1 % logement, bailleurs sociaux), aides financières, service social du personnel, soutien psychologique...
- Des aménagements de travail tels que des droits à la mobilité géographique, fonctionnelle, ou des changements d'horaires.
- L'interdiction de sanctions et du licenciement des femmes, et des minorités de genre, victimes de violence. Renforcer les services de soins, de justice et d'accompagnement socio-éducatif compétent en matière de violences intra-familiales. Parce que les violences intrafamiliales ont des répercussions sur les enfants ou les concernent directement, Solidaires doit exiger des moyens supplémentaires en matière de protection de l'enfance.

Solidaires revendique :

- des moyens conséquents et des personnels formés pour répondre à l'augmentation des signalements d'enfants en situation de danger et pouvoir réaliser les évaluations dans les plus brefs délais ;
- des recrutements massifs de personnel formés : travailleur-euses sociaux, médico-sociaux et médicaux afin de garantir un accompagnement de qualité aux enfants pris en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance et leur famille ;
- une augmentation du nombre de places en établissements de la protection de l'enfance et en famille d'accueil ;

- des recrutements massifs de personnels formés : en pédopsychiatrie, en établissements spécialisés, en prévention spécialisée et en PMI ;
- Reconnaissance des violences intrafamiliales pendant le télétravail en accident du travail. Faciliter les démarches de déclaration (plaintes, signalements, information à l'employeur) afin d'éviter la répétition des entretiens où les femmes et l'ensemble des victimes doivent exposer les faits de violences intrafamiliales.

1.4 Les interruptions Volontaires de Grossesse (IVG), les interruptions Médicales de Grossesse (IMG) et les interruptions Spontanées de Grossesse (ISG)

Les IVG, les IMG et les ISG³ n'ouvrent pas droit automatiquement à un arrêt de travail. Cela implique de retourner voir un médecin qui pourrait délivrer un arrêt de travail⁴ ou de prendre un ou plusieurs jours de congés sans jour de carence, toujours dans la mesure du possible.

Solidaires revendique :

- En cas d'IVG et d'ISG, un congé rémunéré totalement, d'au moins 3 jours sans justificatif pour les personnes concernées et/ou accompagnantes.
- En cas d'IMG, un congé rémunéré totalement d'au moins 3 jours pour les personnes accompagnantes.
- Le maintien et le développement des services publics sur tout le territoire, l'application effective de la loi de 2001 sur l'IVG et la contraception, et le respect de l'obligation pour les établissements d'organiser la pratique de l'avortement. Des centres IVG dédiés par hôpital avec le choix de la méthode, et non pas des grands secteurs naissance où les IVG sont pratiquées au milieu des accouchements et des IMG. des moyens humains et matériels pour réaliser les IVG (canicules et matériels adaptés, personnel formé...).
- La suppression de la clause de conscience spécifique à l'IVG (l'article L2212-8 du Code de la santé publique), et l'application ferme de la loi contre le délit d'entrave.

Solidaires revendique une politique de prévention forte afin de lutter contre les violences sexistes et sexuelles, les rapports de domination et les stéréotypes de genre.

La suppression des jours de carences pour l'ensemble des pathologies.

Cela passe par des moyens suffisants dans l'ensemble des services publics et des personnels formés.

2. Partie Handicap et validisme

2.1 Qu'est-ce que le handicap ?

Selon la définition de l'ONU, par personnes handicapées on entend « des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres ». Les handicaps invisibles sont très majoritaires (80 %) par rapport aux handicaps visibles (20 %).

Le handicap est trop souvent perçu par le prisme médical, fortement réducteur et à l'opposé d'une vision sociétale inclusive. La travailleuse et le travailleur en situation de handicap (TSH) sont malheureusement toujours regardé-es au travers de leur handicap et des inconvénients et des avantages que cela apporte à leurs employeurs, et non en temps que personnes.

La France a d'ailleurs été condamnée⁵ sur ce motif en 2021 par l'ONU et en 2023 par la Commission européenne.

Cette approche « médicalisée » du handicap dénote une construction sociale adaptée aux valides puisque les autres relèveraient du soin et de la solidarité nationale. C'est donc un véritable changement de paradigme qu'il est nécessaire aujourd'hui de revendiquer. Cette vision de la société est aussi répandue jusque dans nos rangs syndicaux. Il nous faut rompre avec ce regard et cette attitude qui exclut et met à l'écart.

Le validisme, ou capacitisme, est un terme militant qui désigne un système d'oppression sociale que subissent les personnes en situation de handicap. Dans les faits, ce validisme est une oppression systémique et inacceptable envers les personnes handicapées qui engendre des discriminations. Il est composé de différentes oppressions : ségrégation, handiphobie⁶, non-respect des droits des personnes en situation de handicap (PSH) (droits au logement, à l'emploi, à l'éducation, à la liberté de son mode de vie, à l'information, aux loisirs, à la culture, inaccessibilité à certains espaces publics, privés et même militants, sous-représentation dans les médias, inaccessibilité numérique...).

Validisme et capacitisme rendent compte du caractère systémique des inégalités subies par les personnes dites handicapées. Ainsi le validisme, ou capacitisme, désigne ce système d'oppression qui désavantage les personnes dites handicapées et privilégie les personnes valides en créant une société pensée seulement pour ces dernières.

Nos sociétés reposent en effet sur la valorisation des capacités. Le monde est organisé en

fonction d'un individu valide, qualifié de « normal ». Ainsi, les institutions, les villes, les rôles dans la société, les façons d'habiter, de se déplacer, de communiquer, de travailler ou les loisirs sont fondés sur l'idée d'individus « capables ». Dans ce monde sont prises pour acquies les caractéristiques comme la mobilité, certaines manières de penser, la parole ou le fonctionnement sensoriel. Les personnes qui n'ont pas ces capacités valorisées, ou qui sont perçues comme ne les ayant pas, sont marginalisées, opprimées, discriminées ou exclues de différentes sphères de la vie sociale. Cette vision est aussi répandue jusque dans nos milieux syndicaux.

Pour mettre fin à cette situation, il faut lutter, y compris dans nos syndicats, pour une accessibilité totale et effective prenant en compte l'ensemble des handicaps, la fin des discriminations, et une réelle société inclusive afin de rechercher, à toutes les étapes de la vie, une autonomie qui permette de compenser ce handicap.

Solidaires revendique :

- Le respect des textes internationaux en faveur des Personnes en Situation de Handicap notamment sur le handicap invisible intermittent ou en matière d'accessibilité globale (emploi, accès à l'éducation, à la culture, circulation et transport, logement, représentation dans les instances...)
- Le respect des textes nationaux : 6 % de travailleurs-euses en situation de handicap dans les entreprises et administrations de plus de 20 salarié-es. Solidaires exige de monter à 8 %.
- L'application des aménagements de postes, d'horaires, de locaux, prévus par les lois et la mise en place de sanction pour les employeurs contrevenants.
- L'application des lois pour l'accessibilité numérique par les organismes publics et privés afin que les personnes handicapées puissent utiliser le numérique sans entrave, dans leur vie personnelle comme professionnelle.
- La construction d'une politique de santé publique exigeante auprès des entreprises et de l'État pour une protection renforcée de l'ensemble des travailleuses et travailleurs (santé au travail, santé environnementale) dans l'optique de réduire la survenue de handicaps (accidents du travail, maladies professionnelles, Covid...).
- La mobilisation des moyens massifs pour les MDPH afin de permettre un accès effectif aux droits dans un délai raisonnable (Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), Allocation de l'enfant handicapé (AEEH), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), notification d'orientation vers des établissements spécialisés, Accompagnant-e des Elèves en Situation de Handicap (AESH)).
- Le recrutement massif des personnels formés.
- Chaque personne concernée doit avoir le choix de son lieu de vie et de son accompagnement vers l'autonomie, pour cela il faut donner les moyens et créer les places nécessaires dans des établissements de proximité et à taille humaine, tout en construisant une société pleinement inclusive et accessible.
- L'application de la loi, en particulier l'article L4121-1 du Code du travail et agisse

pour que la santé soit préservée au travail. Elle doit sanctionner plus lourdement les employeurs publics et privés qui génèrent et aggravent des handicaps au travail ; et accorder plus de moyens aux organismes de contrôle. Les reconnaissances d'Accidents de Travail et des Maladies Professionnelles doivent être facilitées.

2.2 Travailleuses et travailleurs en situation de handicap (TSH) : bas revenus et précarité

C'est le lot quotidien des travailleur-ses en situation de handicap. Elles et ils travaillent souvent à temps partiel, ne peuvent bénéficier de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) seulement si leur handicap est reconnu à plus de 50 % et s'ils travaillent moins de 17h 30 hebdomadaire. La demande est à renouveler tous les un à cinq ans... La longueur des délais de traitement et les modalités d'attribution de l'AAH précarisent financièrement ces travailleurs et travailleuses. Et que dire des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) qui, non soumis au Code du travail, exploitent ces personnes avec des rémunérations qui ne constituent pas un salaire au sens du Code du travail et sans acquis sociaux.

Revendications de Solidaires :

- Les ESAT doivent être soumis au Code du travail et aux textes nationaux et internationaux sur les personnes en situation de handicap. Ceci implique de modifier le statut de l'action médico-sociale qui leur permet l'exploitation scandaleuse des travailleurs et travailleuses handicapées.
- Les travailleurs et travailleuses des ESAT ont récemment obtenu le droit de grève et le droit de se syndiquer. Les structures de Solidaires doivent se mettre à disposition de ces travailleurs-euses pour les accompagner, soutenir leurs luttes et leur activité syndicale.
- Pas de salaire en dessous du SMIC revendiqué à 2000 euros nets (2023).
- L'AAH au niveau du SMIC, accessible dès 18 ans sans condition, avec un délai de traitement accéléré. Une véritable revalorisation des pensions d'invalidité.
- Assouplir les conditions d'octroi de l'AAH ainsi que les autres droits et prestations accessibles via les Maisons départementales des Personnes Handicapées (MDPH)
- Pour les salarié-es à temps partiel dû à la situation de handicap, le salaire et les cotisations sociales doivent être au même niveau qu'un temps complet, avec le complément financé par la solidarité nationale.

2.3 L'accompagnement des Travailleuses et Travailleurs en Situation de Handicap

Faute d'accompagnement de l'employeur, et de la médecine du travail (quand elle est présente) les travailleuses et travailleurs doivent chercher seul-e-s le plus souvent les postes qui leurs sont adaptés.

Les référent-es handicap, lorsqu'iles existent, dont le rôle est pourtant l'accompagnement des TSH n'ont pas la possibilité de remplir cette mission. Ils et elles n'ont que le titre étant multi casquettes et bien souvent désigné-es pour la forme.

Revendications de Solidaires :

- Des référent-es handicap formé-es et ayant un temps suffisant dégagé pour ces tâches, voire dévolue-es uniquement à cette fonction chaque fois que la taille de la structure le nécessite.
- Obligation de désignation de référent-es handicap formé-es dans les entreprises de moins de 250 salarié-es.
- Des médecins du travail indépendant-es et en nombre suffisant.
- En complément, pour permettre l'inclusion des travailleuses et travailleurs en situation de handicap sur le lieu de travail, l'employeur doit mettre en place des formations pour sensibiliser sur l'ensemble des handicaps, visibles et invisibles.

Solidaires doit renforcer l'appui à ses mandaté-es dans tous les comités du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP), et demander à être reconnu au sein de l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH) et agir dans le cadre des Comités Sociaux. Et doit revendiquer sa place dans les Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), commissions départementales dont le rôle est de veiller au respect des droits, de déterminer les taux d'incapacité des personnes, etc.).

2.4 Conditions de travail des travailleuses et travailleurs en situation de handicap : adaptation du poste, télétravail, formation professionnelle...

La lutte pour l'amélioration des conditions de travail et la prise en compte de la pénibilité doit rester primordiale. En effet, nombre de personnes en situation de handicap le sont aussi du fait de l'usure physique et psychique du travail.

Solidaires revendique 20 jours/an de congés ou de journées d'absence rémunérées, sans préavis et sans justificatif, voire plus sur décision médicale, pour toutes les personnes

souffrant d'incapacités invalidantes chroniques (ex. : douleurs dorsales, migraines, asthme, etc.). Ce droit faciliterait la vie des personnes concernées, lutterait contre des discriminations liées à la santé et éviterait un engorgement inutile des cabinets médicaux déjà surchargés.

L'adaptation obligatoire du poste doit être effective et sanctionnée si non respectée. C'est indispensable pour une meilleure socialisation du travailleur-euse en situation de handicap car le travail assure les revenus et évite l'isolement. Dans cette optique, la question des transports est cruciale, pour permettre aux TSH d'accéder à leur lieu de travail. De même, l'entreprise doit garantir l'accessibilité des réunions (en présentiel ou en distanciel), des logiciels, des sites web et autres outils obligatoires pour exercer son travail.

Par conséquent, si le recours au télétravail peut s'avérer utile, il est à examiner au cas par cas, au regard de la situation personnelle du travailleur ou de la travailleuse en situation de handicap (situation géographique, nature du handicap, fatigabilité). La mise en œuvre du télétravail et sa fréquence doivent être décidées avec le ou la travailleuse handicapée, en fonction de ses besoins. Le télétravail et sa fréquence ne doivent pas être imposés unilatéralement par l'entreprise afin de ne pas causer l'exclusion systématique des personnes handicapées des lieux de travail collectifs.

En complément de l'adaptation du poste de travail, l'accompagnement humain doit être davantage reconnu, tant pour les actes quotidiens, que pour les gestes professionnels. Ce qui suppose des moyens supplémentaires au Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS).

Solidaires revendique un véritable statut pour les personnels qui assurent l'assistance humaine des TSH. Les salaires de ces personnels doivent par ailleurs faire l'objet d'une revalorisation. Solidaires revendique aussi les moyens nécessaires pour garantir le remplacement de ces personnels afin de ne pas mettre les TSH en difficulté en cas d'absence.

En revanche, Solidaires est contre le télétravail à 100 %, qui génère perte du collectif de travail, perte du rythme de travail et mise à l'écart à l'opposé d'une société inclusive, lorsque l'état de santé des personnes concernées ne l'exige pas. Sur un plan général, il faut éviter de recréer de la ségrégation au travail vis-à-vis des travailleurs-euses en situation de handicap.

Revendications de Solidaires :

- Priorité à l'adaptation du poste même en télétravail. Ainsi que celle du site pour les besoins de la travailleuse, travailleur handicapé-es.
- Ouvrir des perspectives d'évolution professionnelle (reconnaissance des qualifications, formations, évolution de carrière, etc.).
- Télétravail à titre subsidiaire et non imposé, dans le respect des textes en vigueur

avec toutes les adaptations nécessaires du poste de télétravail en fonction des besoins de la personne handicapée pris en charge par l'employeur.

- Mener d'une part une vraie politique d'accessibilité des transports publics, d'autre part faciliter l'accès à des possibilités de déplacement spécifiques pour les TSH dont le handicap le nécessite.
- Mener une vraie politique d'accessibilité et de mise aux normes des lieux de travail et des services publics.
- Élargir les critères de pénibilité pour une meilleure prise en compte de la souffrance au travail. Attribuer les moyens permettant un recours renforcé à un service d'ergonomie, visant l'inclusion dans l'équipe de travail.
- Dès lors que l'employeur ne respecte pas le pourcentage de recrutement de TSH Solidaires revendique l'augmentation de la contribution auprès de l'AGEFIPH à hauteur de 2000 fois le SMIC horaire brut par recrutement de TSH non effectif.
- Une amélioration des conditions d'accès à une retraite anticipée, incluant un dispositif de temps partiel compensé.

2.5 Accès à un logement adapté

La question du logement adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR) est une question cruciale : il en manque beaucoup. Et le logement coûte cher pour ces personnes à revenus souvent réduits. Les démarches auprès de la CAF s'avèrent ardues, la CAF ayant opté pour le tout dématérialisé, sans contact humain. Les personnes en situation de handicap se trouvent donc mal logées. Le télétravail, qui peut parfois être nécessaire à celles qui travaillent, peut se trouver impossible du fait de logements non adaptés.

Revendications spécifiques de Solidaires :

- Construire et réhabiliter beaucoup plus de logements à la fois PMR et valide. 100 % des nouveaux logements doivent être accessibles et adaptables en revenant sur le recul de la loi Elan qui a passé ce taux de 100 % à 20 %.
- Augmenter la prestation de compensation du handicap (PCH) y inclure les aides ménagères, en raccourcir les délais d'octroi et l'accorder sans limites d'âge.
- Des moyens humains et matériels pour la CAF (obligation d'un accueil physique sur site minimum hebdomadaire) ou MDPH travailleurs sociaux... pour une véritable accessibilité à leurs droits.
- Augmenter les aides pour la rénovation des logements PMR existants et faciliter l'accès aux aides.

2.6 Accès à l'école et aux études

Nous revendiquons des moyens humains et matériels, des aménagements techniques et mise aux normes des locaux éducatifs pour accueillir et répondre aux besoins de toutes les élèves et les étudiant-es qu'importe leur situation scolaire, sociale ou leur handicap, sur tout le territoire dans et hors les murs de l'établissement, au cas par cas. L'école et les études supérieures doivent promouvoir l'émancipation des personnes handicapées et non devenir des espaces de sélection et d'exclusion.

Revendications spécifiques de Solidaires :

- Exiger le droit et l'accès à l'éducation avec une école réellement inclusive. Pour l'inclusion des enfants sourds ou malentendants et/ou aveugles il faut prévoir des interprètes en langues des signes et l'apprentissage du braille.
- Créer un vrai statut de dans la fonction publique d'éducateur-trice scolaire spécialisé-e pour les AESH (accompagnant-es d'élève en situation de handicap).
- Exiger la suppression des Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL), qui ont entraîné la dégradation des conditions de travail des AESH, et de ce fait, celles des élèves en situation de handicap.
- Maintenir de l'expertise des MDPH sur l'attribution des notifications pour les élèves concernés.
- La création massive de postes de titulaires d'AESH et la création de postes titulaires d'un statut équivalent sur les temps périscolaires et extrascolaires, de RASED (réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté), de personnels médico-sociaux, d'enseignant-es, de CPE (conseiller-ères principal-es d'éducation) et de personnels de vie scolaire pour répondre aux besoins réels des enfants.
- Les établissements (IME, ITEP, IMPRO, SESSAD, hôpitaux de jour) doivent bénéficier de moyens supplémentaires pour permettre, sur tout le territoire, une prise en charge et une scolarisation adaptée à sa situation, qui ne soit pas motivée par les contraintes budgétaires ou par les dispositifs disponibles.
- Valoriser leur rémunération.
- La mise en accessibilité des structures (y compris des logements étudiants) et le respect des aménagements pour les études et les examens.
- Lorsque l'état de santé physique ou psychique d'un-e enfant ne lui permet pas d'être scolarisé-e dans un établissement scolaire, mettre des moyens éducatifs et pédagogiques pour lui permettre de poursuivre une scolarité tout en bénéficiant de soins.
- La lutte contre les enseignements perpétuant les pratiques maltraitantes, l'infantilisation ou l'exclusion des personnes handicapées, en particulier dans les domaines de la médecine et de la psychologie.

2.7 Vers un syndicalisme inclusif

Solidaires doit penser ses activités militantes pour les rendre inclusives au plus grand nombre. Plusieurs points doivent être réfléchis, évalués, et budgétés afin que les personnes handicapées ne soient pas exclues du syndicat.

La commission Handicap de Solidaires, mise en place en 2021, poursuit cet objectif, elle doit être renforcée. Les formations sur cette problématique, dans le cadre du CEFI, doivent s'amplifier, elles sont un pan important de notre syndicalisme. La commission travaille à la rédaction d'une brochure syndicale d'inclusivité ainsi qu'à des propositions de supports adaptés (police de caractère, diaporama...).

Solidaires doit également revendiquer sa place au sein du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), instance consultative au niveau de l'État qui implique et organise la participation des personnes handicapées ou de leurs représentants à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du handicap.

Pour déconstruire les préjugés et certitudes toutes faites, relatives aux salarié-es en situation de handicap, les structures de l'Union syndicale Solidaires s'engagent à :

- Multiplier les formations sur le sujet.
- Accompagner les travailleurs-euses en situation de handicap et à défendre leurs droits.
- Œuvrer à la mise en place un-e référent-e formé-e handicap dans l'ensemble des structures de notre Union. Ces missions devraient s'appuyer sur le vécu des personnes concernées.
- Faire un état des lieux et s'améliorer pour permettre l'accessibilité à tous de nos locaux, mais aussi des lieux et matériels de formation.
- Penser nos activités militantes y compris dans nos instances pour les rendre inclusives au plus grand nombre (ex. : support de communication, parcours de manifestations, recours aux interprètes en langue des signes). Solidaires doit penser ses activités militantes pour les rendre inclusives au plus grand nombre. Plusieurs points doivent être réfléchis, évalués et budgétés afin que les personnes handicapées ne soient pas exclues du syndicat. Certains points nécessiteront obligatoirement l'intervention de professionnel·les. Cela doit bien évidemment se faire selon le principe « Rien sur nous sans nous ». Solidaires travaillera à un cahier d'inclusivité à destination des structures.
- Syndiquer les travailleurs et travailleuses en situation de handicap sans discrimination.
- Travailler à l'ouverture de sections dédiées aux travailleurs et travailleuses des ESAT qui doivent pouvoir s'organiser collectivement (et ont le droit de se syndiquer depuis le 1^{er} janvier 2024).
- Tisser des liens et participer aux actions des associations de personnes en situation de handicap qui partagent nos valeurs.

Pour la vie autonome et l'inclusion dans la société des personnes en situation de handicap. Solidaires réclame que notre pays :

- respecte la Convention relative aux droits des personnes handicapées qu'elle a ratifié en 2010 ;
- mette en place les moyens humains, matériels et financiers pour rendre possible et durable l'autonomie des personnes handicapées dans la société ;
- s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre la vie autonome, la citoyenneté pleine et entière des personnes en situation de handicap.

3. Partie Protection sociale

3.1 Agir pour une Sécurité sociale du 21^e siècle

Depuis les années 1980, avec la généralisation des politiques néolibérales et la financiarisation de l'économie, les inégalités sociales, économiques, de revenus et de patrimoine se sont creusées avec, comme conséquences, des besoins sociaux toujours plus importants et des réponses toujours plus insuffisantes. Le but est de casser les fondamentaux de la Sécurité sociale mis en place en 1945.

Notre syndicalisme de lutte et de transformation sociale, fondé sur les principes de la Charte d'Amiens, doit s'organiser pour résister âprement à toutes les attaques menées par les capitalistes et leurs alliés politiques contre le système social existant. Nous devons l'améliorer pour répondre de manière effective aux besoins sociaux d'aujourd'hui et de demain de la population, tout en construisant un autre système économique plus solidaire qui en finisse avec l'exploitation des travailleurs et travailleuses.

3.2 Renforcer la Sécurité sociale existante pour répondre aux besoins sociaux actuels

Particulièrement dans les domaines suivants :

- **L'assurance maladie** : Il nous faut agir pour obtenir une assurance maladie véritablement universelle avec une prise en charge à 100 % des dépenses de santé par l'assurance maladie. Ceci entraînera la disparition des complémentaires santé qui n'auront plus de raisons d'être et de rendre possible l'intégration du personnel au sein de la Sécurité sociale.

Cela sera plus égalitaire, plus simple et moins coûteux pour la collectivité. Cela permettra de financer de meilleures prestations et la continuité à 100 % du salaire

et sans condition en cas d'arrêt maladie et de congé maternité ou paternité et cela dès le 1^{er} jour d'arrêt, sans jour de carence.

- **Politique familiale :** Au-delà des revendications relatives aux congés parentaux, à un service public gratuit de la petite enfance et du grand âge, du statut des aidants familiaux, du versement des allocations familiales, etc. Solidaires s'engage à développer une analyse approfondie de la politique familiale dans toute sa diversité et des besoins auxquels elle doit répondre.

Solidaires revendique que le congé parental, qui est de droit et de même durée, permette réellement à chacun des parents de s'investir en fonction de choix éducatifs et non un choix basé sur le plus gros salaire. La loi doit donc s'adapter pour que chaque parent puisse s'investir et contrer le fonctionnement patriarcal (congé paternité, financement du congé parental...).

- **L'aide à l'autonomie :** Une 5^e branche de la Sécurité sociale a été créée en 2020 pour répondre à ce risque. Nous revendiquons un service public de l'autonomie assuré par la Sécu, prenant en charge à 100 % l'aide à l'autonomie, à domicile et en établissement spécialisé, sans barrière d'âge. La perte d'autonomie doit intégrer la branche maladie et bénéficier de ses moyens de prévention.
- **La retraite :** Il faut dénoncer le système de retraite actuel et obtenir de nouveaux droits. L'une des priorités de Solidaires est d'obtenir un minimum de retraite au niveau du SMIC que nous revendiquons. Toujours dans la logique de supprimer les complémentaires obligatoires, il faut intégrer les régimes complémentaires au régime de base en l'améliorant, notamment pour les travailleurs-euses ayant des carrières dites incomplètes, les femmes, les minorités genre les travailleurs-euses en situation de handicap ou encore les personnes étrangères n'ayant pas fait toute leur carrière en France, en particulier pour les travailleurs et travailleuses ayant des carrières dans plusieurs régimes.
- Il faut réfléchir à l'amélioration du système de retraite actuel (conditions d'annuités, droits familiaux, retraite universelle...).
- Par ailleurs nous nous engageons à réfléchir à une retraite qui permettrait de gommer les inégalités durant la vie active (écarts de salaires) et d'accorder à chacun-e le même niveau de vie à la retraite⁷. Dans cette perspective, la construction d'un grand mouvement interprofessionnel offensif doit être une priorité de notre union.
- **Sécurité sociale du chômage :** Solidaires revendique la création d'une véritable sécurité sociale du chômage, autogérée collectivement par les travailleurs/ses avec ou sans emplois. Cela implique de sortir de la logique assurantielle actuelle dans laquelle les travailleurs/ses doivent avoir cotisé-e-s un certain temps pour ouvrir des droits à indemnisation, ce qui exclut en particulier les personnes faisant des études ou venant de les finir ou les personnes ayant du mal à trouver du travail, pour appliquer la même logique que celle du reste de la Sécurité sociale, à savoir une logique de solidarité permettant de garantir un droit à l'indemnisation quel que soit la situation précise à l'ensemble des chômeurs/ses.

3.3 Et l'élargir à de nouveaux besoins

L'ordonnance de 1945 mettant en place la Sécurité sociale, précise : « Le but à atteindre est la réalisation d'un plan qui couvre l'ensemble de la population du pays contre l'ensemble des facteurs d'insécurité ». Parmi ces facteurs d'insécurité, certains doivent pouvoir être pris en charge par la Sécurité sociale et nous devons d'ores et déjà y réfléchir :

La sécurité de l'accès à l'alimentation : il est nécessaire et urgent d'instaurer un droit à l'alimentation gérée démocratiquement pour mettre fin à la précarité alimentaire. En effet, chaque personne doit avoir le droit d'accéder à une alimentation diversifiée, de qualité et en quantité suffisante. Cette alimentation doit être produite par des travailleur-ses de l'ensemble de la filière alimentaire (paysan-nes, ouvrier-es et salarié-es), de la production à la distribution, justement rémunéré-es. Une sécurité sociale de l'alimentation, où le profit n'a pas sa place, permettra également de porter la bifurcation écologique de ces filières.

La sécurité de l'accès au logement : Il faut que l'accès à un toit et la disposition d'un logement digne soient effectivement garantis à l'ensemble de la population. Cela devra entraîner l'application au secteur immobilier d'autres règles que celles de l'économie capitaliste. Il s'agit que le droit au logement l'emporte contre la spéculation immobilière et le droit capitaliste de propriété. Solidaires demande la réquisition des logements vides, ainsi que le blocage des loyers, la nationalisation des bâtiments vides, la surtaxe des profits immobiliers... et le développement des offres de logements publics. La lutte contre les passoires thermiques doit être intensifiée, sans attendre le bon vouloir des propriétaires.

La sécurité environnementale : Les gouvernements n'ayant pas pris les mesures nécessaires pour protéger l'environnement, il s'agit de protéger les populations en aval des risques d'inondations, de tempêtes, de canicules, d'incendies, de pollutions, etc. Mais il s'agit également de financer la transformation de l'appareil productif construit par les capitalistes, inadapté au maintien d'un environnement viable pour l'humanité. Il faut s'opposer aux projets écicides et inutiles, en luttant localement avec des collectifs militants.

3.4 Repenser le financement de la Sécurité sociale

Aujourd'hui, la recherche du profit pousse les entreprises à réduire leur masse salariale en diminuant l'emploi, en faisant appel à la sous-traitance et en faisant pression sur les salaires. Le financement est assis uniquement sur les revenus du travail alors que nombre d'entreprises voient leurs profits augmenter au détriment de la masse salariale.

Des recettes supplémentaires spécifiques pour financer à 100 % ces besoins seraient

assurées par une augmentation des cotisations sociales, par la fin des exonérations faites au profit des entreprises sans effets pour l'emploi.

Les travailleuses et les travailleurs étant les seul-e-s créatrices de richesses, il faudrait réfléchir au financement de la Sécu pour le faire reposer sur la valeur ajoutée, avant le partage primaire entre salaire et profit. Avec cette nouvelle assiette, le financement entre entreprises serait plus justement réparti.

La perte d'autonomie s'adressant potentiellement à l'ensemble de la population pourrait être financée par une contribution universelle assise sur tous les types de revenus en remplacement des recettes actuelles loin d'être justes et nettement insuffisantes au regard des enjeux.

Par ailleurs, il faut rappeler que les recettes des régimes de sécurité sociale augmenteraient avec :

- une revalorisation de la part des salaires dans la valeur ajoutée ;
- une amélioration des salaires avec égalité salariale femmes/hommes ;
- l'amélioration de la situation de l'emploi, tout particulièrement celui des femmes et minorités de genre ;
- une augmentation substantielle des taux de cotisations sociales ;
- la fin des allègements et exonérations de cotisations sociales.

L'enjeu est bien d'assurer des financements pérennes et solidaires affectés aux 6 branches composant la Sécurité sociale afin de satisfaire les besoins et de réaffirmer la solidarité entre toutes et tous.

Nous devons également réfléchir aux dépenses de sécurité sociale en interdisant par exemple les profits des lobbys pharmaceutiques et économiques faits sur le compte des dépenses publiques donc du bien commun.

Nous considérons que le principe de la médecine libérale pose question. Pour une répartition équitable de la médecine sur le territoire, pour des temps de consultation et des prises en charge des patient-es suffisants, nous revendiquons une médecine publique, avec une politique tarifaire repensée.

3.5 Réinventer une démocratie sociale

La gestion de la Sécurité sociale fondée par les ordonnances de 1945 a été ainsi constamment confrontée à un balancier entre gestion par les travailleurs-euses (avec des représentant-es élu-es qui disposaient à l'issue des élections de 1947 des deux tiers des sièges des caisses primaires) et reprise en main par l'État contrôlé par une oligarchie financière capitaliste.

Avec les ordonnances de 1996, le budget de la Sécurité sociale est désormais arrêté par la loi de financement de la Sécurité sociale, l'État s'est approprié la gestion du budget de la Sécu à la place des travailleurs et travailleuses.

Le niveau des cotisations sociales et des prestations doivent être décidés démocratiquement, sans influence des lobbies représentant le capital.

En termes de démocratie sociale, l'Union syndicale Solidaires revendique :

- Les salarié-es et la population doivent reconquérir le pouvoir de gestion et de décision sur les recettes (assiette et taux de cotisations) comme les dépenses (définition des droits et des besoins, niveau des prestations).
- L'autonomie de la Sécurité sociale vis-à-vis de l'état doit être affirmée. Les lois de financement de la Sécurité sociale instaurées en 1996 doivent être supprimées. La non fongibilité du budget de la Sécurité sociale et de celui de l'état doit être restaurée.
- Les élections des conseils d'administration à la Sécurité sociale doivent être réinstaurées donnant le pouvoir à ceux qui financent.

Dans le cadre d'une démocratie sociale renouvelée au sein des organismes de sécurité sociale, l'autogestion signifie la démocratie directe à savoir la prise de décision par les concerné-es, une gestion collective, égalitaire et démocratique. La possibilité de participer aux prises de décisions doit être étendue à l'ensemble de la population par une gestion réellement démocratique sans exclusion, en intégrant les personnes hors activité, et notamment les retraité-es, les privé-es d'emploi et les étudiant-es...

Notes :

1. Affection Longue Durée 30 : Les ALD sont des maladies dont la gravité ou la durée nécessitent un traitement prolongé et coûteux. Il ne s'agit pas forcément de situations de handicap mais de maladies qui peuvent être invalidantes. Les ALD 30 sont dite « exonérante » c'est-à-dire que les frais liés aux soins sont remboursés au maximum du plafond de remboursement par l'Assurance Maladie.
2. Dysmenorrhées : douleurs menstruelles.
3. Interruption spontanée de grossesse (ISG) : fausse couche.
4. La loi de financement de la sécurité sociale 2024 prévoit qu'en cas d'arrêt de travail consécutif à une interruption médicale de grossesse ou de fausse couche, les salariées seront exemptées des 3 jours de carence au plus tard le 1^{er} juillet 2024 ou le 1^{er} janvier 2024.
5. La France a été retoquée par deux fois par les instances internationales : en 2021 par l'ONU qui sommait la France de respecter la convention internationale pour les droits des personnes handicapées (CDPH), et en 2023 par la Commission européenne qui sommait la France de respecter les droits des personnes en situation de handicap en se conformant aux articles du socle européen des droits sociaux (SEDS).
6. Handiphobie : attitude de rejet et/ou de dégoût vis-à-vis du handicap.
7. Comme décidé lors du CN d'octobre 2023.



RÉSOLUTION 3. NOTRE OUTIL SYNDICAL



0. Introduction

Il y a 25 ans naissait notre Union interprofessionnelle portée par la volonté de construire un outil non figé de lutte et de transformation sociale où les questions démocratiques, de pratiques militantes et de rapport aux luttes étaient centrales. 25 ans plus tard, cet outil est plus que jamais d'actualité dans une période qui nous place à une responsabilité particulière tant les attaques sont violentes tandis que se précise sans cesse la menace d'une prise de pouvoir par l'extrême droite.

La dernière mandature a été marquée notamment par trois mouvements sociaux d'une ampleur ou intensité historique : le mouvement contre la réforme des retraites, les révoltes suite aux violences policières dans les quartiers populaires et les diverses actions écologistes. Dans un contexte global défavorable, notre priorité est de renforcer notre outil syndical, de le développer mais aussi de maintenir son fonctionnement démocratique original et originel basé sur le consensus. Le rôle de nos structures syndicales est d'aider à développer l'auto-organisation, l'autogestion, une culture d'émancipation et la convergence des luttes, et l'unité syndicale lorsqu'elle est utile au rapport de force.

Pour autant nous devons également nous interroger sans tabou sur l'évolution du syndicalisme et de son utilité pour l'ensemble du monde du travail.

1. Prendre en main le développement de notre union

Après avoir stagné autour des 100 000 adhérent-es, le nombre de syndiqué-es dans notre Union s'érode maintenant depuis plusieurs années (il faudra cependant voir « l'effet du mouvement retraite » en 2024, du fait du décalage dans la remontée des cotisations). Notre présence dans la population active à l'image de notre représentativité n'évolue donc pas dans le bon sens...

La situation est évidemment très disparate en fonction des structures nationales. Certaines sont en fort développement et d'autres semblent plus en difficulté. Si la situation est préoccupante nous pouvons inverser les choses comme le démontre l'audience de certaines de nos campagnes et pendant le mouvement des retraites. De même, si nous ne sommes présent-es que sur 5,59 % des CSE (représentant 18,5 % des salarié-es), lorsque nous déposons une liste nous réalisons en moyenne 19 % des voix. Il y a donc un espace pour notre courant syndical dans les entreprises et les associations. Le syndicalisme interprofessionnel de Solidaires est un des outils pour entrer dans cet espace.

Nous avons fait un premier pas quant à la visibilité de Solidaires (notamment via la généralisation des barnums dans les Unions départementales), mais cela reste insuffisant et nous devons aller vers plus de matériel de visibilité commune, et mener des campagnes permettant notre développement. Nous devons désormais mettre en place des plans de développement : avec des formations, une carte ouvrière, des moyens mutualisés. Il faut mettre à disposition des outils tant pour l'activité syndicale quotidienne que pour la gestion et structuration des organisations, de leur trésorerie, de leur base adhérent-e, de leur communication interne et externe, y compris avec du conseil pour la rédaction en français simplifié ou FALC (Facile A Lire et à Comprendre), et la capacité d'intervenir en LSF (Langue des Signes Française).

Toutes les actions et outils proposés par les structures interprofessionnelles doivent répondre aux besoins exprimés par les organisations syndicales et décidés par elles. Cela requiert d'encourager la prise en main des structures interprofessionnelles par les organisations syndicales.

Nous ne pouvons nous contenter de l'espoir de voir les masses venir d'elles-mêmes vers nos idées, nous devons aller à leur rencontre. Nous devons renforcer notre présence dans les événements militants et proposer l'outil syndical pour lutter contre le capitalisme, le fascisme, le racisme, le sexisme et agir concrètement pour la transformation sociale. Nous pouvons lorsque c'est possible développer notre présence dans les événements non militants et notamment ceux fréquentés par les futurs ou jeunes actifs – festivals par exemple – pour les informer de leurs droits et nous faire connaître. Si la peur d'une « perte d'identité ou de valeur » existe parfois, nous devons de toute façon accompagner tout plan de développement ambitieux d'un plan de formation à la hauteur, répondant au niveau de conscience de classe de la réalité de la population active. L'organisation d'un cycle de formation accueil, valeurs, pratique militante, histoire du mouvement ouvrier, compréhension économique, auto-organisation des luttes et mobilisations... doit être proposé systématiquement et régulièrement, y compris pour favoriser l'augmentation et le renouvellement de nos effectifs d'adhérent-es. Il serait intéressant de faire un état des lieux des composants de notre organisation (âge, femme/homme, public/privé). Le troisième cycle électoral des CSE est à l'horizon. Une formation syndicalisation/développement sera proposée en 2025, dans la perspective de ce 3^e cycle électoral. De manière générale, il faut se donner les moyens pour assurer ces formations en local.

Nous devons nous fixer des priorités sur les branches et secteurs susceptibles de permettre un saut de représentativité ou à maintenir. Cette campagne peut passer par trois voies :

- Mise à disposition de matériel et d'un appui dans une série de secteurs prioritaires, y compris dans lesquels nous sommes le moins implantés afin de favoriser le développement des sections et l'ancrage local comme nous l'avons fait pour les TPE ;
- La continuité des autres campagnes avec à chaque fois la mise en avant de la question de s'organiser afin de changer le rapport de force ;
- Cibler la jeunesse en formation ou au travail.

Nous proposons que chaque campagne de notre union soit accompagnée d'un volet réseaux sociaux afin de multiplier les contacts et d'un encart sur le matériel publié. Nous devons réfléchir à des outils pour mieux gérer les contacts ainsi obtenus et leur mise à disposition des organisations.

La commission syndicalisation en charge du développement interprofessionnel proposera :

- Pour les entreprises du privé un matériel de développement en amont du prochain cycle puis un matériel permettant d'agir dans les entreprises lors des campagnes électorales CSE de 2026/27 afin de faciliter le travail des équipes isolées.
- En lien avec la commission fonction publique proposera du matériel pour gagner ou maintenir la représentativité dans les 3 versants de la fonction publique
- Du matériel visant à se rapprocher des précaires et privés d'emplois.

Le matériel de développement contiendra des supports de présentation de Solidaires rédigés en français simplifié ou FALC (Facile à Lire et à Comprendre), et des vidéos en LSF (Langue des Signes Française) pour présenter Solidaires et les droits des travailleurs et travailleuses.

2. Faire des instances des outils au service de l'action syndicale

La mise en place des CSE dans le privé puis des comités sociaux dans le public (CSA, CST, CSE) a déstabilisé de nombreuses équipes syndicales. Elle a induit la disparition d'instances comme les CHSCT et les Délégués du Personnel et la réduction des moyens syndicaux associés. Dans le privé, cela s'accompagne en outre de la baisse des heures de délégation et d'une limitation à trois mandats consécutifs. Ces dispositions doivent être combattues par tous les moyens par l'Union syndicale Solidaires au risque de voir disparaître des syndicats. Dans tous les cas, ces réformes nous imposent le cumul des mandats et augmentent notre charge de travail.

Cette concentration d'attributions et la multiplication de réunions sur des sujets éloignés des préoccupations des collègues accroissent le risque d'institutionnalisation et de bureaucratisation du syndicalisme. Dans ce cadre, Solidaires se fixe pour objectif de maintenir au plus près du terrain notre syndicalisme. Pour cela, l'essentiel du temps militant doit être consacré à la vie de nos collectifs syndicaux et à notre présence aux côtés des travailleuses

et travailleurs et à la mise en œuvre des orientations, des actions et des luttes décidées par elles et eux.

Solidaires revendique le retour aux CHSCT. La disparition de ces instances ayant largement accompagné la dégradation des conditions de travail imposée par le patronat afin de maximiser leurs profits.

La formation interprofessionnelle pour les élu-es des comités sociaux dans le privé comme dans le public a été un véritable engagement de notre union. C'est une première réponse aux difficultés et un exemple à développer et à suivre.

Nous devons imposer la mise en place de CSE « à taille humaine » auxquels doivent pouvoir participer, de droit, les suppléant-es et devons refuser les accords de fonctionnement d'instance qui entérineraient des pertes de prérogatives (confiscation du recours à certains droits d'alerte, absence de formalisation des réponses aux réclamations, perte d'accès à certaines informations, raccourcissement des procédures de consultation...).

Au contraire, la sous-traitance étant un moyen pour le patronat de diviser les collectifs de travail et de diluer la responsabilité des donneurs d'ordre en matière de protection de la santé au travail, les équipes syndicales et les élu-es CSE intégreront cette problématique dans toutes les prérogatives de l'instance.

Elles seront également particulièrement attentives à la situation des travailleur-euses précaires dont le nombre ne fait qu'augmenter (contractuel-le-s, auto-entrepreneur-euse-s, apprenti-e-s...).

De même, le CSE doit conserver ses prérogatives en matière de santé au travail, sans les confier à la commission santé sécurité et conditions de travail (SSCT), instance dépourvue de personnalité morale. Le CSE doit garder la maîtrise des droits d'alerte et de vote des expertises. Solidaires revendique le retour des CHSCT, tels qu'ils existaient avant la mise en place des CSE, avec des prérogatives exclusives concernant la santé au travail. Dans le privé comme dans le public, ils auraient des moyens coercitifs de contraindre les employeurs à respecter les règles de santé et sécurité au travail pour l'ensemble des salarié-es. La bataille politique reste à mener pour gagner le droit de veto dans cette instance.

Les CSE extraordinaires sont une autre arme tout comme le pouvoir d'enquête qui permet aux élu-es d'aller sur le terrain et de travailler avec les collègues sur leurs conditions de travail et leurs revendications. La pratique des enquêtes est primordiale pour recréer un sens du collectif et la mobilisation. Il est important de former nos équipes sur ces questions, en développant les formations SST.

Nous devons permettre à nos équipes d'échanger, de faire vivre nos pratiques syndicales et utiliser les CSE au mieux pour renforcer notre syndicalisme. Ainsi, l'animation d'un

réseau d'élus sur la mandature peut renforcer chacun-e dans l'exercice de son mandat par l'échange de pratiques et la mutualisation. De plus, nous devons permettre aux élus CSE Solidaires de mener à bien leurs missions, en effectuant les formations CSE obligatoires et la formation de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Nous devons former tou·tes nos élu·es sur l'écologie, l'auto-organisation des luttes, le féminisme, l'antiracisme et l'antifascisme ainsi qu'aux luttes contre le validisme et la LGBTQI-phobie.

Dans sa gestion des activités sociales, le CSE doit œuvrer à la transformation sociale par le soutien et l'accès aux démarches et espaces d'éducation populaire, la découverte d'activités nouvelles, l'ouverture culturelle et à d'autres sports via des modes de participation collectifs.

Les problèmes qui se posent aux comités sociaux dans la fonction publique sont assez similaires à ceux du privé décrits ci-dessus. Mais comme les moyens d'action des CSA/CSE/CST sont encore plus limités que ceux des CSE de même que les droits de leurs élu·es, Solidaires revendique qu'ils disposent de la personnalité morale et du droit à l'expertise et, s'agissant des élu·es, des mêmes droits à la formation et aux heures de délégation que celles et ceux des CSE.

Comme dans le secteur privé, nous revendiquons la création de CHSCT dotés de personnalité juridique et l'intervention de l'inspection du travail et la création d'un délit d'entrave avec responsabilité individuelle des élu·es employeurs publics et administrations.

La question écologique étant au cœur des revendications de Solidaires, les élu·es Solidaires des comités sociaux publics et privés s'efforceront d'obtenir de leurs employeurs que l'organisation du travail soit adaptée aux impératifs climatiques et écologiques. Il faut que l'activité professionnelle réponde aux impératifs écologiques notamment en réduisant fortement son impact sur l'environnement et en incitant à la sobriété énergétique. Cette sobriété énergétique ne peut se faire au détriment des conditions de travail des travailleurs et travailleuses. Le fonctionnement de notre outil syndical visera également à prendre en compte en interne les impératifs écologiques.

De la même manière, les luttes féministes doivent trouver un écho dans les revendications que nous portons dans les IRP, notamment en matière de lutte contre les inégalités et contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

3. Organiser l'ensemble du monde du travail

Notre dernier congrès s'était donné comme objectif que nous puissions accueillir tout-e travailleur-euse qui souhaiterait nous rejoindre. Force est de constater trois ans plus tard que cela n'est toujours pas le cas.

Il est rare qu'il s'agisse de secteurs importants numériquement du salariat mais le plus souvent plutôt de ce qu'on pourrait qualifier « d'angles morts ». La pratique des discussions engagées pour savoir comment accueillir ces camarades doit être poursuivie lors de la prochaine mandature.

L'élargissement du champ de syndicalisation de structures existantes est sans doute la meilleure solution tant pour permettre d'accueillir des demandes isolées que pour éviter la multiplication de structures dans notre union.

Ainsi, des salarié-es d'agences ou organismes de droit privé ont pu être rattaché-es aux organisations syndicales des ministères de tutelle ou financeurs. D'autres expérimentent la double syndicalisation. Plus généralement, l'organisation sur des bases sectorielles et territoriales permet de combler plus facilement ces trous que le syndicalisme d'entreprise, ce qui n'interdit pas la structuration par entreprise au sein de regroupements plus larges. La commission syndicalisation et/ou des groupes de travail sera donc mandatée pour engager sur ces bases des discussions avec les organisations qu'elle identifiera comme pouvant être concernées afin de travailler sur les évolutions possibles. Elle est une ressource pour les solidaires locaux sur ces questions.

Bien sûr, cela ne règle pas la question de la vie syndicale d'adhérent-es isolé-es ou fortement minoritaires en statut et/ou lieu de travail dans leur syndicat. Cette question qui traverse plusieurs de nos organisations pourra faire l'objet d'un travail transversal afin de mutualiser les bonnes pratiques. Plus généralement, un chantier sur l'accueil des nouveaux et nouvelles adhérent-es sera également mené afin de faire un état des lieux de ce qui existe et identifier ce qui gagnerait à être généralisé.

Solidaires entamera un chantier de cartographie de la sous-traitance à partir de ses implantations. Cela mettra en lumière la réalité des filières et des collectifs de travail. L'objectif est de favoriser la structuration de nos syndicats et la coordination des actions syndicales sur les lieux de travail qui regroupent de multiples entreprises. Ce chantier permettra d'impliquer l'ensemble des syndiqué-es, élu-es ou non, qui devront être formé-es à la pratique d'enquête. Il se fera autant que possible en lien avec les chercheur-ses et les expert-es avec qui nous travaillons.

Les 18 millions de personnes à la retraite subissent toujours les méfaits du capitalisme.

La retraite est l'enjeu d'une bataille idéologique et politique. L'Union syndicale Solidaires, notamment par l'UNIRS, est présente dans cette partie de la population et porte des revendications, notamment sur le revenu disponible, la santé et les services publics, qui agit et manifeste régulièrement, notamment avec le groupe des 9 organisations de retraité-es. L'Unirs fonctionne et participe aux instances de Solidaires, exprime les revendications des retraité-es, est reconnue par les autres organisations de retraité-es et les pouvoirs publics. Chaque structure nationale et départementale a un rôle à jouer dans la syndicalisation des retraité-es, en lien avec l'UNIRS qui coordonne l'action de Solidaires vers les personnes retraitées et qui propose des matériels et des informations spécifiques aux retraité-es. La condition de prolétaire ne s'arrête pas aux frontières du lieu de travail. Notre syndicalisme ne doit donc pas s'y arrêter non plus. Dans la continuité des orientations définies à Saint-Jean-de-Monts, nous devons toujours établir des lieux d'échange et d'élaboration ouverts à tout-es les travailleuses et travailleurs, qu'ils soient dans l'emploi ou pas.

Le groupe de travail droits et libertés et la commission conditions de travail notamment, en lien avec des associations travaillant sur ce sujet, s'intéresseront à l'oppression et à l'exploitation par le travail dans les lieux de privation de liberté.

4. Grâce à un ancrage territorial

Le projet syndical de notre Union ne peut s'épanouir que s'il est porté auprès de toutes et tous les salarié-es. C'est évidemment le travail des syndicats adhérents mais aussi celui des Solidaires locaux, portes d'entrée vers notre syndicalisme. Nous l'avons déjà écrit lors de congrès précédents, les Solidaires départementaux et les Unions Locales quand elles existent, sont les pierres angulaires de notre construction syndicale interprofessionnelle. Ils doivent s'efforcer de réunir l'ensemble des différents syndicats ou sections des organisations de l'Union, publics et privés, représentés sur le département.

Soyons clair-es, dans cette période de crise syndicale, nous ne ferons perdurer et progresser notre courant syndical qu'en étant et en allant au contact de la population locale, en connaissant le terrain et les problématiques locales.

Aider les salarié-es, aider les syndicats à se créer, à se développer, monter des formations syndicales, participer à des instances ou des réunions locales/régionales interprofessionnelles, mener des campagnes interprofessionnelles, définir des actions face à des problématiques communes suppose des moyens.

Tout d'abord des moyens humains, et si l'on ne veut pas que l'interpro ne soit qu'un supplément d'âme, les différentes structures doivent mettre à leur ordre du jour les questions interprofessionnelles et dégager du temps militant (complet, partiel, par projet...) pour participer aux activités et aux instances du Solidaires local.

La question d'un quota d'un temps militant réservé à l'interprofessionnel d'au moins 2 % qui doit être alloué par les structures professionnelles (nous avons parlé d'au moins 1 % de temps syndical au congrès de 2021) et la question du salariat militant ou de mise à disposition peuvent se poser en particulier pour développer la syndicalisation, la création et le suivi de syndicats, la structuration des unions locales. C'est sans doute l'imbrication des sujets et des pratiques interprofessionnelles, professionnelles qui permettront une vraie vie des syndicats ou sections professionnelles et des Solidaires locaux.

Les Solidaires locaux doivent permettre des rencontres et des échanges, mais pour cela il faut des locaux et des personnes présentes à l'intérieur.

Sur les moyens financiers ensuite, notons que les subventions sur lesquelles s'appuient la plupart des Solidaires locaux sont, d'une part, très inéquitables selon la région/département/ville concernée et d'autre part de plus en plus revues à la baisse. Si la cotisation des syndicats locaux de Solidaires ou sections membres de l'Union au Solidaires départemental devrait être une évidence, elle n'est pas toujours aisée à mettre en œuvre et elle ne résoudrait qu'en partie les besoins de financement des Unions départementales. Aujourd'hui, la part que le National réserve aux projets locaux est insuffisante pour répondre à tous.

La commission syndicalisation et le GT budget travailleront en commun sur le sujet du financement des Unions Solidaires départementales pour étudier des pistes d'amélioration et de fluidification, en explorant, par exemple, la possibilité de financements a priori, sous forme de droits de tirage sur le budget de l'Union ou de péréquation des moyens financiers entre les UD.

Ces changements ne devront pas remettre en cause qu'une part du budget AGFPN doivent aller aux fédérations et syndicats nationaux qui portent aussi la construction et le développement de notre Union.

Du point de vue du fonctionnement interne de l'Union, les Solidaires départementaux sont notre échelon politique local. Ce sont eux qui siègent au Comité national et au Congrès et prennent part aux décisions de l'Union.

L'équilibre entre la proximité voulue, la réalité d'implantation des syndicats et la représentation nationale du local dans nos instances internes reste une priorité. Pour autant, des coordinations régionales sont devenues nécessaires au moins pour avoir une représentation régionale dans certains cas ou pour désigner des représentant-es (CESER, SRIAS, défenseur-euses syndicaux-ales...).

Elles doivent cependant rester de simples coordinations sans prérogatives politiques de

manière à ne pas contribuer à bureaucratiser notre organisation en créant un échelon supplémentaire.

De même, des Unions locales existent par endroit. Quand elles sont possibles, il est souhaitable de les développer en adéquation à la réalité du peuplement ou de l'activité d'un territoire. Il peut s'agir de mieux mailler un territoire fortement industrialisé, ou à l'activité commerciale concentrée ou simplement sur des zones très densément peuplées, ou encore mailler des territoires excentrés ou moins densément peuplés.

Il va de soi que ces UL doivent participer à la vie politique de l'Union au sein de leur Solidaires départemental. Sans en faire un puits sans fond de temps militant consacré, il est important que les allers-retours entre l'activité nationale et locale soient assurés d'abord au travers de nos instances. La prise en compte et l'adaptation de nos revendications et décisions aux réalités locales passe par une participation accrue des Solidaires départementaux aux Comités nationaux et commissions nationales.

5. Et un identifiant clair

De même que l'absence d'unité d'action interprofessionnelle est un handicap dans le rapport de forces, de même l'absence d'un identifiant clair entre organisations de Solidaires l'est aussi.

Depuis sa création le nom de notre Union a évolué à plusieurs reprises (G10, Solidaires G10, Solidaires). Nos statuts stipulent que le choix du nom « Solidaires » comme identifiant unique de l'interpro permet de dépasser l'histoire de nos organisations. Certaines ont fait un pas en avant en modifiant leur nom pour s'appeler Solidaires. Cependant, nous avons aussi une union (l'UST) qui s'est renommée en ajoutant SUD à son dernier congrès et de nombreuses UD et UL qui se nomment SUD-Solidaires. Aujourd'hui nous avons donc un syndicat qui a un nom au niveau interpro national (Union syndicale Solidaires), qui n'est pas le nom que l'on retrouve dans tous les secteurs professionnels (que ce soit SUD mais aussi STTCPOA, SNABF, SNJ...) sans que le nom de l'union y soit par ailleurs forcément rattaché systématiquement, mais pas non plus toujours celui de ses unions départementales, locales ou de secteurs.

Cela pose la question du nom donné aux nouveaux syndicats que nous créons (qui est loin de toujours être « Solidaires », et en partie parce que ce n'est pas forcément la demande des salarié-es) mais aussi celui de notre identification, notamment au moment des élections (et notamment lorsqu'il y a une liste interpro comme pour les Prud'hommes hier et les TPE/TPA aujourd'hui) mais aussi parfois dans les mouvements sociaux.

Les organisations membres sont encouragées à accoler le nom de Solidaires à leur nom et le font apparaître sur leurs différents supports de communication. Les Unions (départementales, locales, sectorielles) qui sont des émanations de l'Union doivent porter son nom. Enfin, un travail sur l'identité graphique de l'Union sera engagé et se fera dans le respect des règles d'accessibilité, en accord avec nos engagements en faveur de l'inclusion des personnes handicapées dans notre syndicat.

6. La commission syndicalisation et développement, un outil à réinvestir

La commission syndicalisation, développement et structuration doit être un outil central de notre organisation. C'est affirmer clairement, et sans ambiguïté, que cela doit correspondre à un engagement prioritaire des structures. Définir les champs de syndicalisation de nos organisations, dénouer le plus possible en amont les possibles conflits de champs, définir les champs nécessitant un travail spécifique ou des stratégies de développement doit être une des priorités de nos organisations.

Il est indispensable de fournir des réponses de syndicalisation adaptées à l'ensemble des salarié-es du secteur privé et des agent-es publics des trois versants de la fonction publique et de l'ensemble des établissements et autorités administratives en lien. C'est pour cela que chaque organisation doit investir cette commission afin de pouvoir échanger également sur les pratiques en cours dans les secteurs.

L'objectif de notre développement est bien d'être représentatif au niveau interprofessionnel tout en conservant au niveau de la fonction publique la représentativité durement acquise et malheureusement aujourd'hui menacée. Il faut être conscientes et conscients qu'une perte de la représentativité dans la fonction publique aurait des conséquences graves pour l'ensemble de l'Union et au-delà pour le syndicalisme de lutte. Pour toutes ces raisons, le rendez-vous électoral de 2026 sera déterminant. Au-delà de la commission fonction publique, pour une prise en charge plus collective de cette échéance, un suivi en BN et CN est indispensable. Les élections CSE 2026/2027 seront aussi un rendez-vous central pour Solidaires. Le développement de l'Union est indispensable pour le rapport de force.

Notre structuration est le fruit de notre histoire. Dans chaque organisation, il y a une

culture, une identité, un attachement et des spécificités. Cela ne doit pas nous empêcher de prendre en compte l'évolution de l'organisation du monde du travail, ni le fait que le développement de notre Union marque le pas ou le fait que si nous repartions aujourd'hui d'une feuille blanche, nous ferions peut-être différemment.

La commission est mandatée pour travailler à des propositions d'évolution de notre structuration et apporter des réponses aux questions que posait le congrès de 2021 sur le sujet. L'objectif étant de faire en sorte que tout-e travailleuse ou travailleur qui se reconnaît dans les valeurs de Solidaires puisse adhérer à une organisation membre et que celles-ci soient en capacité d'agir, de mobiliser, de défendre les travailleurs et travailleuses mais aussi de participer à la vie de l'Union.

Ce chantier sera également l'occasion de proposer une solution pour permettre aux milliers de camarades qui ne sont pas aujourd'hui comptabilisé-es dans les chiffres nationaux car adhérent-es directement à des UD, des UL ou à des syndicats qui ne sont membres que d'une UD ou d'une Union (ex. l'UST) de devenir pleinement adhérent-es, par la remontée de cotisations et une possibilité d'expression démocratique.

Afin de vérifier ces engagements et de les confirmer dans la durée, le congrès acte que chaque Comité national de l'Union accordera un point de son ordre du jour aux questions de syndicalisation/développement/structuration.

7. Construire et renforcer la formation interprofessionnelle

Les derniers congrès de notre union ont réaffirmé les enjeux de la formation syndicale qui doit permettre d'accompagner le développement de nos équipes syndicales, l'appropriation de nos valeurs et de notre projet de société.

Donner la priorité à la construction et à la mise en œuvre des formations syndicales interprofessionnelles par les Solidaires locaux ne peut pas être qu'un totem agité à chaque congrès ; il doit se concrétiser à travers des choix qui engagent toutes les structures professionnelles qu'elles soient nationales ou locales.

En cas de formations effectuées en dehors du cadre interpro, il faut néanmoins veiller à

appliquer strictement les critères de répartition financière.

En effet, les décisions de notre organisation en matière de mutualisation des moyens financiers au profit des solidaires locaux (qui datent de 2017) ont réglé, en partie, ce sujet. Cependant, la faiblesse des moyens humains mis à disposition des structures interprofessionnelles reste un souci récurrent et fragilise la formation syndicale de notre union. Chaque structure professionnelle doit mettre à disposition des formateurs et formatrices pour animer des sessions au niveau interprofessionnel.

Certaines organisations professionnelles se considèrent exonérées de cette problématique parce qu'elles ont les moyens de développer en interne des formations spécifiques à leur secteur. La formation interprofessionnelle offre l'avantage de mutualiser les moyens humains et financiers, mais aussi donne l'opportunité d'échanges précieux entre équipes militantes de différents secteurs et renforce les collectifs locaux. Seule la formation interprofessionnelle permet l'accès à la formation syndicale aux structures qui n'en auraient pas les moyens par elles-mêmes.

Pour autant, chaque structure professionnelle reste libre de sa politique de formation.

Nous réaffirmons que le Cefi-Solidaires est bien l'organisme de formation de toutes les structures de Solidaires.

À tous les niveaux de l'organisation, on doit progresser sur plusieurs sujets :

- Renforcer les solidaires locaux sur tout le territoire et se regrouper régionalement (ou sur une base inter-régionale) pour mettre en place les formations d'instances (CSE, CSA, SSCT...) nécessaires à nos équipes syndicales.
- Aux côtés des formations liées aux instances représentatives du personnel, Solidaires doit poursuivre la diversification des types de formations proposées. Au vu de notre syndicalisme de transformation sociale, les formations basées sur l'appropriation de nos valeurs et revendications sont également un axe majeur. L'objectif est de pouvoir former tou·tes nos militant·es sur des thématiques qui ne se limitent pas aux portes de nos entreprises et administrations.

Le syndicat doit s'approprier les outils pédagogiques de l'éducation populaire : outil d'autogestion, débats mouvants, élection sans candidat, respect du consentement, conférences gesticulées... Ces outils appliqués à nos pratiques syndicales permettent de faire exister des postures de coopérations collectives qui promeuvent l'émancipation, le consentement, la démocratie, la transformation sociale.

Nous multiplierons les formations militantes et économiques afin de faire perdurer notre syndicalisme. Pour cela il faut que l'ensemble des formations facturables soient réalisées.

- Afin de répondre à tous ces besoins, et notamment que nos formations répondent aux enjeux et évolutions actuels, Solidaires a un besoin essentiel tant au niveau

national (Bureau du Cefi-Solidaires, Commission Formation, groupes de travail de construction des formations) que local (Commissions Formation locale, viviers de formateur-trices...), d'une participation plus importante des structures à l'élaboration de la politique de formation.

- Il faudra, sur la prochaine mandature, développer les formations de formatrices et de formateurs locaux sur l'ensemble des sujets.

Solidaires développera, via le CEFI, des formations sur des formats courts, en visio ou en présentiel, afin de permettre des formations sur des points précis ou d'actualité. Ce nouveau format ne devra pas remplacer les formations ouvrant droit aux CFESS, ni imposer de surcharge de travail aux salarié-es du CEFI ou de Solidaires.

Nous faciliterons les échanges d'expérience et les transmissions de pratique entre les unions départementales en développant des journées ponctuelles sur des thématiques diverses de pratiques syndicales.

Une journée de débat sera consacrée à la formation syndicale lors d'un Comité National (fonctionnement, organisation, financement).

8. Faire vivre notre consensus face aux conflits

Notre syndicalisme se veut respectueux de l'histoire et des différences de chaque organisation. Pour nous, l'interprofessionnel est la mise en commun de nos idées et de nos forces sur des sujets divers et certainement pas une superstructure qui décide, seule, et qui impose ensuite; et pas non plus une structure «à côté» qui s'occupe de sujets autres que ceux des différents secteurs.

Le mode de décision primordial choisi par l'Union est le consensus, en ce qu'il respecte chaque structure. Ce mode de décision est renforcé par le principe de base «1 Syndicat — 1 voix» quels que soient sa taille et son nombre d'adhérent-es. Différent du vote majoritaire (qui impose une position sur une autre) ou du compromis qui accepte une partie au moins d'une position adverse avec une contrepartie, le consensus est l'art de trouver une solution acceptable pour tous-tes. Le consensus n'est jamais totalement satisfaisant pour toutes les positions, il traduit la volonté collective de s'accorder sur les positions acceptables par l'ensemble des participant-es et donc de poursuivre le débat sur ce qui ne fait pas l'unanimité. Bien sûr, il nécessite la volonté de chaque structure pour construire une position commune. Et il est d'autant plus facile d'y arriver que les protagonistes se

connaissent et connaissent leurs milieux et conditionnalités respectives.

Ainsi, toute occasion de se rencontrer facilite cette discussion consensuelle. L'expérience le montre, les échanges préalables en GT, en commissions, en formations ou réunions favorisent grandement la détermination d'une position commune quand celle-ci est nécessaire.

Le consensus demeure un défi tout en étant le processus qui nous permet une discussion et des avancées permanentes sur différents sujets. Il ne s'agit pas de se renier en ne faisant pas gagner sa position initiale mais d'avancer ensemble. Ainsi, ce sont tous les syndicats qui pourront porter telle ou telle revendication ou s'atteler à une campagne commune plutôt que d'en laisser 51 % faire sans les autres.

Corollaire du consensus dans nos statuts, le droit de veto accordé à chaque syndicat se veut la garantie du respect de spécificités. Il est nécessaire de réunir l'ensemble des structures nationales lors d'une discussion en BN sur ce que sont et doivent être le consensus, sa construction et le droit de veto.

Pour autant, l'expérience a montré qu'il a pu être utilisé ou menacé d'être utilisé comme arme dans un conflit pour jouer sur le rapport de force interne. Cette utilisation va à l'encontre de l'esprit de consensus. Il faudrait que chaque structure travaille à son usage du droit de veto.

Le droit de veto dont il est fait état dans les statuts doit rester exceptionnel, motivé par écrit dans les plus brefs délais afin qu'il soit porté à la connaissance de toutes et de tous, et qu'il émane d'un mandat bien défini.

9. Notre Union dans le champ syndical

L'unité d'action syndicale est importante mais n'est pas une fin en soi : la recherche d'unité d'action entre organisations syndicales est justifiée s'il s'agit d'augmenter la force des mouvements revendicatifs pour qu'ils puissent être victorieux : ce fut le cas dans le passé grâce à des intersyndicales soudées et combatives. Mais il devrait être exclu de vouloir maintenir une unité d'action syndicale à tout prix si la pertinence des objectifs revendicatifs visés s'en trouvait altérée. D'ailleurs, des syndicats, même seuls, ont parfois pu mener de grandes grèves ; sans compter des mouvements sociaux d'ampleur qui ont pu se développer, au moins dans un premier temps, hors cadre syndical. L'important, dans

ce contexte diversifié, c'est le rôle actif que peut jouer notre syndicat. Depuis plusieurs années, notre Union est devenue un acteur de premier plan dans le mouvement syndical français. Notre visibilité médiatique, dans les mobilisations mais aussi notre participation et notre rôle dans les intersyndicales interprofessionnelles nationales comme locales en sont la preuve. Sans nier les difficultés, notre syndicalisme unitaire, démocratique et combatif est aujourd'hui reconnu.

Au printemps 2023, la réforme des retraites voulue par le gouvernement et le patronat a provoqué un vaste mouvement d'opposition. Ce dernier a fait ressurgir le débat sur les relations entre les organisations syndicales et les partis politiques. Ce travail peut bien entendu avoir lieu dès lors qu'il y a un respect mutuel et dans le respect de l'indépendance syndicale. Il doit servir à l'élévation du rapport de force. Plus le mouvement social est puissant et plus il pèse sur son débouché et sur ses conséquences. C'est aux organisations de travailleuses et travailleurs et à la base du mouvement ouvrier d'organiser le mouvement social. Dans le cadre de nos relations avec les partis politiques, il importe de rappeler l'engagement de l'Union pour une transformation sociale émancipatrice, qui induit une forte composante autogestionnaire.

Une vigilance toute particulière reste de mise quand les politiques sont les employeurs directs ou indirects.

Développer et renforcer notre outil syndical en recherchant la nécessaire unité syndicale a toujours été central pour notre Union. L'unité syndicale lors du mouvement de défense de nos retraites en 2023 a été déterminante pour la crédibilisation de nos revendications (nous avons gagné la bataille de l'opinion publique) et la légitimation du mouvement syndical dans ce combat. Pour autant, Solidaires se doit d'être force de proposition, et si besoin de prendre des initiatives en son nom propre.

La question de l'implantation et du développement syndical dans l'ensemble du salariat est une nouvelle fois soulevée. L'unité ne peut résoudre toutes les carences de notre organisation et du syndicalisme en général. Elle n'a pas été suffisante pour braquer les projecteurs sur le Medef ni obtenir le retrait de la réforme. Malgré les difficultés que nous pouvons rencontrer dans certains secteurs ou départements avec les autres organisations syndicales, il faut réaffirmer notre volonté de construire à tous niveaux, chaque fois que c'est possible une unité pratique, vivante, engageant nos structures comme nos équipes : tournées intersyndicales, matériel commun, réunions communes... sont des pistes à explorer pour l'avenir.

Le mouvement contre la réforme des retraites a relancé le débat sur la caisse de grève dans de nombreux secteurs. Nous devons le poursuivre dans l'union au cours de la prochaine mandature.

L'expérience de cette unité n'en interroge pas moins l'état du syndicalisme. Si c'est bien l'unité d'action – et sa réalité – qui en détermine les enjeux, il faut néanmoins assumer qu'aujourd'hui, le syndicalisme dans son ensemble –, expression des intérêts des

travailleuses et des travailleurs avec ou sans emploi, en formation, en retraite mais aussi de leurs perspectives d'émancipation – est engagé dans une course de vitesse avec l'accroissement des inégalités économiques et sociales, la menace fasciste et l'urgence climatique et écologique.

Force est de constater que le syndicalisme en France est affaibli, notamment en termes d'adhésions où seul-es 10 % des salarié-es sont syndiqué-es. Cela s'explique par la dégradation des conditions d'emploi (précarité, contrats et statuts différenciés...), l'explosion des cadres de collectifs de travail, l'individualisation des rémunérations, les différentes lois qui éloignent et réduisent le nombre des représentantes et représentants du personnel mais aussi leur champ d'action que ce soit dans le privé ou dans la Fonction publique.

Au vu de l'accumulation des défaites et donc des reculs sociaux structurels, le sentiment d'un certain nombre de salarié-es que le syndicalisme ne peut stopper ni les réformes néfastes du pouvoir ni ceux et celles des secteurs professionnels et encore moins obtenir de nouveaux droits est prégnant.

Solidaires pense que l'unité se construit par la base et ne se décrète pas par le haut. Il nous faudra interroger les équipes militantes locales, pour sonder la réalité – et la possibilité – des cadres intersyndicaux sectoriels et interprofessionnels. Là où c'est possible, nous devons travailler à des cadres unitaires renforcés qui peuvent être pérennes, par exemple sur des sujets précis. Dans cette optique Solidaires s'attachera à renforcer les cadres unitaires de lutte déjà en place (antifascisme avec VISA, féminisme avec l'intersyndicale femmes...) pour les étendre à d'autres questions essentielles comme celles de la protection sociale (maladie, retraites, chômage), de la réduction du temps de travail, de l'immigration, des questions environnementales...

Avant d'envisager l'unité des organisations syndicales, nous travaillons à l'unité des travailleuses entre elles et eux, considérée comme un préalable prépondérant.

L'Union syndicale Solidaires n'a jamais considéré son existence comme une fin en soi. Mais l'éventualité d'une évolution devrait s'appuyer sur un débat profond, à la base, parmi les syndiqué-es.

L'Union syndicale Solidaires ouvre en son sein, à tous les niveaux, un débat sur l'évolution du syndicalisme et de quel outil serait capable de répondre mieux qu'actuellement aux aspirations des travailleuses et des travailleurs.

Il ne s'agit donc pas de mettre de côté ce qu'est l'Union syndicale Solidaires, ses syndicats et ses équipes militantes. Si nous existons c'est parce que notre syndicalisme continue d'incarner des pratiques militantes, des orientations, des valeurs qui lui sont propres. Il convient donc de le renforcer.

L'attachement à l'auto-organisation des luttes ; à la grève reconductible, à une démocratie syndicale donnant la priorité aux collectifs syndicaux de base ; notre prise en compte des oppressions racistes et patriarcales comme notre engagement écologique et internationaliste ; la recherche des voies d'une transformation sociale résolument anticapitaliste : autant de marqueurs forts du syndicalisme Solidaires et de sa capacité à réinterroger ses pratiques.

Notre syndicat s'est souvent caractérisé par son ouverture à d'autres partenaires du mouvement social, structurés comme Attac ; ou à des collectifs, par exemple ceux qui défendent les sans-papiers, les mouvements féministes... ; voire, parfois, à des mouvements sociaux spontanés, tels « Nuit Debout »... C'est positif important à l'époque où se multiplient depuis quelques années les révoltes et les contestations remettant en cause le modèle économique et social dominant.

Au-delà de ce que représente notre outil commun, ce sont ces pratiques, ces orientations, ces valeurs qui doivent être réfléchies dans leur transmission et leur appropriation en interne, s'affirmer davantage chez nos militant-e-s, parmi les travailleuses et les travailleurs, dans les entreprises, les services publics et, les territoires et auprès de la jeunesse. Cela veut dire renforcer nos équipes syndicales existantes et en construire de nouvelles sur ces bases. Pour construire la grève générale dans les mobilisations sociales, nous devons tenir compte de l'évolution du salariat et de ses moyens d'action. De plus en plus de travailleur-euses se contentent de participer aux manifestations sans être grévistes sur la journée entière (télétravail, congés, débrayage...).

C'est de l'ensemble de notre syndicalisme qu'il faut être capable de tirer un bilan, pour dégager sans tabou des perspectives d'évolution.

Pour l'Union syndicale Solidaires, l'engagement au sein de l'Alliance écologique et sociale est stratégique, tout comme le travail avec d'autres associations et collectifs. L'AES porte des propositions fortes de rupture avec le système capitaliste. Syndicat de transformation sociale, notre organisation considère que les questions touchant au travail, à l'emploi, aux salaires, aux droits sociaux et à la préservation de l'environnement sont intimement liées, ainsi que le mouvement historique contre la réforme du système de retraite l'a montré. Avec l'AES, Solidaires mène des luttes pour apporter une réponse aux crises sociétales, sociales, environnementales, économiques ou encore sanitaires.

Il reste pour l'AES à développer plus de collectifs locaux.

10. Pour un Bureau national qui assume pleinement son rôle

Les CN et BN ont peut-être été conçus jusqu'ici un peu trop comme des instances où s'additionnent les représentations des fédérations, syndicats nationaux et Union départementales. On y vient défendre la position de son organisation et faire le point sur son actualité sectorielle ou géographique, à charge du Secrétariat national (SN) de faire les arbitrages et les synthèses.

S'il est légitime pour chaque structure de défendre sa position ou ses mandats, une logique et une intervention interprofessionnelle n'est pas la seule somme des intérêts professionnels. Elle est une élaboration collective. L'organe directeur de notre Union est son Bureau national. Il est statutairement responsable de son animation. Siéger au BN c'est de fait prendre en charge l'activité interprofessionnelle de l'Union au plan national — et donc se positionner en son sein, certes avec toute l'expérience et les débats de son champ professionnel, mais à l'appui d'une démarche interprofessionnelle.

Des formations aux fonctionnements des instances et GT de Solidaires seront offertes aux nouvelles·aux représentant·es de structures.

C'est enfin prendre en charge – en tant que BN – les responsabilités qui en découlent. Au-delà de son renfort absolument nécessaire, le SN peut être assisté d'un membre ou d'un groupe de membres du BN, proposé·es par leurs structures, chargé de l'exécution d'une décision, d'un mandat, dont il est responsable devant le BN.

De la même façon, et cela existe déjà, des camarades hors SN suivent pour l'Union des dossiers, participent à l'animation de commissions et/ou nous représentent dans des collectifs. Cette pratique permet aux organisations, qui mandateraient des camarades pour des tâches précises, de participer à l'animation de l'Union en soutien au SN.

11. Pas d'agresseur dans notre Union syndicale

Consciente que des violences sexistes et sexuelles (VSS) peuvent s'exercer en son sein, l'Union syndicale Solidaires réitère son engagement à soutenir et accompagner les victimes. Solidaires se positionne sur une présomption de croyance des victimes. Les structures de Solidaires s'engagent dans la mise en place de procédures de traitements des cas de VSS, avec comme préalable la suspension des personnes désignées comme agresseur-es.

12. Notre Union est sans concessions face à l'extrême droite

« Syndicalistes, donc antifascistes » écrivions-nous lors de notre précédent congrès, insistant sur le fait qu'aucun arrangement n'était possible avec les thèses ou les organisations d'extrême droite. Depuis, le danger s'accélère. Banalisée par certains médias et profitant de la diffusion de ses idées par les partis gouvernementaux, elle a obtenu de nombreux-ses élu-es. Les structures de l'Union ne peuvent en aucun cas être amenées à travailler avec ces élu-es ni avec celles et ceux qui s'allient à ces élu-es ni avec celles et ceux qui propagent les idées d'extrême droite. L'extrême droite est aux portes du pouvoir en France, comme dans d'autres pays du monde.

Nous pensons qu'il n'est pas égal de faire du syndicalisme face à un gouvernement autoritaire ou aux tendances illibérales ou face à un gouvernement d'extrême droite, et nous devons réfléchir dès maintenant aux mesures à prendre si nous n'arrivons pas à empêcher sous peu l'arrivée de l'extrême droite à la tête de l'État et dès aujourd'hui dans certaines collectivités territoriales.

Ces réflexions à conduire dans Solidaires comprennent au moins :

- Développer de bonnes pratiques de gestion des fichiers nominatifs (réflexion sur la nature des informations à stocker, durée du stockage, support sécurisé de stockage...);

- Déployer, en interne et en lien avec des associations compétentes sur les sujets juridiques, des méthodes qui nous permettront de défendre nos militant-es et nos collègues en cas d'attaque sur les réseaux sociaux, de diffamation, de tentative de dissolution... ;
- Continuer et renforcer notre travail d'identification d'avocat-es et de juristes capables de porter nos dossiers soit en défense soit en attaque.

Le BN est mandaté pour conduire ces réflexions, à tous les niveaux de Solidaires : BN, UD, syndicats et fédérations et rendre opérationnelles les méthodes qui auront été définies le plus vite possible.

Notre Union syndicale, même si elle est porteuse de valeurs et de pratiques, n'est hélas pas à l'abri. Dans cette période où le confusionnisme progresse chaque jour, dans un contexte où le rejet de la classe politique aux manettes peut brouiller les cartes, des adhérent-es ou des militant-es peuvent être tenté-es par la recherche de discours « alternatifs » (santé, monnaie, environnement, sport, pédagogie...) dont certains sont des chevaux de Troie d'idéologie de l'extrême droite. Il est urgent d'identifier, de visibiliser et d'informer les adhérent-es et militant-es de Solidaires sur la réalité de ces mouvements ou médias « alternatifs », véritables points d'entrée de réseaux à tendance sectaire et/ou liés à l'extrême droite politique. Si nous continuons à porter la consigne de « pas une voix pour l'extrême droite », on ne peut savoir ce que chacun-e fait, ou pas, dans l'isolement.

Mais l'appartenance à une organisation d'extrême droite, la participation à une initiative organisée par l'extrême droite, la candidature sur une liste d'extrême droite ne sont pas compatibles avec l'appartenance à Solidaires.

Dans l'ensemble des mouvements sociaux où nous participons, nous combattons la présence de l'extrême droite.

Si l'exclusion d'un-e adhérent-e est du ressort de son syndicat professionnel, c'est une responsabilité devant l'Union qu'aucune organisation ne saurait tolérer en son sein un-e militant-e d'extrême droite. Chaque organisation est donc invitée à prendre les mesures statutaires et établir les procédures pour faciliter cet exercice. Une organisation qui ne prendrait pas ses responsabilités se placerait en situation de suspension de notre Union, selon le protocole afférent.

Le bureau national est chargé d'étudier les dispositions statutaires nécessaires à l'application de la présente résolution.

État des lieux du développement de l'union

Après avoir stagné autour des 100 000 adhérent-es, le nombre de syndiqué-es dans notre Union baisse maintenant depuis plusieurs années. Ainsi, alors que nous étions 102 000 cotisant-es en 2017, nous ne sommes plus que 97 202 en 2021 et 95 676 en 2022. À l'heure où nous écrivons ces lignes (pourtant à la mi-décembre), les données 2023 ne sont pas encore totalement consolidées. Cela renvoie à la limite de l'exercice, les cotisations étant payées sur le chiffre au 31 décembre de l'année précédente, mais trop souvent un an plus tard, ce qui au-delà des problèmes de trésorerie que nous avons évoqués dans nos instances institue un décalage entre la réalité de nos dynamiques et la perception chiffrée que nous pouvons en avoir. Ainsi, nous ne pourrions sans doute mesurer « l'effet du mouvement retraite » que fin 2024, du fait du décalage dans la remontée des cotisations. Cependant, elles laissent présager un nouvel exercice en repli important qui ne devrait pas dépasser les 92 000 adhérent-es. Il faut certes y ajouter quelques milliers d'adhérent-es de structures qui sont hors du décompte soit parce qu'adhèrent directement à des UD ou UL, soit parce qu'adhèrent à des structures qui sont rattachées à des UD mais pas fédérées nationalement (SUD Nettoyage IDF (75), SUD Nettoyage Occitanie (31), SUD Commerce et services IDF, UNIS-Metis (21), SUD IMA (79), SDACOPAA (41)...*) auxquelles s'ajoutent quelques adhésions à l'UST qui ne passent pas par des organisations nationales. Cette situation n'étant pas nouvelle, elle ne vient pas modifier le constat établi ci-dessus d'une baisse globale des adhésions. Pourtant, l'Union a développé de nouvelles implantations : adhésions de la fédération des Urbains et interurbains, des transports routiers, de Solidaires Jeunesse et sport. Cependant, ce dernier champ était auparavant couvert par la fédération SUD éducation. Dans le même temps, nous avons perdu plusieurs organisations : SUD Convoyeurs de fonds a été officiellement radié des structures membres faute de cotisations sur plusieurs années et de réponses aux relances. Solidaires Autorité de la concurrence a fusionné avec un syndicat de son administration et si les voix se sont portées sur Solidaires aux dernières élections professionnelles, n'est plus formellement à ce jour membre de notre union. Cependant, ces deux structures représentaient moins d'une centaine d'adhésions à elles deux. Enfin, SUD Banques est en situation de liquidation judiciaire, ce qui devrait ramener notre nombre de structures nationales à 52 en 2024. Dans le détail, 4 structures de l'Union représentent 57 % des adhésions et perdent chacune des adhérent-es (pour des raisons diverses, qui peuvent être y compris des champs de syndicalisation qui se réduisent par diminution du nombre de personnels) ce qui se ressent directement sur la dynamique totale. Les 7 plus grosses structures représentent à elles seules 72 % des adhésions. 46 structures se partageant donc les 28 % restant. Cette donnée n'étant sans doute pas complètement étrangère à un certain nombre de constats que nous faisons sur le fonctionnement de l'Union et la participation à sa vie démocratique. 13 structures comptent moins de 100 adhérent-es dont 5 en ont moins de 50. Nous pouvons également

pointer des structures en développement notamment dans le privé (ASSO, Informatique, CAM) mais aussi dans la Fonction publique (éducation).

Du point de vue électoral

Dans le privé

D'après la dernière mesure d'audience nous sommes présent-es sur seulement 5,59 % des CSE (représentant cependant 18,5 % des salarié-es). Lorsque nous déposons une liste, nous réalisons en moyenne 19 % des voix. Il y a donc un espace pour notre courant syndical dans les entreprises et les associations mais 81,5 % des salarié-es du privé, hors TPE, n'ont pas la possibilité de voter pour un syndicat de Solidaires. En 2017, la mesure d'audience dans le secteur privé de la DGT nous accordait 181 405,44 voix** soit 3,46 % et nous étions représentatifs dans 35 branches. En 2021 la mesure d'audience de la DGT nous accordait 184 513,47 voix** soit 3,68 % et nous sommes représentatifs dans 30 branches (mais des branches ont fusionné ou ont été éliminées). En 2013 Solidaires dépassait 8 % des suffrages dans 7,4 % des branches, 7,6 en 2017 et 7,8 en 2021. Une progression donc. Une nouvelle mesure sera connue en 2025.

Élections FP de 2022

Dans la fonction publique d'État, Solidaires récolte 62 900 voix soit 6,6 % des voix (0,9) et obtient un siège au CSFPE, perdant une place au profit de la CFE-CGC. Dans la Fonction publique territoriale, Solidaires récolte 31 300 voix soit 3,9 % des voix (-0,1) et perd son siège en CSFPT. Dans la Fonction publique hospitalière, Solidaires récolte 31 500 voix soit 8 % des voix (-0,4) et perd un de ses deux sièges en CSFPH. Sur l'ensemble de la Fonction publique, Solidaires est donc logiquement en recul également (124 500 voix, 5,8 %, -0,6).

Au niveau interprofessionnel public/privé

La direction générale du travail publie donc une mesure de l'audience des organisations syndicales (la « représentativité interprofessionnelle ») en ne prenant en compte que les suffrages issus du secteur privé (élections CSE, élections TPE/TPA, élections chambres d'agriculture), mais refuse de publier une audience cumulant public et privé... qui serait plus proche de la réalité. Pour Solidaires, en cumulant les 124 500 voix issues des élections de la Fonction publique et les 184 513 voix issues du « secteur privé », nous récoltons 309 013 suffrages, et nous donne une audience de 4,31 % (CFDT 24,31 %, CGT 22,33 %, FO 16,29 %, GGC 9,5 %, CFTC 7,46 %, Unsa 7,69 %). Nous étions à 4,56 % en 2021 : ce recul s'explique par les résultats des élections Fonction publique de 2022, l'Union syndicale Solidaires étant (avec l'Unsa) l'organisation où la part des voix issues de la Fonction publique est la plus importante (40 %) dans l'audience cumulée.

* Les chiffres entre parenthèses indiquant le département de l'UD de rattachement et non le nombre d'adhérent-es.

** les décimales s'expliquent par les clefs de répartition en % lors de listes communes.



MODIFICATIONS STATUTAIRES



Article 11 des statuts

Le Secrétariat fonctionne en mode collégial. Il est composé de : → deux co-délégué-es général-e, dont au moins une femme.

(suppression : deux co-délégué-e général-e, à parité femme/homme)

Article 1-i du Règlement intérieur

Lorsqu'une organisation fait évoluer son champ de syndicalisation, elle doit alerter le Bureau National pour avis, si possible préalablement à l'arrêt de sa décision. Dans le cas d'un syndicat local, c'est le Solidaires Départemental qui assure le lien avec le Bureau National.

Article 6 du Règlement intérieur

Il y a obligation pour le Bureau National d'anticiper et mettre en œuvre un accompagnement pour un retour au poste ou une reconversions professionnelle pour le ou la secrétaire national-e venant à bout de son mandat et ceci conjointement avec son syndicat d'origine.

Article 7 alinéa 2 du Règlement intérieur

Le ou la trésorier-re communique au premier Bureau national de l'année, la liste des structures à jour de cotisation à N-1, le Bureau national définit ainsi quelles structures pourront prendre part aux décisions de l'année en cours.

ANNEXES

Déclaration du 9^e Congrès de l'Union syndicale Solidaires

Motions adoptées au congrès

Platerforme revendicative chômage-précarité

Platerforme revendicative Palestine

Bilan d'activité – Assemblée générale du CEFI

Statuts de l'Union syndicale Solidaires

Règlement intérieur





Déclaration du 9^e Congrès de l'Union Syndicale Solidaires

L'Union syndicale Solidaires a tenu son 9^e Congrès dans un contexte mondial délétère : guerres en cours ou qui menacent, nationalisme, montée de l'extrême droite, tandis que les trajectoires prises pour ralentir et stopper les changements climatiques sont plus qu'insuffisantes. Comme l'ensemble des populations, les travailleuses et travailleurs sont confrontés directement aux conséquences de ces conflits comme de la crise écologique.

Sans surprise, loin d'amorcer un quelconque virage pour aller vers plus d'égalité, de justice et d'espoir, ce gouvernement mène tambour battant des politiques ultra-libérales qui démantèlent les conquits sociaux : attaques frontales de l'assurance chômage, discours sur la dette conduisant à raboter encore plus les politiques publiques et les moyens de services publics déjà exsangues, remise en cause du statut de la fonction publique et provocations comme le projet d'extension du licenciement dans la fonction publique, ou encore un énième projet de loi Travail qui remettra en cause les droits des travailleuses et travailleurs... pour mieux asseoir encore la réalité d'un gouvernement totalement au service du patronat et des ultra-riches.

Le gouvernement attaque quotidiennement nos libertés, couvre les violences policières et renforce les systèmes de dominations sexistes et racistes. Élu face à l'extrême droite, ce pouvoir politique s'approprie ouvertement ses positions (loi immigration...), les installe dans la société, et nous fait glisser dans une société de plus en plus autoritaire, de répression et de sanctions particulièrement à l'encontre des militant·es.

Dresser ce constat lucide n'est pas faire preuve de défaitisme : c'est une tonalité offensive qui se dégage de nos débats. Notre combat syndical est clairement orienté vers la justice sociale et environnementale, l'égalité, la défense des libertés publiques et individuelles et contre le système capitaliste.

Les débats de notre congrès pointent des éléments essentiels dans la perspective d'un changement profond de société qui se traduiront concrètement par des revendications et des actions claires :

- une campagne sur les salaires et l'égalité des droits pour tous et toutes parce que la question de la répartition des richesses reste centrale pour une majorité des

travailleurs et travailleuses ;

- la conquête de nouveaux droits :
 - un nouveau statut du salarié-e (pour une continuité du salaire et des droits sociaux entre deux emplois), augmenté de droits notamment dans les phases de reconversion des entreprises polluantes, en associant pleinement les travailleurs et travailleuses à ces reconversions ;
 - une déclinaison de revendications, en particulier d'amélioration de la Sécurité sociale :
 - une sécurité de l'accès à l'alimentation incluant les travailleurs-euses qui l'assurent, dans le respect de l'environnement ;
 - le droit au logement.
- les revendications d'un congé hormonal (dont menstruel), de 26 jours par an, sans justificatifs, inclusif, pour de meilleures conditions de travail de plus de la moitié de la population
- une véritable politique du handicap offensive pour sortir de l'enclave ces travailleurs et travailleuses,
- la déconstruction des discours sur l'IA et leurs impacts sur le travail et nos vies...

Solidaires s'engage à mettre toute son énergie pour démontrer que le syndicalisme est porteur d'un projet de transformation sociale pertinent, que l'unité intersyndicale, l'initiative et la maîtrise des luttes par les salarié-es sont une force et à l'échelle mondiale en renforçant le RISL.

Solidaires ouvre en son sein, un débat sur l'évolution du syndicalisme, et sur quel outil serait capable de répondre mieux qu'actuellement aux aspirations des travailleuses et travailleurs.

Nous avons confirmé l'importance d'un lien étroit avec le mouvement social, les collectifs et associations de lutte et la nécessité de développer l'Alliance écologique et sociale.

C'est en portant des perspectives d'amélioration de nos vies et emmenant des luttes gagnantes que nous ferons reculer l'extrême droite dont le Rassemblement National qui n'est jamais à l'aise en période de fort mouvement social... parce que profondément vecteur d'un projet néolibéral, de divisions et de haine à l'opposé des aspirations d'émancipation, d'égalité et de justice sociale de notre syndicalisme. Une campagne, si possible unitaire, sera proposée et menée contre les idées d'extrême droite plus particulièrement à destination des travailleurs et travailleuses.

Force est de constater que pour relever ces défis, il nous faut également les moyens de gagner tandis que nous avons à faire face à un gouvernement allié du patronat, décomplexé, autoritaire et qui n'hésite pas à réprimer et criminaliser les organisations du mouvement social de plus en plus.

Face à cela, nous avons tiré les leçons du mouvement des retraites de 2023 qui a confirmé la capacité du syndicalisme à mobiliser très largement le monde du travail. Mais pour gagner le rapport de force, il faut plus de grèves, sans exclure les formes de blocages

qui se sont multipliées dans leur diversité.

Pour plus de grèves, il faut plus de syndicats de terrain et de lutte, dans les entreprises les administrations, plus de syndiqué-es et la conviction de pouvoir gagner. Organiser massivement les travailleuses et les travailleurs, dans une structure qui défend notre classe sociale, qui cherche à développer une démocratie concrète et à lutter contre toutes les précarités, dominations et oppressions est indispensable pour Solidaires. C'est pour cette raison que le congrès fait de notre développement une priorité des trois prochaines années. Il faut en finir avec les déserts syndicaux qui ne profitent qu'au patronat.

Nous mènerons la réflexion à la base, sur les formes et les tactiques pour faire de la grève l'outil central et populaire de nos prochaines luttes et mobilisations sociales. Cela suppose aussi que l'ensemble des travailleurs, travailleuses dans toutes leurs composantes en soient acteurs et actrices.

Pour Solidaires, face à l'ensemble des attaques, un mouvement syndical fort, unitaire, offensif, indépendant, internationaliste, écologiste et féministe est d'autant plus nécessaire.

Travailleurs-ses en activité, au chômage, en formation, en retraite, avec ou sans-papiers, ont des intérêts communs à défendre. Le congrès confirme le syndicalisme et spécialement notre syndicalisme de terrain, alternatif, horizontal et de transformation sociale comme outil utile et efficace pour répondre aux multiples défis, sortir du renoncement et faire de chaque travailleuse et travailleur l'actrice et l'acteur de sa résistance et de ses luttes.

Au-delà, nous continuerons notre travail quotidien avec les collectifs et organisations du mouvement social, en France et à l'étranger, qui œuvrent chaque jour pour les alternatives qui s'inscrivent dans notre projet de transformation sociale.

La tenue des Jeux Olympiques et paralympiques en France servent de prétexte pour s'affranchir toujours plus du Code du travail, écraser les populations les plus précaires, et étendre le contrôle sécuritaire. L'Union syndicale Solidaires et ses organisations seront particulièrement vigilantes, mobilisées et actrices de toute lutte sociale initiée par les travailleuses et travailleurs à l'encontre de ces reculs.

L'Union syndicale Solidaires apporte son soutien plein et entier à ses syndicats et aux travailleurs et travailleuses actuellement engagé-es dans des mouvements de grève, notamment les luttes des sans-papiers qui continuent.

L'Union syndicale Solidaires proposera à l'ensemble des forces syndicales de discuter de la construction de la riposte face aux mauvais coups qui se préparent. Ni l'austérité, ni le rabotage du Code du travail, ni les attaques contre la fonction publique ne sont acceptables.

L'Union syndicale Solidaires appelle d'ores et déjà à défiler en nombre le 1^{er} mai contre l'austérité, pour nos salaires et pour la paix. L'union fait notre force !

Toulouse-Labège, le 25 avril 2024

UTOPISTE DEBOUT

RÊVE GÉNÉRALE





ordre du jour modifié

Jeudi 25 avril 2024

- 8h : distribution des boîtiers de vote
- 8h30-9h15 : Débat en plénière Statuts et vote**
- 9h15 – 10h45 : Réunion des délégations pour préparer les pléniers des résolutions 2 et 3
- 10h45 – 11h : Pause
- 11h – 13h : Débat et vote sur résolution 2**
- 13h – 14h : Déjeuner
- 14h30 – 16h30 : Débat et vote sur résolution 3**
- 16h30 – 17h : Réunion du bureau national, é**
- statariat national**
- 17h15 : Pause
- 18h30 : Motions d'actualités**
- 19h45

Motions adoptées au congrès

Soutien à la lutte contre l'A69

L'Union syndicale Solidaires Tarn, réunie en congrès à Toulouse, réaffirme son engagement dans la lutte contre l'A69 et apporte tout son soutien aux collectifs et opposant-es victimes de la répression et confronté-es à un acharnement des décideurs politiques et des pouvoirs publics pour les criminaliser et les discréditer.

L'Union syndicale Solidaires dénonce l'inéptie et le danger dans ce projet d'autoroute entre Castres et Toulouse, projet doublement désapprouvé par le Conseil National de la Protection de la Nature et par l'Autorité environnementale (avis respectivement émis en septembre et octobre 2022). Apparu dans les années 2000, ce projet est non seulement obsolète mais dangereux par le mépris qu'il affiche pour l'urgence climatique. Il s'inscrit dans un modèle de société que nous réprouvons, un modèle qui impose d'aller toujours plus vite, de travailler toujours plutôt longtemps, qui abîme nos existences en même temps que les territoires que nous habitons.

La mise en place de ce projet ne répond nullement à un processus démocratique. Comme le révèlent de récentes enquêtes médiatiques, il est porté par le puissant groupe Pierre Fabre qui exerce un lobbying forcené au mépris de toute considération écologique et sociale.

Hors les intérêts du groupe Fabre et de l'entreprise NGE-Atosca, rien ne justifie cette autoroute qui aurait un coût prohibitif (17 € pour gagner à peine 20 minutes) et conduirait au bétonnage de 400 ha de précieuses terres naturelles et cultivables. Ce projet nécessite l'extraction et le transport de 2,6 millions de tonnes de granulats. Il draine avec lui des usines à bitume qui s'installent à proximité des lieux de vie, notamment d'écoles, menaçant la santé des habitant-es et dégradant leurs conditions d'existence. La vitalité d'un territoire se mesure à la capacité qu'ont ses habitant-es à y travailler, à s'y nourrir, à y tisser des liens de sociabilité, à y satisfaire leurs besoins sans multiplier les déplacements. Ce dont ont besoin les habitant-es d'un territoire c'est de services publics de proximité, d'un environnement sain, de transports publics qui leur permettent de se déplacer sans polluer.

Des universitaires, des collectifs d'habitant-es, des associations environnementales ont mené une expertise de terrain et fourni un travail documenté pour montrer les méfaits de cette autoroute, les risques que fait prendre, à court et à long terme, un tel projet. Des propositions sont faites pour ouvrir une autre voie : aménagement de la RN 126, développement du fret ferroviaire, déploiement des transports publics, bus et train. L'Union syndicale Solidaires soutient ces propositions, attentives aux enjeux écologiques et sociaux de la période.

Face à ce projet désastreux, la résistance s'organise : apparue dès les prémices du projet, cette résistance se renforce au fur et à mesure des travaux qui se poursuivent à marche forcée. Les opposant-es subissent une lourde répression qui porte de graves atteintes à leurs droits et met leur vie en danger. La brutalité de cette répression est telle qu'elle a été dénoncée par le rapporteur de l'ONU en charge des défenseurs de l'environnement. Elle s'accompagne d'exactions commises par des groupuscules violents sous le regard complaisant d'élu-es et d'autorités.

L'Union syndicale Solidaires dénonce cette répression et le climat de terreur qui est entretenu. Elle demande à minima la suspension des travaux. Cette mesure est d'autant plus justifiée qu'une enquête parlementaire est en cours et que des recours en justice sont en attente de traitement. Elle s'impose pour apaiser les tensions et éviter un drame. Le département du Tarn reste meurtri par la mort de Rémi Fraisse, militant écologiste tué en octobre 2014 d'une grenade lancée par un gendarme, meurtri aussi par les violences et les représailles qui ont entouré l'opposition au barrage de Sivens. Une telle situation ne doit pas se reproduire. Il appartient aux autorités de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'éviter.

Solidarité avec la mobilisation pour un plan d'urgence pour l'école publique en Seine-Saint-Denis !

Depuis le 26 février 2024, dans le département le plus jeune mais aussi le plus pauvre de France hexagonale, les personnels se mettent en grève par milliers pour demander un plan d'urgence 93, le retrait de la réforme du « choc des savoirs » et l'égalité réelle des droits pour tou-t-es les élèves. Alors que la grève a repris le lundi 22 avril, sur le mot d'ordre « Pas de moyens, pas de rentrée ! », Solidaires affirme sa solidarité avec la mobilisation des personnels pour un plan d'urgence pour l'école publique en Seine-Saint-Denis. Solidaires affirme plus généralement sa solidarité avec toutes les luttes en cours en France actuellement pour le service public d'éducation, qui ont été portées par cette mobilisation emblématique. C'est par la grève et la mobilisation que des services publics favorisant l'égalité réelle doivent être défendus et renforcés, dans l'éducation comme ailleurs.

En Seine-Saint-Denis, le service public d'éducation est gravement défaillant. À la rentrée 2023, il n'y avait pas « un prof devant chaque classe » dans le 93. Environ 40 % des écoles et établissements manquent d'au moins un personnel du pôle médico-social, Assistant-e social, Infirmier-e, médecin scolaire ou PsyEN alors que les conditions d'accueil pour les élèves et de travail pour les personnels sont de plus en plus dégradées et souvent indignes !

En outre, les politiques publiques en matière d'éducation ne résorbent pas les inégalités dans le 93, elles les aggravent ! Il faut rattraper le retard dû au sous-investissement chronique de l'État en matière d'éducation en Seine-Saint-Denis.

Face à ces défaillances graves du service public d'éducation, le travail d'enquête et de campagne mené par l'intersyndicale SUD éducation 93 – FSU 93 – CGT éducation 93 – CNT 93 depuis le mois d'octobre 2023 a permis de construire les revendications d'une mobilisation aussi puissante qu'inédite. 358 millions d'euros sont nécessaires en ce qui concerne les moyens horaires et humains, soit 5 000 enseignant-es, 2 200 AESH, 650 AED, 320 AP, 175 CPE. Un collectif budgétaire dédié au bâti est tout aussi indispensable, les collectivités territoriales ne pouvant pas assurer seules la transition énergétique et l'égalité socio-scolaire. Le gouvernement doit désormais prendre ses responsabilités, cesser de nier la réalité de la dégradation de l'école publique en Seine-Saint-Denis et accéder aux demandes légitimes des collèves en lutte.

Parce que la lutte pour l'égalité est notre priorité, pour Solidaires, cette mobilisation dans le département le plus pauvre de la France hexagonale est l'affaire de toutes et tous. Nous relayons la caisse de grève intersyndicale et appelons toutes et tous à l'abonder. <https://www.papayoux-solidarite.com/fr/collecte/caisse-de-greve-ag-education-93-intersyndicale>

Luttons toutes et tous pour le logement !

Un constat : pas de logement ou un mauvais logement = pas de vie sociale...

Alors que le logement est la première cause de précarité, se loger n'a jamais été aussi cher : en 1973, en France, les locataires consacraient au loyer 10 % de leur revenus, aujourd'hui, c'est près de 30 % en moyenne, et pour beaucoup plus de la moitié de leur salaire. À la hausse des loyers, s'ajoute celle des charges et de l'énergie.

Depuis le 1^{er} avril, les expulsions ont repris et chaque année, leur nombre ne fait qu'augmenter. Accélérées par la loi Kasbarian Bergé, ce sont des dizaines de milliers de familles qui se retrouvent à la rue chaque année, à mesure de la hausse des loyers et de la spéculation.

Les dispositifs d'hébergement sont saturés, 330 000 personnes sans logement, et 3000 enfants sont dans la rue... Alors que 3,1 millions de logements et plus de 5 millions de m² de bureaux sont vides.

2,6 millions de familles attendent un logement social et 4 millions de personnes sont mal logées, criminalisées si elles vont s'abriter dans un local vide. Depuis que le gouvernement a légalisé les logements de marchands de sommeil, beaucoup sont contraintes de louer un sous-sol, un logement de 1m80 sous plafond ou de moins de 2 m de large.

Parmi les premières victimes de cette crise : les travailleur-ses précaires, les femmes, les chômeurSES, les immigréEs, les réfugiéEs, les jeunes, les LGBTQI+, les personnes porteuses de handicap...

Alors que cette crise va être encore aggravée par les Jeux Olympiques, le gouvernement annonce une nouvelle loi qui va à nouveau attaquer le logement social.

Macron et le Medef – de plus en plus majoritaire dans le logement social – ne veulent plus loger les classes populaires, comme beaucoup de collectivités locales qui pratiquent un urbanisme de gentrification ou « d'épuration sociale » des quartiers populaires : le logement cher rapporte à l'État et aux collectivités locales.

Les profits de la rente locative et du logement cher sont parmi les plus juteux et l'un des plus concentrés. Spéculateurs et profiteurs de l'immobilier savent qu'avec Macron et Kasbarian, ils ont les mains libres pour continuer à faire des profits sur nos vies.

Le logement est perçu comme une préoccupation individuelle, il n'en est rien, c'est un enjeu de société majeur et un bien commun. C'est un droit collectif que nous devons défendre et enrichir. Il est temps de réagir, luttons pour un logement pour touTEs, pas de profit sur nos vies !

Ensemble, nous exigeons :

- la baisse des loyers et des charges et la hausse des APL
- l'arrêt des expulsions
- l'application de la loi de réquisition et l'hébergement de tous les sans-abris jusqu'au relogement
- le relogement des mal logés, à commencer par les 93 100 familles prioritaires DALO¹ toujours en attente de logement social
- le financement de logements sociaux pour les 2,6 millions de demandeurs au lieu de les démolir ou de les vendre
- l'abrogation de la loi Kasbarian Bergé et du décret marchand de sommeil ainsi que le retrait du projet de loi Kasbarian 2 qui promet de détruire toujours plus les droits des locataires et le logement social
- la taxation des profits tirés de la spéculation, et l'interdiction des locations Airbnb et compagnie...

Ceci est notre vision commune d'une société plus juste pour les locataires et demandeurs mais il ne faut pas oublier que SUD Logement Social est un syndicat professionnel qui se doit de défendre les intérêts des salarié-e-s du secteur.

Le logement social depuis quelques années est en pleine mutation quelle que soit la forme juridique de l'entreprise ou de l'association.

Dans un univers aux multiples conventions collectives, aux disparités salariales importantes avec de nombreuses travailleuses et travailleurs pauvres ; où les employeurs profitent et abusent des difficultés en français, avec le droit, avec l'outil informatique d'une

1. DALO en attente de logement en décembre 2022

partie des salarié-e-s du secteur, SUD/Solidaires y a toute sa place.

Non-remplacement, écrasement de la masse salariale, intensification du travail, régression sociale, répression et discrimination syndicale, culpabilisation des salarié-e-s qui revendiquent des améliorations de leurs conditions de travail et de vie en sont les effets visibles.

Les élus Sud Logement Social subissent dans leurs entreprises des pressions croissantes afin de les pousser à bout et de les faire renoncer à leurs missions et objectifs. Menaces constantes des directions, sanctions sous prétextes fallacieux, manipulations des autres collègues pèsent au quotidien sur nous et nous envoient en burnout et en arrêt maladie, sapent notre moral et nuisent à notre qualité de vie.

Il est donc impératif que SUD/Solidaires protège ses élu-e-s attaqué-e-s de plus en plus durement au titre de leur mandat.

Pour finir, nous avons aujourd'hui au moins 6 Délégué-e-s syndicaux attaqués, sous le coup de mesures disciplinaires, au sein de 6 organismes différents, ayant des directions différentes, réparties sur toute la France, n'ayant aucun lien entre elles.

Pourtant les mêmes pratiques partout, des attaques sous des prétextes irréels, avec de gros moyens mis en place et avec plus ou moins de violence.

C'est une situation étrange et inquiétante dans un pays comme le nôtre où le droit doit être prépondérant.

Merci de votre attention...

Solidarité avec les luttes en Guadeloupe !



Non au couvre feu, non à la répression du mouvement social, à bas la politique coloniale du gouvernement !

La grève des petits planteurs de la canne et le bras de fer qu'ils ont engagé avec les propriétaires Békés de la filière révèlent une fois de plus le caractère colonial de la politique de l'État français qui soutient l'agrobusiness contre les intérêts des travailleuses et travailleurs de Guadeloupe. Alors que les deux plus grosses entreprises de transformation sont largement subventionnées par l'État (plus de 60 %), celles-ci écrasent et exploitent les petits exploitants qui réclament un juste paiement de la tonne de canne. Après 2 mois de mouvement, alors qu'une grosse partie de la récolte risque de pourrir sur pied, le gouvernement a clairement choisi son camp.

C'est dans cette situation sociale tendue, à la veille d'une journée de grève générale, que le ministre de l'Intérieur annonçait un couvre-feu pour les jeunes dans plusieurs villes de Guadeloupe. Loin de répondre aux problèmes du chômage de masse, de la vie chère, de la disparition des services publics, de l'accès à l'eau potable pour toutes et tous, cette mesure démagogique tombe à point pour tenter de neutraliser le mouvement de protestation qui se structure depuis plusieurs semaines.

L'Union syndicale Solidaires, réunie à Toulouse pour son neuvième congrès, apporte son entier soutien aux luttes en cours en Guadeloupe, et appui avec force l'action du Lakou-LKP qui dénonce le couvre-feu mis en œuvre par Darmanin en plein mouvement social.

Le génocide n'a pas sa place aux JOP 2024

Les Jeux Olympiques et Paralympiques vont se dérouler en France cet été, et seront précédés par le parcours de la flamme olympique qui traversera la France à partir du 8 mai 2024. L'Union syndicale Solidaires dénonce les conséquences antisociales et écocides de l'organisation de Paris 2024. Également les valeurs diffusées par les JOP posent problème sur plusieurs points : élitisme, diffusion massive des discours nationalistes, transphobie institutionnelle à l'encontre des athlètes, essentialisation des corps racisés... Paris 2024 accélère les dynamiques capitalistes contre lesquelles nous luttons au quotidien : surexploitation des travailleurs-ses et recours abusif au bénévolat, menaces d'atteinte au droit de grève, destruction de l'environnement, gentrification, perte de logements et déplacement forcé des personnes qui vivent à la rue, mais aussi déploiement inédit de dispositifs sécuritaires et de technosurveillance. Pour ces raisons, Solidaires s'oppose à la tenue de tels JOP, maintenant et pour l'avenir.

L'Union syndicale Solidaires fait aussi partie de la Campagne BDS France qui, avec d'autres organisations comme l'AFPS, dénonce la participation d'Israël alors que cet État pratique un génocide à Gaza.

Une série d'actions est prévue, destinées à manifester notre exigence de l'exclusion d'Israël des J.O.P. et à informer la population pour qu'elle se joigne à cette exigence. Nous invitons les militants et les militantes de Solidaires à participer le plus activement possible à ces actions. Un matériel spécifique a été réalisé, comprenant tracts, banderole, affiche, autocollant, visuels².

- Une journée nationale d'actions le mercredi 8 mai, jour de l'arrivée de la flamme en France : Rassemblement devant les mairies ou tout autre lieu laissé à votre initiative. Cette journée nationale d'actions sera accompagnée par une campagne internationale sur les réseaux sociaux.
- Une journée internationale d'actions le dimanche 23 juin, la « journée olympique »,

2. <https://drive.proton.me/urls/K60Q0X6RT0#70xw4o78fxFP>

symbole du sport et de l'olympisme : Les modalités de cette action seront précisées ultérieurement, mais cette date est à noter, dès maintenant, dans l'agenda.

- Des actions organisées localement sur le parcours de la flamme³, dans les villes traversées et dans les villes étapes : La totalité du parcours de la flamme sera encadré par un dispositif policier qui rend illusoire d'envisager des actions spectaculaires avec déploiement de banderoles et drapeaux au plus près du passage de la flamme. De telles actions, vouées d'avance à l'échec, ne pourraient que faire courir des risques inutiles aux militantes et militants qui y participeraient. Dans la mesure où l'objectif est d'informer et de sensibiliser le plus grand nombre de personnes, nous préconisons plutôt des actions « décalées » par rapport au parcours de la flamme, par exemple, la veille du passage ou de l'arrivée de la flamme ou, le jour même, dans un lieu hors du parcours.
- Deux pétitions internationales à signer et à faire signer massivement :
 - tinyurl.com/signeko
 - tinyurl.com/signdiem25

Contre la précarité, défendons l'assurance chômage

Depuis les années 70 et l'avènement du capitalisme financier, le chômage de masse et la précarité habitent nos sociétés. En 1980, il y avait 1 million de chômeur-euses. Notre pays en compte aujourd'hui 6 millions parmi les 10 à 12 millions de travailleur-ses précaires, près du 1/3 de notre classe sociale. Sous-traitance et émiettement des statuts ont entraîné une véritable fracture entre ceux disposant encore d'un statut et la masse des précaires. Isolés-es, les chômeur-ses font l'objet d'une culpabilisation et d'attaques incessantes, encore plus sous Macron qui en a fait les boucs émissaires de ses politiques antisociales. L'objectif est de contraindre le/la chômeur-se à accepter n'importe quel emploi et faire pression sur les autres travailleur-ses pour dégrader leurs propres emplois, salaires et conditions de travail. De l'autre côté le ministre de la Fonction Publique Guérini veut lui pouvoir licencier en masse les fonctionnaires. Le but recherché : imposer un « plein emploi » précaire, le rêve du MEDEF.

Depuis 2019 l'assurance chômage connaît les pires attaques

Après avoir décidé du remplacement de la cotisation salariale par la CSG, le gouvernement estime qu'il peut faire ce qu'il veut de l'assurance chômage en imposant unilatéralement ses contre-réformes à marche forcée. Depuis c'est un déferlement de casses qui

3. <https://olympics.com/fr/paris-2024/relais-de-la-flamme-olympique/parcours>

s'enchaînent : baisse drastique du montant des allocations, augmentation de la durée nécessaire d'affiliation pour ouvrir un droit, suppression de l'allocation si 2 refus de CDI ou en cas d'abandon de poste, réduction inédite de la durée de versement des allocations allant de 25 % à 40 % des droits au motif de baisse des chiffres officiels du chômage (concept fumeux de « contracyclicité » ultralibérale)... Et en ce mois d'avril 2024 dans un contexte social dégradé, le premier ministre ATTAL annonce « droit dans ses bottes » vouloir encore baisser les droits et les allocations au 1er juillet alors que les chômeur-ses et les précaires ont vu leurs indemnités baisser en moyenne de 22 %, les ouvertures de droits de 20 % et que seul-es 36 % des chômeur-ses sont indemnisé-es.

La création récente de France travail vient couronner le tout : toutes les personnes à la recherche d'un emploi qui s'y inscriront de gré ou de force qu'ils soient privé-es d'emploi, allocataires du RSA y compris leurs conjoints, jeunes suivis par les Missions locales ou personnes en situation de handicapé-es suivies par Cap Emploi auront l'obligation de signer un contrat d'engagement les obligeant à effectuer 15 h d'activités minimum hebdo sous peine de suspension de droits ou de radiation. Le retour du travail forcé. Et pour encore plus stigmatiser les chômeurs le gouvernement annonce 1 million 500 mille contrôles de la recherche d'emploi en 2025 soit un triplement des chiffres de 2024. Le graal du « plein emploi » précaire avec un taux de chômage à 5 % à l'horizon 2027, vise en fait à faire disparaître massivement les chômeur-ses des statistiques officielles pour satisfaire les seuls critères de la finance internationale !!

Résistons à cette guerre contre les travailleur-ses qui ne connaît pas de limite !

Si nous voulons que notre syndicalisme de transformation sociale soit en phase avec l'évolution du monde du travail, la réunification de notre classe doit constituer un des enjeux centraux du rapport de force. Défendre les travailleur-euses précaires dans nos propres secteurs en luttant pour des titularisations, contre la sous traitance en cascade, pour la réduction massive du temps de travail et en exigeant un statut de salarié.e pour tou-ttes les travailleur-es est notre socle revendicatif de base indispensable.

Mais face aux attaques déferlantes actuelles contre les chômeurs et précaires et donc de l'ensemble de notre classe sociale, nous devons répondre urgemment par une mobilisation interprofessionnelle à la hauteur de l'enjeu.

Faisons massivement connaître notre plateforme revendicative chômage précarité et notamment la revendication d'une continuité du salaire entre deux emplois sans perte de qualification ou encore le droit au salaire dès 18 ans. Pour que chacun et chacune puisse vivre décemment, il ne peut y avoir de véritable droit à l'emploi de qualité et suffisamment rémunéré sans droit au chômage. Ce sont les deux faces d'une même pièce : moins il y a de droits au chômage, plus les capitalistes peuvent mettre la pression tant sur les salaires que sur les conditions de travail des travailleur-ses en emploi.

Force est pourtant de constater que nous ne nous mobilisons pas assez pour la défense de ce droit essentiel. Les associations et comités de chômeurs et (ou) de précaires) aussi combattifs soient-ils, sont bien trop réduits pour porter seuls cette bataille. C'est

bel et bien aux organisations syndicales, à nous toutes et tous, de nous emparer de cette question car elle concerne l'ensemble des travailleur·ses. L'assurance chômage est un droit collectif, et doit être défendue au même titre que la sécu !

Il y a donc nécessité à lutter ensemble, salarié·es, précaires et sans emplois ! La nouvelle casse annoncée par Attal doit en être l'occasion. Nous avons les outils pour convaincre nos collègues et les travailleurs·ses que c'est la casse de trop.

Utilisons-les et passons à l'offensive !

Réforme de la fonction publique 2024 : la combattre dès maintenant !

Après les lois travail 1 et 2, la Loi de transformation de la fonction publique, la réforme des retraites, les réformes de l'assurance chômage, c'est maintenant au tour du service public et des agent·es et agents qui le font vivre d'être les cibles.

Le futur projet de loi de Stanislas Guérini vise clairement à mettre fin au statut des fonctionnaires. En s'attaquant aux droits et garanties des agent·es et agents publics, c'est le service public rendu aux habitantes et habitants qui est également visé : notre bien commun à toutes et à tous. C'est le monde du travail qui est attaqué et ses travailleurs et travailleuses du public comme du privé.

En prétendant réformer « pour l'efficacité de la fonction publique », ce gouvernement poursuit les politiques libérales en baissant toujours plus les moyens. Réduisant ainsi encore plus l'action du service public,

Son projet est clair ! À travers la rémunération au mérite, l'individualisation des carrières, la suppression des catégories ou encore son obsession de faciliter le licenciement pour insuffisance professionnelle : c'est la destruction de tout cadre collectif et d'égalité entre les agent·es de la fonction publique qui est recherché. C'est aussi la baisse générale de la qualité du service public pour toutes et tous et particulièrement pour les plus précaires d'entre nous. Le projet gouvernemental fait voler en éclats les principes fondateurs du statut de la fonction publique (neutralité, indépendance...) garants de services publics au service de l'intérêt général. Macron et son gouvernement à travers cette nouvelle réforme veulent accélérer la casse et la marchandisation des services publics ou de ce qu'il en reste ! Ce projet ne sort pas de nulle part : il fait partie intégrante de la politique libérale d'un président au service des intérêts du capitalisme contre l'ensemble des droits des usagères et usagers des services publics et de ceux des travailleurs et travailleuses du privé comme du public !

Cette réforme doit être combattue toutes et tous ensemble ! Pour cela, l'Union syndicale Solidaires, mettra en place une campagne nationale.

Cette campagne sera à visée des fonctionnaires et de tous et toutes les agent.es de la fonction publique, elle réaffirmera la nécessité et les fondements des statuts d'une part, et à visée des usagers et usagères sur la nécessité du service public d'autre part.

L'Union syndicale Solidaires appellera à l'unité d'action syndicale la plus large et agira pour construire la mobilisation nécessaire et légitime pour défendre le service public acteur de la cohésion sociale, de la protection de l'environnement et fondement de notre modèle social !

Le service public n'est pas une marchandise, il est la richesse de celles et ceux qui n'ont rien. Sa défense est donc un enjeu social majeur. Aussi il doit être renforcé, réhumanisé. Cela passe entre autres par :

- la défense du statut de la Fonction publique
- l'augmentation des salaires
- l'amélioration des conditions de travail
- des recrutements à la hauteur des besoins.

Motion d'actualité relative au Lycée Averroès de Lille

Le 6 décembre 2024 le préfet de Région a décidé de procéder à la résiliation du contrat d'association du lycée Averroès à la rentrée 2024.

L'Union syndicale Solidaires réunie du 22 au 26 avril à Toulouse-Labège réaffirme l'une de ses revendications : un service public unique de l'Éducation incluant l'ensemble des personnels sous statut de la fonction publique.

Le congrès dénonce la décision du préfet de procéder à la résiliation du contrat d'association du lycée Averroès. Cette décision intervient dans un contexte politique dans lequel les Français.es de confession musulmane sont accusé.es de communautarisme et rendu.es responsables de tous les dysfonctionnements de notre société. Ce racisme, cette islamophobie sont instrumentalisés pour masquer les questions importantes : casse du service public, pauvreté croissante liée à la baisse des salaires et du pouvoir d'achat, urgence écologique...

Le congrès dénonce le double poids des mesures : la faiblesse voire l'absence de tout contrôle des établissements privés catholiques sous contrat avec l'État, telle que décrite dans le rapport parlementaire des députés Vannier et Weissberg, contraste avec les nombreux contrôles et inspections réalisés au lycée Averroès. L'utilisation du forfait d'externat dans l'enseignement privé catholique sous contrat n'est jamais vérifiée, les subventions aux établissements privés de la région ou des départements ne répondent jamais à des décisions dont les priorités d'investissement seraient décidées démocratiquement, la bonne exécution du contrat n'est que très rarement évaluée (journées de travail payées

aux enseignant-e-s sur des activités liées à l'aspect confessionnel, recrutement sur des bases confessionnelles...).

Les motifs invoqués par le préfet pour résilier le contrat du lycée Averroès relèvent plus de l'insinuation que de l'argumentation. Ils négligent le dernier rapport de l'inspection générale de 2020, qui fait l'éloge de l'engagement pédagogique des enseignant-es et de l'équipe éducative du lycée Averroès. Le rapport signale aussi qu'« Aucun de ces jeunes n'a paru soumis à une quelconque contrainte ; au contraire beaucoup font preuve de maturité ».

Cette résiliation du contrat de ce lycée musulman doit être rapproché du cas du lycée catholique parisien Stanislas où l'inspection générale note des dérives dans l'application du contrat d'association telles que le caractère obligatoire de l'enseignement religieux, un climat qui favorise un « climat de rejet de l'homosexualité », de sexisme ou des pratiques de contournement de parcours sans qu'aucune suite ne soit donnée à ce rapport.

La décision du préfet de région plonge les personnels de droit privé et enseignant-es dans une situation où leur avenir professionnel est remis en cause : l'arrêt des subventions liées au forfait d'externat pose la question de leur éventuel licenciement. Toutes les enseignant-es ne sont pas assurées de retrouver un emploi à la rentrée prochaine, la garantie de l'emploi n'existant pas dans l'enseignement privé sous contrat.

Le congrès de l'Union syndicale Solidaires, tout en réaffirmant le souhait d'un grand service public de l'éducation, apporte son soutien au collectif de défense des personnels d'Averroès et au CSE (comité social et économique) de l'établissement, qui ont présenté un recours en Conseil d'État afin d'obtenir l'annulation de la décision du préfet.

Défendons nos locaux interprofessionnels

Depuis plusieurs années, on constate une augmentation des menaces d'expulsions à l'encontre des locaux syndicaux interprofessionnels (unions départementales ou locales).

On recense actuellement plusieurs villes dans lesquels les syndicats luttent pour des locaux : Nîmes, Aubervilliers, Marseille, Montauban, Évry, Massy, Ganges-Le Vigan, etc.

Si les UD connaissent des réalités différentes concernant l'accès à des locaux - ceux-ci sont parfois intégrés à des bourses du travail, donc gratuits, parfois loués - les deux situations sont aujourd'hui instables. En effet, la présence des syndicats dans les bourses du travail (ou équivalents) est parfois remise en question par les mairies. Plus largement, de multiples bourses du travail sont laissées à l'abandon et subissent une dégradation du bâti sans intervention des municipalités comme à Bordeaux, Bobigny, Marseille, Lyon...

Concernant les locaux loués, la pression immobilière des centres urbains met en danger les syndicats, qui sont délaissés par les municipalités. Il s'agit très clairement d'une répression à l'encontre du mouvement syndical et une façon de limiter notre capacité d'organisation interprofessionnelle.

Par ailleurs, de nombreuses UD et UL ne parviennent toujours pas à accéder

de façon pérenne aux bourses du travail dans les villes où elles existent. C'est une conséquence directe de l'inaction des pouvoirs publics. On relève aussi que, dans plusieurs départements, la place de Solidaires dans les bourses du travail dépend des relations avec les autres organisations syndicales locales.

Cette situation freine et met en danger notre outil interprofessionnel. Pour vivre et s'organiser, les syndicats interprofessionnels ont besoin de lieux. Ils permettent de se rencontrer et de développer le syndicalisme envers les travailleurs en emploi discontinu, les salarié·es des petites entreprises et associations ou encore les chômeurs. Les locaux syndicaux rendent possible l'existence d'espaces d'organisation en dehors des horaires habituelles de l'entreprise et des institutions. Ils sont aussi des lieux de rencontres avec les autres syndicats et les organisations du mouvement social.

Les menaces qui pèsent sur les locaux syndicaux sont liées à l'absence d'inscription dans le droit de la protection de ces espaces. Les bourses du travail sont laissées au bon vouloir des municipalités. Aujourd'hui, le traitement des syndicats s'apparente à un traitement associatif avec la nécessité de fonctionner par projet et subvention temporaire.

Alors que les droits syndicaux sont attaqués de toute part, il est plus que nécessaire que Solidaires s'engage dans la lutte pour la création de lieux pérennes pour les syndicats. Il est aussi nécessaire d'entamer des discussions communes à tous les niveaux, avec les autres syndicats, pour que, quand nos structures le demandent, bénéficier d'un accès à une bourse du travail ou d'une maison des syndicats ne soit plus un problème.

Avec l'objectif affiché de renforcer le travail interprofessionnel, Solidaires s'engage dans un vrai processus collectif de mise en commun, de réflexions, d'accompagnement et de luttes – si nécessaire juridiques – concernant l'accès et le fait de pouvoir user de locaux d'organisation.

Nourrir nos luttes écologiques et sociales, construire et renforcer notre syndicalisme de lutte et de transformation sociale !

Des trous béants pour emprisonner l'eau que nous appelons méga bassines érigés partout sur le territoire, en passant par la cinquantaine de km de béton de l'A69 CastresToulouse, autoroute des riches et des capitalistes, au Lyon-Turin et ses 271 km d'inutilité, de non-sens et de ravages écocidaire, nous voyons encore et toujours se dérouler sous nos yeux la

planification capitaliste mortifère. Loin de nous en tenir à ce constat que nos adversaires politiques voudraient sidérant et affichent stratégiquement comme inéluctable, l'Union Syndicale Solidaires est depuis toujours aux côtés des camarades dans ces luttes âpres en cohérence avec notre syndicalisme de transformation sociale.

Lutter contre l'accaparement et la destruction des communs, des terres, de l'eau, des services publics, contre la liquidation du fret SNCF, contre la bétonisation c'est bel et bien nourrir les liens incontestables entre l'écologie et le social dans tous les secteurs professionnels et tous les champs de nos vies, c'est lutter pour nos propres conditions et moyens d'existences, nos propres identités. C'est œuvrer chaque jour à renforcer notre syndicalisme sur nos lieux de travail et en dehors, au sein d'alliances aussi bien intersyndicales qu'interprofessionnelles aux côtés des camarades de la FSU et de la Confédération Paysanne, qu'intersyndicales et associatives comme Attac France, AES (alliance écologique et sociale) ou au sein de mouvements comme les Soulèvements de la Terre et Bassines Non Merci.

Ces projets viennent par ailleurs nous interroger concrètement sur les réponses à apporter dans nos secteurs professionnels afin d'œuvrer au mieux pour la bifurcation écologique. Parler écologie, c'est parler conditions de travail, cadres et milieux de vie, services publics, partage des richesses, sécurité alimentaire, autogestion, alternatives logistiques et transport avec entre autres le fret et le ferroviaire, etc.

Nous le voyons bien, la réponse des États et des gouvernements qu'ils soient français ou étrangers ne vise qu'à écraser toute opposition politique quitte à mutiler ou donner la mort et à servir les intérêts impérialistes des États-nations et des entreprises transnationales. Ce déploiement grandissant de forces répressives, ces attaques incessantes sur nos droits syndicaux constituent bien en soit la preuve que nous visons juste et que notre syndicalisme doit plus que jamais s'engager pour une justice sociale et écologique tout en continuant de s'opposer à la dérive autoritaire du gouvernement et de la fragilisation de l'État de droit tout en affichant un soutien international sans faille à nos camarades de luttes d'autres pays.

L'Union syndicale Solidaires réunie en Congrès prend la mesure de l'ampleur de la destruction du vivant et appelle l'ensemble des ses composantes à s'engager dans le combat qui nous permet d'envisager un avenir possible. Elle restera ainsi qu'elle l'a toujours été, en soutien comme à l'initiative de ces luttes, que ce soit sur un plan humain, matériel voire financier à la mesure de ses moyens afin de garantir un cadre de vie décent, condition essentielle de nos existences, pour l'ensemble des travailleuses des travailleurs, des habitants et des habitantes humaines et non humaines dans ce monde que nous souhaitons continuer d'habiter de la meilleure manière possible.

Soyons nombreuses et nombreux dans le Puy-de-Dôme le 11 mai, soyons nombreuses et nombreux le 1er et le 2 juin en Savoie pour le premier anniversaire de la mobilisation Soulèvements de la Terre/Coordination contre le Lyon Turin, soyons nombreuses et nombreux contre l'A69 durant le week-end du 7 au 9 juin, soyons nombreuses et nombreux dans le Poitou du 16 au 21 juillet pour nous opposer aux méga bassines, plus encore et comme toujours contre tous ces grands projets inutiles et destructeurs, s'accaparant nos biens communs.

Face aux attaques de Gabriel Attal, soutenons et protégeons la jeunesse !

Le 18 avril dernier, le Premier ministre prononçait un discours à charge contre la jeunesse, lançant à son encontre une série de mesures autoritaires, punitives et stigmatisantes.

Les annonces de Gabriel Attal sont particulièrement alarmantes et mettent en danger notre démocratie : l'État renonce à protéger les jeunes et à leur garantir l'égalité de traitement, il s'emploie à les criminaliser pour les rendre dociles, dans la continuité de la mise en place du SNU. Attal sait que la jeunesse est une force de transformation sociale, il est donc prêt à rompre avec les valeurs de notre démocratie pour la démoraliser, l'humilier, la briser. Pourtant la jeunesse n'est ni violente, ni incontrôlable, elle subit la violence sociale que le gouvernement fait régner aujourd'hui.

Les mesures annoncées concernent l'école et introduisent un arsenal punitif dépourvu de tout intérêt pédagogique ou éducatif. Elles prévoient le retrait de points sur le brevet ou sur le bac avec une mention dans Parcoursup en cas d'événements disciplinaires survenus pendant la scolarité de l'élève et l'introduction de la réalisation d'activités d'intérêt général au sein de l'établissement scolaire pour effacer la mention et regagner les points. Ces dispositions sont de véritables ruptures du principe d'égalité des candidat·es à un examen national. Les élèves seront doublement sanctionné·es : d'abord par la voie disciplinaire puis dans leur accès aux diplômes et à une orientation choisie. Cette sanction dévoie l'école de ses missions, accentuant les dérives du plan Choc des savoirs porté par Gabriel Attal. Le service public d'éducation doit avoir pour rôle d'aider les élèves à sortir de leurs difficultés, non de les y enfoncer.

Le plan de mise au pas de la jeunesse conçu par Gabriel Attal comporte encore un volet judiciaire aux mesures tout aussi alarmantes et dangereuses que celles concernant l'école : remise en cause de l'excuse de minorité, abaissement de 18 à 16 ans pour la mise en place d'une comparution immédiate devant le tribunal, mesures de composition pénale qui permettraient la mise en œuvre d'une sanction sans procès contre un mineur de plus 13 ans, comparutions immédiates pour les jeunes identifiés dans les écoles comme « commençant à partir à la dérive ». L'Union syndicale Solidaires dénonce des mesures qui portent de graves atteintes aux droits des personnes mineures et bafouent le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant pourtant garanti par la Convention Internationale des droits de l'enfant.

Gabriel Attal fait d'événements rares une priorité politique de premier ordre dans l'unique dessein de séduire l'électorat d'extrême droite et de créer un sentiment de peur dans la société. Il laisse entendre que l'école et, plus largement, la société seraient menacées par des jeunes qui ne respecteraient pas la laïcité et les valeurs de la République. Sans avoir besoin de les nommer, le Premier ministre pointe du doigt dans son discours les personnes pauvres, les personnes immigrées, les personnes racisées et les personnes musulmanes ou supposées comme telles. L'union syndicale Solidaires dénonce le racisme

et l'islamophobie qui sous-tendent ces annonces.

L'insécurité c'est d'abord l'État qui la crée en refusant de donner des moyens, humains et financiers, aux services qui prennent en charge les enfants et les jeunes, ont pour mission de les accompagner et de les protéger. L'Éducation nationale, l'Aide Sociale à l'Enfance... sont en état d'alerte maximale et réclament les moyens nécessaires pour assurer leurs missions. Les personnes mineures subissent violences et maltraitements : 3 000 enfants dorment à la rue, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année, 10 % des élèves sont victimes de harcèlement scolaire, les jeunes placés en famille d'accueil ont deux fois moins de chances que le reste de la population d'obtenir le baccalauréat : les réponses ne doivent pas être répressives mais éducatives et sociales.

L'Union syndicale Solidaires dénonce la mise au pas que Gabriel Attal veut imposer à la jeunesse. Elle s'engage à défendre les droits des personnes mineures en combattant toutes les mesures qui leur portent atteinte.

L'Union syndicale Solidaires soutient la jeunesse pour que soient garantis ses droits à la démocratie, au respect, à la protection.

Les luttes des travailleurs et travailleuses d'Argentine sont aussi les nôtres !



L'Union syndicale Solidaires réunie en congrès à Toulouse du 22 au 26 avril 2024, soutient les luttes des travailleurs et travailleuses d'Argentine et salue la détermination des organisations syndicales qui construisent la riposte au gouvernement de Milei.

La politique du gouvernement argentin témoigne de la nature profonde de l'extrême-droite, un danger mortel pour le monde du travail, pour les services publics et pour l'environnement, et un mépris des principes démocratiques les plus élémentaires.

Des mesures économiques, répondant aux ordres du Fonds monétaire international, entraînent des conséquences tragiques pour le peuple, pour les travailleurs et travailleuses de ce pays.

Après le succès de la grève générale du 24 janvier, les 3 centrales syndicales appellent à une nouvelle grève générale le 9 mai malgré un contexte de forte criminalisation du mouvement social par un gouvernement qui nie publiquement les crimes de la dictature militaro-civico-religieuse de 1976 à 1983.

Comme en janvier, l'Union syndicale Solidaires organisera en lien avec l'intersyndicale française et l'ACAF (Association des citoyen·nes argentin·es en France) un rassemblement devant les consulats d'Argentine le 9 mai en soutien à la grève générale.



Stop à la guerre coloniale à Gaza et en Cisjordanie ! Stop aux soutiens à l'État raciste d'Israël ! Stop au génocide !

Au lendemain de l'annonce d'une aide militaire américaine de 13 milliards de dollars et à la veille d'une offensive militaire sur Rafah annoncée par le gouvernement israélien, l'Union syndicale Solidaires réaffirme son opposition ferme à la guerre et au génocide en cours à Gaza et en Cisjordanie.

Nous dénonçons le fait que, pour de nombreux gouvernements, les vies palestiniennes sont considérées comme ayant moins de valeur que celles des citoyens israéliens. Plus de 35 000 Palestiniens ont été tués en toute impunité, macabre décompte qui ne cesse de s'accroître au fil des jours dans un conflit soutenu et entretenu par la quasi-totalité des pays occidentaux y compris l'État français. Les attaques aveugles du Hamas le 7 octobre 2023 ne justifient en rien l'épuration ethnique et le génocide en cours dans la bande de Gaza.

Nous dénonçons la répression pratiquée par l'État français qui livre une chasse ouverte aux militant·es qui soutiennent la cause du peuple palestinien en assimilant les discours anti-coloniaux à l'antisémitisme, voire à l'apologie du terrorisme. Nous apportons notre soutien plein et entier aux victimes de la répression.

Nous saluons les camarades syndicalistes palestiniens présents lors de notre congrès et nous engageons à continuer à tisser les liens de la solidarité internationale. Nous répondrons présent·es à la demande de nos organisations sœurs en Palestine qui appellent à investir massivement les manifestations du premier mai et celles du 15 mai qui se dérouleront à l'occasion de la date anniversaire de la nakba pour appeler à la cessation immédiate du conflit et du génocide en cours.

Le neuvième congrès de l'Union syndicale Solidaires, en lutte permanente contre les impérialismes, contre les systèmes racistes et coloniaux, considère la lutte du peuple palestinien contre l'occupation et l'apartheid comme plus que légitime. Dans la bataille pour la justice climatique, raciale, économique et politique et pour un monde égalitaire, nous affirmons notre solidarité avec le peuple palestinien, demandons l'arrêt immédiat de la guerre, la fin de la colonisation des territoires occupés et celle de l'apartheid pratiqué par l'État d'Israël.

Pour la défense de Fret SNCF et contre la privatisation de la SNCF

Le 28 mai 2024, l'intersyndicale SUD-Rail/CGT Cheminots/UNSA Ferroviaire/CFDT Cheminots, soutenue par de nombreuses associations appellent à une grande manifestation nationale.

Cette mobilisation unitaire à quelques jours des élections européennes a pour but de mettre le projecteur sur deux de nos combats principaux et interprofessionnels.

Le premier est la casse organisée de Fret SNCF, premier opérateur de transport de marchandises par rail, suite au plan de « discontinuité économique » mis en place par le ministre des Transports Clément Beaune en mai 2023.

Ce plan de liquidation consiste à supprimer encore 10 % des effectifs de Fret SNCF, de liquider cette partie de l'opérateur historique public pour la remplacer par 2 filiales de droit privé, de vendre 40 % de ses biens immobiliers et actifs. Et pour être sûr que la partie fret de l'opérateur public ne s'en relève jamais, ce plan impose de transférer aux entreprises privées ses trains les plus rentables et aussi de ne plus pouvoir se présenter aux appels d'offres concernant le transport combiné, principal vecteur de développement et de report modal.

En effet, cette liquidation de Fret SNCF en dehors d'être une catastrophe sociale est une aberration écologique. Au moment où la crise climatique fait de plus en plus l'actualité, alors que le transport est la seule activité en France et en Europe à ne pas avoir réussi à faire baisser son niveau de CO2. En réponse, que fait le gouvernement ? Il affaiblit le secteur ferroviaire de transport de marchandises, outil vital pour répondre à la crise climatique, en liquidant Fret SNCF. Depuis l'annonce de ce plan mi-2023, les chargeurs sont déjà en perte de confiance et la part des marchandises transportées par le rail a fortement baissé. Parallèlement la commission européenne a fait voter la circulation des méga camions de 60 tonnes. Moins de trains et plus de camions, voilà la politique du gouvernement !

Depuis plusieurs mois, nous menons avec les organisations de l'Alliance Écologique et Sociale une campagne de dénonciation de ce plan de liquidation afin de sensibiliser la population. En quelques mois nous avons organisé, plus d'une dizaine de rassemblements régionaux, un envahissement des locaux du ministère du développement durable, une interpellation du ministre des Transports, une grève sur la défense du Fret, un clip pour la défense de Fret SNCF. Nos actions ont permis l'ouverture d'une enquête parlementaire, un rapport à été rendu et totalement ignoré par le gouvernement.

Avec l'ouverture à la concurrence et les conséquences de la mauvaise loi ferroviaire de 2018, aujourd'hui, la SNCF répond aux appels d'offre via des filiales de droit privé, accélérant le démantèlement du service public ferroviaire.

En conséquence, pour les cheminots l'avenir sera soit une filiale de droit privé, soit

directement une entreprise privée, ce qui dans les 2 cas constitue une privatisation de la SNCF et un recul des services publics de transport.

Au contraire, alors que la crise climatique s'aggrave, que la demande de services publics de transport n'a jamais été aussi forte, nous pensons que plutôt d'organiser le découpage l'opérateur public en une multitude d'entreprises privées, il faudrait renforcer l'entreprise publique SNCF. Il y a nécessité de report modal, de développement de l'offre ferroviaire et au défi du financement du réseau ferroviaire, si on découpe l'opérateur public, c'est fini ! Pour les cheminot-e-s de la SNCF, c'est le scénario du dumping social au bout du chemin, avec la perte de leurs droits sociaux mais aussi affaiblir leur capacité à se mobiliser sur les grands sujets nationaux.

Nous pensons que ces 2 combats dépassent largement les simples intérêts catégoriels des cheminot-e-s et de la SNCF. La question de la défense concrète du service public ferroviaire de transport et de crise climatique se pose à nous tous !

Réunie pour son 9^e congrès, l'Union syndicale Solidaires s'engage, aux côtés de sa fédération SUD-Rail, à faire du 28 mai, une grande journée de défense de notre outil public et écologique de service de transports ferroviaire. La fédération SUD-Rail avec nos allié-e-s de l'Alliance Ecologique et Sociale organisera un cortège dynamique où vous avez toutes et tous votre place !

Sauvons la prévention spécialisée de la Vienne

Le département de la Vienne a décidé lors de son vote du budget le 29 mars dernier de diminuer la dotation annuelle de ce service de 250 000€. Cela représente 5 postes et 3 territoires sur 9 qui seraient désertés.

C'est également et surtout 400 familles et enfants qui ne seront plus accompagnés du jour au lendemain. Dans le même temps, le département de la Vienne a fait le choix de dépenser 180 000€ pour payer le passage de la flamme olympique sur une journée en mai 2024.

Les salariés et les équipes syndicales sont entrées en lutte contre cette décision. En effet, le vote du budget rectificatif du département doit se dérouler le 21 juin prochain. Nous devons les faire reculer !

Signez et faites circuler la pétition rédigée par l'intersyndicale CGT-Sud :

<https://www.change.org/p/sauvons-les-educs-de-rue-de-poitiers-et-ch%C3%A2tellerault>

La situation est grave, il faut agir fort et toutes et tous dès maintenant.

On lâche rien et surtout on se lâche pas.

Pour un travail social et médico-social émancipateur ! Pour un système de santé protecteur !

La Macronie accélère, dans la continuité des gouvernements précédents, son projet de société ultralibérale par divers biais. Elle s'attaque sans vergogne aux collectifs de travail en développant le salaire au mérite, que ce soit dans le secteur privé ou public, en s'attaquant au Code du travail, aux conventions collectives, à l'assurance chômage, au bénéfice du salaire au mérite. Le but est de baisser les salaires, développer la précarité, au nom de la « compétitivité », casser les solidarités et pousser les travailleuses et travailleurs à chercher des stratégies individuelles pour faire face à des conditions de travail dégradées. Il est urgent de nous mobiliser, en créant des cadres collectifs d'autant que le gouvernement criminalise les familles et la jeunesse en s'appuyant sur des faits divers, stigmatise les plus démunis et les minorités. Le gouvernement supprime des moyens à l'éducation nationale, à l'éducation spécialisée, à la prévention spécialisée, à l'animation dans les quartiers, au soutien à la parentalité. En agissant ainsi, il emboîte le pas derrière l'extrême-droite, distille la xénophobie ; il instaure une société sécuritaire apte à baliser son projet réactionnaire, et s'attaque frontalement à l'accès aux droits fondamentaux de la Population. À cet égard, Mayotte, où le sécuritaire contrecarre le respect des droits de base est un laboratoire de pratiques qui risquent de se généraliser.

Ce projet de Société s'articule étroitement avec la remise en cause des conquits sociaux gagnés depuis le 19^e siècle. Cette motion se veut une alerte !

Des pans entiers du secteur sanitaire, social et médico-social sont minés de l'intérieur, en cassant les statuts des personnels, en restreignant l'accès à la formation, en laissant s'installer la maltraitance institutionnelle, en généralisant la souffrance au travail, en agitant la hantise du déficit public pour effectuer des coupes sombres dans les budgets.

Dans le même temps, nous assistons à l'effondrement de l'hôpital public et au recul de l'accès aux soins sur tout le territoire en métropole et dans les territoires ultra-marins ; les services et établissements sociaux et médico-sociaux (Protection de l'Enfance, accompagnement des personnes en situation de migration, en situation de handicap, en situation de dépendance...) n'ont plus les moyens de fonctionner correctement. Plutôt que de renforcer les moyens de ces établissements au nom de l'inclusion, le gouvernement remet en cause l'accompagnement des personnes handicapées dans des établissements, en faisant appel aux réseaux des proches et en développant le secteur lucratif via des équipes mobiles qui contourneront les statuts et le travail d'équipe existants. Nos métiers et la fonction essentielle qu'ils occupent auprès des plus précaires sont attaqués. Ces attaques du gouvernement remettent en cause les fondements mêmes du travail social que sont l'émancipation, la transformation sociale, l'autonomie. Ce n'est pas l'inclusion que développe le gouvernement, c'est

l'exclusion des politiques sociales d'une grande partie de la population la plus vulnérable !

Le secteur social est à l'agonie, avec des collectivités territoriales étranglées qui organisent la pénurie et cassent les missions de service public, dégradant les conditions d'accueil et d'accompagnement des publics les plus vulnérables. Depuis quelques semaines, des mobilisations se succèdent dans les différents départements (Loire Atlantique, Ile-et-Vilaine, Nord, Vienne...) pour dénoncer l'absence de mise en œuvre des mesures de Protection de l'Enfance par les Départements chef de file. Les missions départementales de prévention et de protection de l'enfance ne sont plus assurées ni financées à la hauteur des besoins.

Des initiatives nationales sont en cours d'organisation :

- Le 4 juin, journée nationale de mobilisation pour le secteur social et médico-social.
- Les 27 et 28 juin, Assises nationales de la Protection de l'Enfance à Lyon
- Le Tour de France pour la Santé est reconduit cette année pour demander un objectif de dépenses d'assurance maladie en adéquation avec les besoins des populations. En effet, la remise en cause du système de retraite par répartition, au bénéfice de l'assurantiel privé, est accompagnée de la mise en péril du système de sécurité sociale, à grands coups d'exonérations de cotisations sociales.

Ces luttes concernent notre Union. Il faut les populariser et les coordonner pour les amplifier. Nous proposons que ce combat pour l'accès aux Droits fondamentaux de toute la Population soit porté par notre Union et appelons chaque organisation à signer cet appel : <https://acrobat.adobe.com/id/urn:aaid:sc:EU:00a97343-d217-41f2-a6ae-e1fa30c91b15>

Répression du mouvement social : Solidaires ne cèdera sur rien !

Ces derniers mois, et plus particulièrement encore ces dernières semaines, la liberté d'expression des organisations syndicales est attaquée. Le gouvernement aggrave sa politique de répression du mouvement social, et cherche à intimider les militants en multipliant les procédures en justice.

Le 19 avril, notre camarade Olivier Cuzon, co-secrétaire de Solidaires Finistère a été entendu par la police suite à une plainte déposée par le ministre de l'Intérieur en personne. M. Darmanin reproche à SUD éducation 29 de diffamer la police et l'armée en indiquant dans son journal à quel point certains individus et groupes d'individus sont perméables aux idées de l'extrême droite.

Cette action en justice s'ajoute à d'autres plaintes récentes (diffamation, diffusion d'informations confidentielles, voire même apologie du terrorisme) visant des publications syndicales.

Ces procédures marquent le franchissement d'une nouvelle ligne rouge. Le gouvernement, comme les patrons, entendent désormais faire taire les syndicalistes. Solidaires

réaffirme la légitimité des organisations syndicales à s'exprimer sur tous les sujets qui touchent à l'organisation de la société.

Plus largement, c'est l'ensemble du mouvement social et de ses organisations qui est attaqué par un gouvernement qui adopte chaque jour un peu plus le répertoire rhétorique et pratique de l'extrême droite. En s'engageant dans cette voie, en voulant bâillonner le mouvement social, il bafoue les libertés syndicales et la liberté d'expression.

Le congrès de l'Union syndicale Solidaires affirme solennellement son soutien aux camarades inquiété-es et faisant l'objet de la répression des autorités de l'État, et s'associera aux initiatives unitaires en défense des libertés fondamentales.

Solidaires continuera de faire vivre la liberté d'expression et les libertés syndicales, n'en déplaise au pouvoir. L'Union syndicale Solidaires, ainsi que les fédérations et les unions départementales qui la composent, continueront de porter un projet de transformation sociale, égalitaire et écologique de la société.

Deux camarades de Solidaires interpellés abusivement, soutien total face à la répression syndicale !

Lors de la manifestation unitaire contre les idées d'extrêmes droite qui s'est tenue le 23 avril à Béziers, deux camarades, de Solidaires Aude et de Solidaires Étudiant-es Montpellier ont été interpellés et placés abusivement en garde à vue, alors qu'ils défilaient pacifiquement derrière une banderole syndicale antifasciste. Nos deux camarades sont convoqués au tribunal de Béziers le 16 mai. Rajoutons que le camarade de Solidaires Aude avait déjà été arrêté abusivement une semaine plus tôt alors qu'il ne faisait que marcher dans les rues de Carcassonne, arrestation où il a été victime d'insultes et où après une nuit en garde à vue, il a été escorté menottes au poignet chez lui. Là, les forces de police ont saisi des autocollants de soutiens à la Palestine en lui spécifiant que la campagne BDS de soutien au peuple palestinien était illégale. Cette première arrestation a aussi débouché sur une convocation au tribunal, celle-là le 21 mai.

Nous dénonçons ces arrestations arbitraires, qui illustrent une augmentation constante de la répression syndicale depuis plusieurs mois. Rajoutons à ça que la répression de tout soutien à la Palestine est brutale et s'inscrit tout autant dans ce contexte de répression syndicale, comme ce fut le cas du camarade de Solidaires Aude mais nous pensons aussi à la convocation par le parquet anti-terroriste de Solidaires Étudiant-es EHES ou la peine de 1 an de prison en sursis du Secrétaire Général de la CGT Nord.

Nous appelons à un soutien massif des camarades interpellés abusivement.



Solidarité avec le syndicat des Métallurgistes de São José dos Campos y Región de la CSP Conlutas (Brésil)

Le syndicat des Métallurgistes de São José dos Campos y Región, représentant des travailleurs de Sonaca Brasil, a été confronté, dans l'unité locale, à une conduite absolument antisyndicale à l'égard des travailleurs et de leurs droits les plus élémentaires.

Face à un mouvement de grève légitime, la direction de Sonaca Brazil adopte des pratiques qui portent atteinte à la législation brésilienne du travail et ne respectent pas la libre organisation syndicale, dans l'intention de faire pression sur les travailleurs et de les intimider pour qu'ils mettent fin à la grève, sur la base d'un harcèlement moral et de la convocation de la police militaire devant l'usine pour intimider les travailleurs sur les piquets de grève.

Les travailleurs sont en grève depuis le 16 avril, motivés par la modification du régime d'assurance médicale mis en place par la Sonaca. Sans négocier avec le syndicat et sans écouter les travailleurs, l'usine a modifié le régime d'assurance maladie et a imposé des frais supplémentaires, obligeant les utilisateurs à payer plus cher pour des consultations, des examens et d'autres procédures médicales. Les employés réclament à juste titre le retour à l'ancien régime d'assurance maladie, sans frais.

Depuis le début de la grève, l'entreprise fait pression sur eux. Les patrons envoient des messages aux grévistes pour les forcer à reprendre le travail, ce qui constitue un comportement antisyndical évident. Chaque jour, des voitures de police sont positionnées devant l'usine pour intimider les grévistes et tenter de mettre fin à la grève.

Nous condamnons cette manœuvre qui a l'unique but d'augmenter les bénéfices de l'entreprise aux dépens de la santé des Travailleuses et Travailleurs. Cela démontre le peu de considération à leur égard. La revendication des travailleurs est juste et nécessaire, étant donné que les bas salaires versés par l'usine sont mis en péril par les frais d'assurance maladie supplémentaires. Les grévistes se sont rendus au siège de la Sonaca pour exiger le respect du droit de grève et la satisfaction de nos revendications. Il est inacceptable qu'une entreprise étrangère désobéisse à la loi brésilienne, agisse de manière autoritaire et antisyndicale avec le soutien répressif de la police militaire.

L'Union syndicale Solidaires soutient les travailleurs en grève et le syndicat des Métallurgistes de São José dos Campos y Región et leurs revendications : le retour immédiat au système d'assurance médicale qui existait auparavant, le paiement des jours d'arrêt de travail pendant la grève et la maintien de l'emploi.



Non à la répression du mouvement de soutien au peuple Palestinien

Partout dans le monde, depuis le 7 octobre, celles et ceux qui dénoncent la situation coloniale en Palestine font face à une répression sans précédent. Malgré 75 ans d'oppression, largement documentée par des universitaires, des ONG, des institutions internationales et par les Palestinien-ne-s eux-mêmes, il n'a jamais été aussi difficile de défendre les droits du peuple palestinien.

En France, la police anti-terroriste a convoqué Anasse Kazib, militant syndical à SUD Rail. Sa faute ? 4 tweets de soutien à Gaza, dénonçant le massacre en cours, dans le cadre d'une enquête pour « apologie du terrorisme ». Cette tentative d'intimidation fait suite à une plainte déposée par la Jeunesse Française Juive (JFJ). Cette organisation relaie les prises de positions de personnalité d'extrême-droite comme Donald Trump ou Eric Zemmour, n'hésite pas à comparer le drapeau palestinien à un « drapeau nazi » et prend part à de nombreuses procédures bâillons. Elle était ainsi partie civile dans le procès contre le responsable syndical CGT du Nord, Jean-Paul, Delescaut, condamné à 1 an de prison avec sursis dans le cadre d'un dossier semblable à celui monté contre Anasse Kazib. Depuis, d'autres militants ou personnalités politiques ont été convoqués, à l'image de nos camarades de Solidaires étudiant-e-s EHESS, Rima Hassan ou Mathilde Panot.

En faisant l'amalgame entre soutien à la Palestine et soutien au terrorisme ou à l'antisémitisme, elles servent de prétexte à un tour-de-vis autoritaire, menaçant le droit de manifestation, de réunion et d'opinion.

Les congressistes présent-e-s au congrès de l'Union syndicale Solidaires apportent le soutien à nos camarades et à l'ensemble des militants et militantes attaqués et appellent à faire front contre la répression.

Soutien à la lutte de nos camarades sans-papiers

La lutte des travailleurs sans-papiers de l'agence Chronopost d'Alfortville a commencé le 7 décembre 2021, aux côtés de 2 autres grèves à DPD Coudray-Montceau et RSI Gennevilliers. Elle a pris le relais de celle qui, entre juin 2019 et janvier 2020, avait permis

d'imposer la régularisation de 73 travailleurs, dont 27 de Chronopost. Parmi les travailleurs écartés de la régularisation à l'époque, nombreux poursuivent le combat.

Dans leur lutte, les actuels salariés de Chronopost, comme les anciens du piquet de 2019, ont reçu le renfort de nombreux travailleurs sans-papiers d'autres entreprises. Ils se sont auto-organisés, avec le soutien entre autres de Solidaires 94, de la fédération SUD PTT et de l'Union syndicale Solidaires, et sont présents pour la 3^e année sur le piquet et dans les manifestations, pour exiger aussi leur régularisation.

Nos camarades sont victimes d'un système de surexploitation et de sous-traitance conçue par une entreprise d'État : La Poste. Chronopost, sur la moitié de son site, sous-traite son cœur de métier à Derichebourg Propreté : prêt illicite de main-d'œuvre, validé par l'État. Derichebourg Propreté se prêtait de la main-d'œuvre à lui-même car tous les salariés sur Alfortville étaient employés formellement par sa société Derichebourg Intérim : Délit de marchandage, validé par l'État.

Derichebourg Intérim, sur des postes pourtant pérennes, enchaînait pour chaque salarié des contrats d'une semaine : Délit d'abus d'utilisation d'intérim. Et enfin, délit d'utilisation massive de main-d'œuvre sans titre.

Bien que condamnée par le tribunal judiciaire de Paris pour non respect du devoir de vigilance sur le recours à la sous-traitance, la Direction du groupe La Poste, et tout récemment encore son PDG, nie toute responsabilité dans l'exploitation des travailleurs sans papiers et refuse de délivrer les documents d'entreprise permettant de les régulariser.

Les ministères de l'Intérieur et du Travail, la Poste, et la préfecture du Val de Marne se renvoient la balle et lors de la mobilisation du 28 mars 2024, le ministère de l'intérieur a encore refusé de les recevoir. La préfecture refuse aujourd'hui tout nouveau dépôt collectif de dossiers des autres travailleurs en lutte sur le piquet.

La lutte continue donc pour la régularisation de tous les occupants du piquet et contre la sous-traitance en cascade et les patrons voyous !

Caisse de grève en ligne :

<https://www.cotizup.com/sans-papiers-chrono-alfortvill>

La répression du mouvement kurde continue en Europe



Belgique

Dans la nuit du 23 au 24 avril 2024, 200 policiers belges ont perquisitionné les locaux des chaînes de télévision kurdes Medya-Haber et Sterk TV, basées en Belgique. Du matériel a été saisi et parfois détruit, dans une volonté apparente d'empêcher ces deux chaînes de pouvoir émettre. Des violences policières ont été commises sur les personnes présentes.

France

Le 24 au matin, la police française a arrêté 9 Kurdes, en Île de France et dans les Bouches-du-Rhône. Quelques semaines plus tôt, la France avait également expulsé trois jeunes militants kurdes, aussitôt arrêtés à leur arrivée en Turquie. En Turquie, une opération a également eu lieu contre la presse indépendante kurde, menant à l'arrestation de 8 journalistes ou travailleurs/euses de la presse.

Irak

Ces opérations interviennent quelques jours après le lancement d'une nouvelle opération militaire de la Turquie contre le PKK au nord de l'Irak et alors que l'état turc a multiplié les visites à l'étranger. Erdogan, affaibli lors des dernières élections municipales, s'est rendu ces derniers jours en visite officielle en Irak et dans la région kurde où il a rencontré les Barzani, qui l'assistent dans son offensive militaire contre le PKK.

Ces développements sont inquiétants et montrent un regain de la collaboration des pays européens et notamment de la France avec le régime turc dans la traque des opposant-es kurdes.

L'Union syndicale Solidaires condamne avec force cette collaboration indigne et rappelle son soutien au mouvement d'autodétermination du peuple kurde. Le régime macroniste au pouvoir doit cesser sa collaboration avec le régime autoritaire turc et sa politique de répression des militant-es kurdes sur son sol.

Nous poursuivons le soutien à la résistance syndicale et populaire ukrainienne



Depuis février 2022, la population ukrainienne subit la guerre déclenchée par l'armée russe. En Ukraine comme ailleurs, la présence sur le territoire d'une armée d'occupation est injustifiable. En Ukraine comme ailleurs, le syndicalisme que nous défendons et pratiquons soutient le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

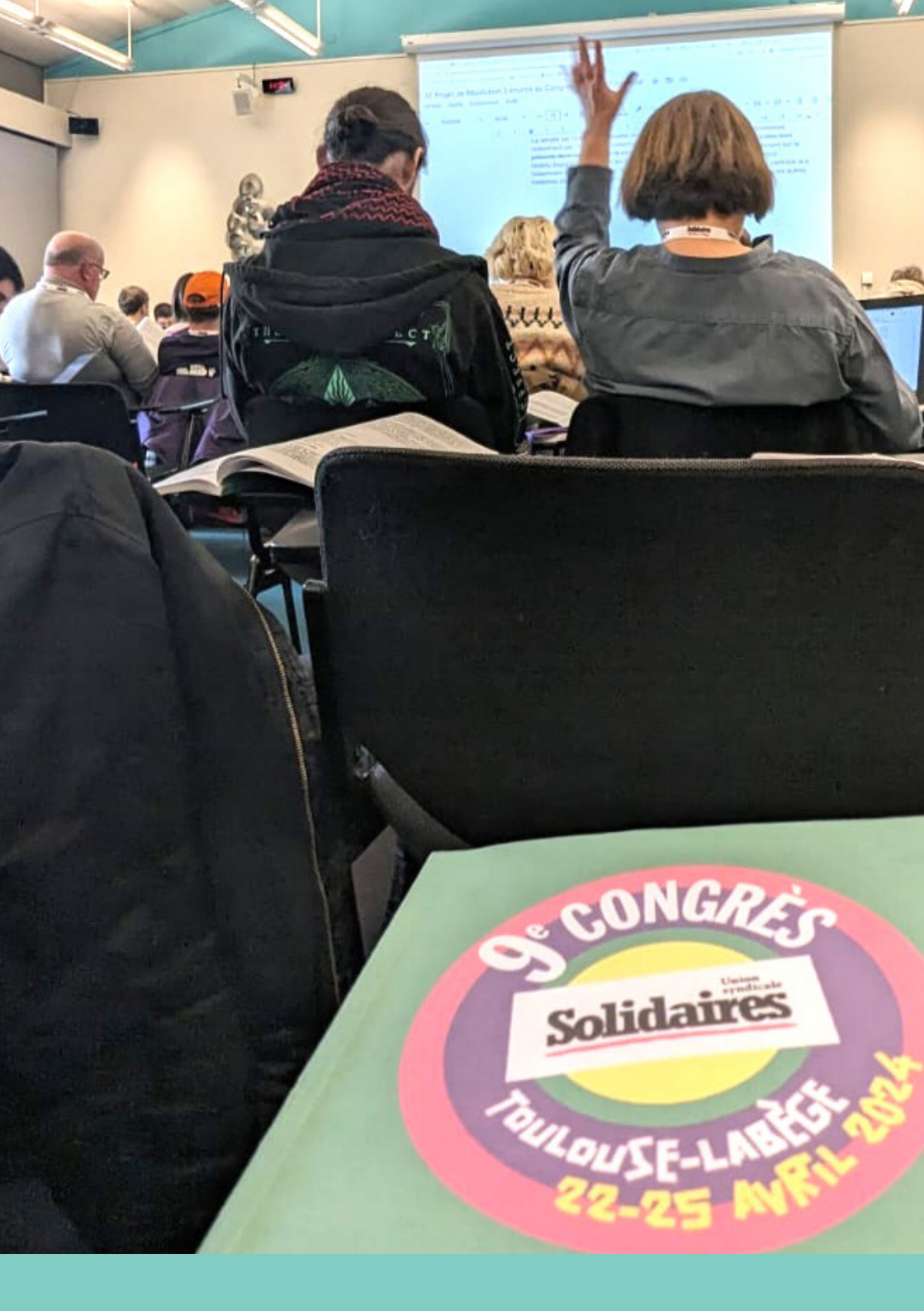
C'est pour cela que, dès le début de la guerre de grande ampleur, il y a maintenant plus de deux ans, notre première activité a été de contacter nos camarades en Ukraine, mais aussi dans la mesure du possible en Russie et Biélorussie. Les trois convois du Réseau syndicat international de solidarité et de luttes, ceux de l'intersyndicale française, les collectes solidaires, les échanges en visio, la participation au comité français du Réseau européen de solidarité avec l'Ukraine, les informations sur la situation sur place, le

soutien au syndicalisme indépendant en Ukraine, aux syndicalistes réprimés en Russie et Biélorussie, tout cela est peu par rapport à la guerre, à l'occupation militaire du territoire mais demeure une nécessité au regard des demandes, des besoins et de l'expression d'une solidarité internationale minimale.

Bien évidemment, celle-ci ne saurait opposer ni même comparer les situations tragiques entre les régions du monde. Toutes nécessitent notre solidarité, en fonction de nos possibilités.

Concernant l'Ukraine, nous continuons à soutenir les camarades des syndicats indépendants des secteurs de la santé, de l'industrie, de l'éducation, du ferroviaire, étudiants et étudiantes. Toutes et tous agissent sur deux terrains et demandent notre soutien sur ces deux terrains : la lutte contre l'occupation militaire russe et celle contre les patrons et le gouvernement qui restreignent les droits des travailleurs et des travailleuses.

Les témoignages apportés à notre congrès par Oksana et Julia de Sois comme Nina et du Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la région de Lviv renforcent notre détermination à concrétiser toujours plus et mieux la solidarité internationale des travailleuses, des travailleurs et de leurs organisations.



9^e CONGRÈS

Union
syndicale
Solidaires

TOULOUSE-LABÈGE
22-25 AVRIL 2024



Plateforme revendicative chômage-précarité

Depuis plusieurs années, les capitalistes et le gouvernement Macron qui les sert multiplient les attaques anti-sociales qui augmentent les injustices et les inégalités sur les sujets essentiels de l'emploi et du salaire : augmentation de la précarité et des contrats courts pour donner l'impression d'une réduction en trompe-l'œil du chômage, réduction des droits des chômeurs/ses, difficultés des familles ou personnes aux ressources insuffisantes pour subvenir à leurs besoins élémentaires, perte de revenu pour les plus précaires, recours abusifs aux statuts de faux indépendants et d'« auto-entrepreneurs/ses », renforcement des contrôles et radiations, mal-logement...

Nous présentons ici nos revendications, qui sont pour nous les premières étapes d'un projet de transformation sociale vers une société où le pouvoir et la gestion collective des moyens de production et d'échange seront dans les mains des travailleurs/ses et non des capitalistes. **Égalité et justice sociale !**

Chômage, droit au salaire et protection sociale



L'Union syndicale Solidaires revendique **un nouveau statut du salarié-e** affirmant pour tou-te-s le droit à un salaire indépendant de son emploi. Ce droit au salaire implique le maintien intégral de nos salaires entre deux emplois. De cette revendication fondamentale découle notre revendicatif sur l'assurance chômage qui doit être vu comme le chemin vers cet objectif.

Dans l'immédiat, Solidaires revendique **l'indemnisation de l'ensemble des chômeurs-ses, au minimum au SMIC**. Solidaires revendique aussi pour les travailleurs-ses qui perdent leurs emplois, la continuité de leurs salaires pour une durée minimale de 36 mois, quelque soit la durée d'emploi et la durée de cotisation préalables. **Je perds mon emploi, je garde mon salaire ! Les capitalistes nous privent d'emploi, imposons le maintien du salaire !**

Pour les travailleurs/ses nouvellement entré-e-s sur le marché du travail, Solidaires revendique **un droit au salaire ou à une indemnisation chômage au SMIC minimum dès 18 ans**. L'augmentation du RSA au niveau minimum du seuil de pauvreté pour l'ensemble des territoires et son extension **pour les 18/25 ans** peut être un premier pas vers cet objectif mais nous ne devons pas nous arrêter là. Il faut pour toutes et



tous un vrai droit au salaire, ce qui nécessite en particulier la mise en place d'un salaire étudiant-e, qui doit concerner également tous/toutes les jeunes travailleurs-ses en formation (apprentissage...). Comme revendication urgente, Solidaires exige aussi le relèvement immédiat du minimum vieillesse au niveau du seuil de pauvreté afin d'aider les retraité-e-s allocataires à vivre plus décemment puis la mise en place d'une retraite minimum garantie à toutes et tous les retraité-e-s, au niveau du SMIC.

Ce droit au salaire est attaché à la personne, et ne doit pas dépendre des revenus du foyer ou du conjoint. C'est pour cela que Solidaires revendique, comme première étape, que **les revenus du foyer ou du conjoint-e ne soient plus pris en compte pour le calcul du RSA, ce qui vient enfin d'être obtenu après un long combat pour l'allocation adulte handicapé**. Pour celle-ci, nous exigeons qu'elle soit versée dès 18 ans au lieu de 20 ans actuellement.

Il faut assurer un accès immédiat aux indemnités chômage dès la fin de leurs contrats pour l'ensemble des contractuel-le-s de la fonction publique et des entreprises publiques qui sont trop souvent victimes de retards, de problèmes de dossiers, etc.



Nous revendiquons **l'abrogation des dernières réformes de l'assurance chômage imposées par le gouvernement le 1^{er} octobre 2021, puis en février 2023**, qui excluent de toute indemnisation une partie importante des chômeurs-ses et réduit les droits des autres personnes privées d'emplois en diminuant autoritairement la durée d'indemnisation ! Mais il faudra aller plus loin et remettre en cause toutes les précédentes contre-réformes sur le chômage...

Solidaires revendique **l'inconditionnalité du maintien du salaire entre deux emplois**. Par conséquent nous revendiquons **la fin immédiate des sanctions abjectes imposées à ceux et celles d'entre nous qui sommes privé-e-s d'emploi, l'arrêt des contrôles, pressions et persécutions sur les chômeurs-ses et en particulier l'abrogation du décret**

du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs-ses d'emploi et les mesures de surveillance prises par la suite. Nous demandons l'abandon des contrôles dans les CAF et à Pôle Emploi qui stigmatisent les chômeurs-ses et les personnes en situation de précarité, l'arrêt des demandes de remboursements abusives des indemnisations et aides sociales versées et la fin de l'utilisation des algorithmes et des scores de risque pour surveiller les précaires.

Nous exigeons **que les postes de contrôleurs-ses soient redéployés sur des missions utiles. Nous voulons un service public de l'emploi et des CAF avec du personnel titulaire en nombre suffisant et garantissant de bonnes conditions de travail à leurs agent-e-s, pour garantir les droits des usagers-ères.**

Il faut contrôler les offres d'emplois abusives, illégales ou fausses, pas les chômeurs-ses !
Il faut s'en prendre aux fraudeurs fiscaux, pas aux personnes précaires !

Il faut aussi mettre fin à la dématérialisation à outrance des procédures pour les chômeurs-ses et les précaires, avec l'obligation de faire l'ensemble des formalités et procédures par internet, ce qui pénalise lourdement ceux-celles qui n'ont pas accès à un matériel informatique ou en maîtrisent mal les accès et les codes, ce qui permet ensuite de les radier ou de les priver de droits. Il faut assurer un accueil physique digne, partout sur le territoire et que l'ensemble des procédures puissent se faire sur place afin que des alternatives aux démarches sur internet soient systématiquement proposées.

L'assurance chômage était gérée à sa création en 1958 par les syndicats de salarié-e-s et le patronat. L'État en a pris ensuite de plus en plus le contrôle prêtant souvent main-forte aux capitalistes pour démanteler ce qui nous protège, encore en partie, de la violence du marché du travail. Depuis le 1^{er} janvier 2019, au prétexte de donner du « pouvoir d'achat » aux salarié-e-s (en réalité faire un nouveau cadeau au patronat), le gouvernement a supprimé la cotisation sociale des salarié-e-s et l'a remplacée par une fraction de la CSG Activité. Soit une fiscalisation partielle du financement de l'assurance chômage pour en remettre en cause la logique sociale en transférant une partie de sa prise en charge des entreprises vers les particuliers, ce qui est inacceptable.

Malgré tout, l'assurance chômage est toujours alimentée financièrement par les travailleurs-ses, en particulier les cotisations sociales (soit 4,05 % du salaire brut que versent les employeurs). Donc, puisque **ce sont bien les travailleurs-ses qui financent leur assurance chômage, ce sont eux/elles qui doivent la contrôler par une démocratie sociale renouvelée, ce sont eux/elles qui doivent fixer les modalités de son financement** (qui doit venir de la richesse collective produite par l'activité des travailleurs-ses), **les taux de cotisations et fixer les règles d'indemnisations.**

Solidaires revendique **le contrôle de l'assurance chômage par les travailleurs-ses pour les travailleurs-ses** et l'expulsion du patronat et de l'État de sa gestion. Cela implique la

fin de la cogestion de ses instances entre syndicats de salarié-e-s et patronat, et **l'arrêt des suppressions et des réductions de cotisations sociales**. Il faut de plus la création d'une **véritable sécurité sociale du chômage**, autogérée collectivement par les travailleurs-ses avec ou sans emplois. Cela implique de sortir de la logique assurantielle actuelle dans laquelle les travailleurs-ses doivent avoir cotisé-e-s un certain temps pour ouvrir des droits



à indemnisation, ce qui exclut en particulier les personnes faisant des études ou venant de les finir ou les personnes ayant du mal à trouver du travail, pour appliquer la même logique que celle du reste de la sécurité sociale, à savoir une logique de solidarité permettant de garantir un droit à l'indemnisation quelle que soit la situation précise à l'ensemble des chômeurs-ses.

Le droit à une retraite décente et en bonne santé est un droit fondamental. Nous exigeons donc la retraite à 60 ans avec 37,5 années de cotisation, mais nous exigeons aussi que l'ensemble des périodes de chômage, indemnisées ou non, soient prises en compte pour la retraite, avec prise en compte des revenus perçus pour les périodes indemnisées et que les périodes de travail à temps incomplet comptent comme des périodes à temps plein.

Pour les **intermittent-e-s de l'emploi**, nos revendications immédiates sont :

- **Le rétablissement de l'annexe 4 de l'assurance chômage** pour garantir les droits au chômage des travailleurs/ses intermittent-es comme les extras de l'hôtellerie-restauration-événementiel, les intérimaires, les saisonnier-e-s, les guides conférencier-e-s...
- **L'ouverture immédiate des droits pour tou-te-s les intermittent-e-s du spectacle, c'est-à-dire les cotisant-e-s aux annexes 8 et 10**, peu importe le nombre d'heures cotisées, avec la garantie d'accès complet aux droits sociaux (maladie, retraite, maternité...).
- **Nous refusons par ailleurs toutes les mesures visant à imposer des heures de travail aux bénéficiaires du RSA, ce qui signifierait fournir une main-d'œuvre gratuite et sans droit aux employeurs, du public comme du privé, tout en remettant en cause le caractère inconditionnel du RSA. Créer de la précarité en exploitant la misère est inacceptable socialement !**

Précarité : le droit à un emploi stable, de qualité, bien rémunéré

Contre la logique de la précarisation de l'emploi que nous imposent les capitalistes, Solidaires revendique **le droit à l'emploi stable, de qualité et bien rémunéré** :

- L'obligation d'une proposition de reclassement sur un poste de travail équivalent, au même salaire, dans une aire géographique proche du domicile pour tou-te-s les salarié-e-s qui perdent leurs emplois que ça soit suite à la fin d'un contrat précaire ou suite à un licenciement.
- **L'arrêt des CDD abusifs dans le secteur privé et leur transformation en CDI**, qui doit être la norme d'embauche habituelle, en tenant compte néanmoins des particularités professionnelles (emplois discontinus). C'est particulièrement le cas des travailleurs-ses en CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion) et ceux en CDDU (contrat à durée déterminée d'usage), contrat renouvelable sans limite qui supprime la prime de précarité et le délai de carence entre deux embauches. Il faut aussi **mettre fin aux temps partiels subis et faire passer à temps plein toutes et tous les travailleurs-ses qui le souhaitent**.
- **L'arrêt de l'exploitation par les entreprises de services en ligne** (type Uber, Deliveroo...) de travailleurs-ses soi-disant « indépendant-e-s », « auto-entrepreneurs-ses » et « micro-entrepreneurs-ses », en fait sans droit et sans statut et la requalification de l'ensemble de ces relations en contrats de travail avec tous les droits que cela implique.
- **L'arrêt des embauches abusives de contractuel-le-s, en CDD ou en CDI et de vacataires, dans la fonction publique**, le statut de fonctionnaire et les droits qui lui sont attachés devant rester la norme principale. Nous exigeons aussi **l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois dans la fonction publique et création de tous les emplois nécessaires pour qu'elle puisse remplir l'ensemble de ses missions**. En parallèle, nous exigeons de manière urgente une **amélioration des droits des contractuel-le-s déjà embauché-e-s** (rémunérations, temps de travail, formations, droits sociaux...).
- **La titularisation sans condition ni de concours, ni de nationalité de toutes et tous les travailleurs-ses précaires des fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière...**



- La mise en place partout des 32 h hebdomadaires sans perte de salaire et recrutements massifs dans les services publics d'emplois statutaires et pérennes ainsi que dans les secteurs économiques écologiquement et socialement utiles en privilégiant entre autres les coopératives de production et non les entreprises capitalistes.
- L'interdiction des licenciements dans les entreprises qui font des profits ou qui organisent frauduleusement leurs pertes.

Le droit au logement pour tou-te-s

Solidaires revendique le **droit au logement pour tou-te-s**. Cela a pour conséquence :

- L'arrêt immédiat des expulsions de locataires et l'apurement des dettes de loyer. Interdire les coupures d'énergie et encadrer à la baisse les prix de l'énergie ; généraliser l'encadrement des loyers en les bloquant si nécessaire.
- La réquisition des logements vides et leur utilisation pour loger les mal-logé-e-s ou les sans-logements.
- Une vraie mise en œuvre du Droit Au Logement (DALO), une augmentation des APL et l'arrêt des ventes et des démolitions/gentrification de logements sociaux.
- L'abrogation des lois répressives visant les gens du voyage, les habitant-e-s précaires de terrains, les occupant-e-s par nécessité de logements vacants. Cela nécessite aussi d'aligner les droits des résident-e-s de foyers, résidences sociales et étudiantes sur les droits des locataires HLM.
- La suppression de la loi ELAN et le maintien d'un vrai service public du logement social, avec des habitations répondant aux besoins sociaux et aux normes environnementales et énergétiques. Cela nécessite aussi la mise en place de **logements sociaux à des loyers acceptables près des lieux de travail et la préservation des parcs de logements sociaux** concernant les travailleurs-ses du public et du privé. Fixer l'objectif minimum de 30 % de logements sociaux en 2030 dans chaque commune en zone tendue.



S'agissant des bailleurs sociaux :

- **Supprimer la RLS** (réduction de loyer de solidarité) mise en place en 2018 en parallèle de la baisse des APL pour les foyers les plus modestes. Il faut rendre aux bailleurs HLM les moyens d'entretenir et réhabiliter.

- Améliorer les conditions de travail et les revenus des salarié-e-s des HLM et recruter du personnel de proximité.
- Cesser la restructuration et les fusions imposées aux bailleurs sociaux, ainsi que les ponctions sur les fonds destinés au logement social, notamment Action Logement.

Des revendications plus complètes concernant le domaine du logement figurent dans la plate-forme unitaire « pour un logement pour tou-te-s » dont Solidaires est signataire : <https://ancien.solidaires.org/Plateforme-unitaire-Pour-un-logement-pour-tous-tes>

Un droit au salaire pour les migrant-e-s et les travailleurs-ses sans papiers aussi

À l'opposé complet des discours racistes et xénophobes dominants, Solidaires revendique le droit à la liberté de circulation et d'installation pour tou-te-s les migrant-e-s mais aussi le droit pour eux/elles au salaire, aux indemnités chômage et aux aides sociales, comme pour les autres travailleurs-ses et de même niveau qu'eux.







Plateforme revendicative Palestine

1. Préambule

L'Union syndicale Solidaires est engagée depuis de nombreuses années en soutien au peuple palestinien. À ce titre elle produit ses propres analyses (communiqués, tracts, brochures...) et intervient dans de nombreux cadres unitaires. Cependant, le revendicatif concernant cette question, validé lors du congrès de 2008, nécessite d'être remis à jour. Conformément à la résolution adoptée lors du congrès de 2021, le texte ci-dessous vise à exprimer clairement la position de l'Union syndicale Solidaires sur la situation en Palestine. Il résulte de discussions avec nos contacts et délégations sur place, d'un constat d'évolutions et de dégradations dramatiques dans la situation locale, et de nombreuses réflexions menées par le groupe de travail Palestine, dans une démarche de formation ouverte aux militant.es volontaires de Solidaires et de réflexions conduites tout au long de l'année 2022 en interne. Le groupe de travail Palestine de la Commission internationale propose d'ouvrir une discussion avec l'Union syndicale Solidaires en entier, comme avec nos alliés dans la solidarité.

En tant que syndicalistes internationalistes, il ne s'agit pas de dire aux Palestiniens et Palestiniennes ce qu'elles doivent penser ou revendiquer, encore moins de prendre position sur les solutions, qui ne peuvent que leur appartenir, mais de prendre conscience de notre côté de l'évolution de la situation en Palestine et en Israël, des rapports de force, et de prêter attention aux mouvements sociaux et syndicaux sur place ainsi qu'à leurs positionnements.

2. Contexte

La guerre coloniale en Palestine commence avec la déclaration Balfour de 1917 par l'occupant de l'époque, la Grande-Bretagne. Pour Solidaires, quelles que soient les critiques ou les distances que nous pouvons avoir avec certaines composantes des mouvements sociaux et politiques palestiniens, on ne peut pas mettre le colonisé et le colonisateur sur le même plan.

Nous rappelons que la création unilatérale de l'État israélien en 1948 fait suite à des massacres, des dépossessions, des expulsions et des déplacements forcés et massifs de

civils : la Nakba palestinienne. La résolution onusienne 181 votée en 1947, jamais ratifiée par un référendum d'autodétermination, a concrétisé une colonisation de peuplement et d'exploitation des ressources encore en vigueur aujourd'hui.

La situation actuelle en Palestine et en Israël s'est enlisée suite aux accords d'Oslo signés en 1993, qui impliquent une reconnaissance mutuelle entre Israël et les Palestiniens représentés par l'OLP (Organisation de libération de la Palestine), et une solution « à deux États » comme objectif central à long terme. Bien que reposant sur une logique de séparation « raciale », cette solution pouvait apparaître comme un compromis acceptable, prenant en compte une volonté de paix et le rapport de forces de part et d'autre. Des mesures intérimaires ne devaient durer que 5 ans (la mise en place de l'Autorité palestinienne, institution censée « gouverner » la Palestine, l'établissement des zones A, B et C qui limitent de fait la responsabilité de l'Autorité palestinienne à 20 % de la Cisjordanie, les checkpoints, ou le contrôle par Israël des exportations, importations, rétention des taxes et recettes fiscales en Cisjordanie). D'autres promesses n'ont jamais été tenues (le retrait des forces armées israéliennes, le juste règlement du problème des réfugiés), et des questions pourtant essentielles ont été repoussées à « plus tard » (les frontières, Jérusalem, les colonies, l'eau, les prisonniers...). Ces accords ont aussi permis aux institutions financières internationales d'imposer aux Palestiniens et Palestiniennes des réformes néo-libérales qu'ils n'ont cessé de rejeter, dans un contexte d'économie coloniale et de misère pour la grande majorité du peuple.

Tout comme des dizaines de résolutions internationales, l'État israélien ne respecte ni la lettre ni l'esprit du processus d'Oslo, poursuivant l'occupation militaire et l'annexion de territoires palestiniens de plus en plus vastes, et exerçant une répression de plus en plus féroce de la population palestinienne. Dans les territoires qu'il occupe, il contrôle les frontières, les routes et restreint fortement la mobilité des Palestiniens, s'approprie l'eau et autres ressources, les taxes et les cotisations sociales et syndicales des travailleuses et travailleurs palestiniens. Il entrave l'accès à la Palestine pour les militants et militantes du monde entier, et empêche le retour des réfugiés palestiniens dans leurs foyers, le tout dans une impunité totale.

Le processus d'Oslo de 1993, le mirage des « deux États », et l'illusion entretenue de l'existence d'un État palestinien sont des pièges meurtriers dans lesquels les Palestiniens sont maintenus par Israël et par la communauté internationale. Ce statu quo est toujours défendu par certaines organisations françaises de gauche en raison d'un alignement sur la représentation officielle qu'est l'Autorité palestinienne, qui pourtant refuse toute nouvelle élection démocratique, et de l'incapacité à tirer les leçons après près de 30 ans de dégradation de la situation sur place. C'est le cas aussi pour la petite partie de la population palestinienne qui bénéficie du régime de l'Autorité Palestinienne, pourtant antidémocratique, corrompue, et de plus en plus complice de la colonisation et de la répression israélienne. Pour Solidaires, qui avait accueilli favorablement les accords d'Oslo, il ne saurait plus être question de défendre ces accords et le mythique État palestinien d'aujourd'hui, dans un contexte où un tel État se réduirait à une grappe de bantoustans.

Pendant ce temps, tout en basculant de plus en plus vers la droite et l'extrême

droite, l'État israélien se développe et normalise ses relations avec des pays arabes et africains, tout en bloquant toute initiative politique palestinienne. Sortir du piège d'Oslo, ne serait-ce que médiatiquement, permettrait de revenir aux revendications essentielles du Droit international. La société palestinienne pourrait ainsi s'exprimer dans toute sa diversité : Palestinien-ne-s de 1948, de Gaza, de Cisjordanie, de Jérusalem, en exil et réfugiés, de gauche comme de droite, laïcs ou religieux, civils ou militaires, en vertu du droit inaliénable des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ce droit à l'autodétermination est défendu par la Charte des Nations unies depuis 1945, mais l'ONU s'est empressée de la bafouer moins de trois ans après l'avoir adoptée... Il est temps de réparer cette injustice initiale.

En résumé, l'Union syndicale Solidaires considère que les accords d'Oslo de 1993, avec la création d'un État palestinien balbutiant depuis près de 30 ans, ne sauraient constituer aujourd'hui le centre de notre positionnement. C'est aux Palestiniens et Palestiniennes de décider si leurs exigences et revendications doivent toujours déboucher sur une revendication étatique, et quelle devrait être sa formulation.

3. Clarifier la différence entre antisémitisme et antisionisme

« Nous ne céderons rien à l'antisionisme car c'est la forme réinventée de l'antisémitisme » : ces propos d'Emmanuel Macron prononcés en 2017 lors de la commémoration de la Rafle du Vel d'Hiv, en forme d'amalgame sont inacceptables. L'assimilation de l'antisionisme à l'antisémitisme vise à interdire tout débat sur la politique des autorités israéliennes.

Condamner l'occupation et la colonisation des territoires palestiniens, exiger l'application de sanctions devant le refus permanent du pouvoir israélien de respecter le Droit international en toute impunité, boycotter les entreprises complices de la colonisation, de la répression et de la militarisation, et plus généralement utiliser le boycott d'Israël comme arme de pression citoyenne, dénoncer la discrimination dont sont victimes les ressortissant-es palestinien-nes d'Israël, tenter de faire juger les militaires israéliens accusés de crimes de guerre : tout cela n'a rien à voir avec l'antisémitisme.

Confondre la critique légitime de la politique des gouvernants israéliens et la défense des droits du peuple palestinien pour l'autodétermination avec du racisme ne peut que renforcer l'antisémitisme dont on ne peut contester la réalité.

L'Union syndicale Solidaires, qui réaffirme sa vigilance à combattre tous les racismes sans les hiérarchiser et à s'opposer sans ambiguïté à toute forme d'antisémitisme, refuse ce piège.

4. La société palestinienne

L'occupation

L'État israélien doit libérer tous les territoires palestiniens qu'il occupe depuis le plan de partition de l'ONU en 1947 : la bande de Gaza, la Cisjordanie, Jérusalem-Est. Depuis de nombreuses années, cette occupation militaire s'est couplée à un processus de colonisation, illégal en vertu du Droit international, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Ainsi, plus de 280 colonies ont été construites en Cisjordanie¹. En Cisjordanie et Jérusalem-Est, ce sont plus de 700 000 colons juifs qui vivent illégalement aux côtés de 3 millions de Palestiniens. Les colonies sont des zones de non-droit où règnent des violences totalement impunies contre la population palestinienne : intrusions dans les villages palestiniens, agressions physiques, vandalisme, tirs à l'arme à feu...

Si Gaza ne comporte plus de colonies depuis 1993, cette véritable prison vit sous blocus depuis 2007. Territoire assiégé, bouclé, où la population vit en danger permanent, la bande de Gaza subit des attaques incessantes de la part d'Israël, incluant des bombardements sur un territoire à très haute densité démographique.

L'Union syndicale Solidaires exige la libération de la Palestine occupée, le démantèlement du Mur de la honte et de toutes les colonies, et la levée du blocus de Gaza sans condition ni délais. Solidaires demande également que soit respecté le droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

L'Union syndicale Solidaires insiste également sur la situation des Palestiniens qui vivent à l'intérieur des frontières déterminées comme israéliennes par la résolution onusienne 181 de 1947, et qu'on désigne parfois sous le terme de « Palestiniens de 1948 ». Leur situation est caractérisée par des discriminations raciales quotidiennes, un accès entravé aux services et aux infrastructures, et une limitation de leurs droits.

L'apartheid

En Droit international, la notion d'apartheid est définie comme un système d'oppression et de domination d'un groupe racial sur un autre, institutionnalisé à travers des lois, des politiques et des pratiques discriminatoires.



1. Chiffres issus de la Plateforme des ONG pour la Palestine : <https://plateforme-palestine.org/Colonies-les-chiffres-cles-2020>

Plusieurs rapports, dont le dernier d'Amnesty International² (après celui d'Human Rights Watch³), démontrent que les autorités israéliennes pratiquent l'apartheid envers le peuple Palestinien, qu'il vive en Israël, dans les territoires palestiniens occupés, à Jérusalem-Est ou réfugié en dehors de ses frontières.

Cette qualification « d'apartheid » que les autorités françaises, parmi d'autres, rejettent comme une soi-disant manifestation d'antisémitisme, est aussi reprise par des organisations israéliennes comme B'tselem ou par d'anciens et d'anciennes ministres des Affaires étrangères de plusieurs pays européens. Israël doit mettre fin à l'apartheid partout, et donner l'égalité des droits pour toutes et tous les habitant-es quelles que soient leurs origines.

L'accès à l'eau est un problème politique majeur en Palestine et ce bien commun est également accaparé par Israël. L'État israélien a volé le château d'eau de la Palestine en occupant le Golan syrien et les sources palestiniennes du Jourdain qu'il contrôle à 65 % alors que les Palestiniens et les Palestiniennes n'y ont plus accès depuis 1967. Israël doit arrêter cette spoliation de l'eau, des nappes phréatiques et des terres fertiles de la vallée du Jourdain.

Le droit international

Le droit au retour des réfugiés palestiniens est un principe énoncé dans la résolution 194 de l'ONU depuis 1948. Il doit être appliqué pour toutes les générations, car il est héréditaire pour les Palestiniens et Palestiniennes du monde entier. Entre 1947 et 1948, entre 700 000 et 900 000 Palestiniens et Palestiniennes ont été expulsés sous la terreur des milices sionistes. Près de 600 villages Palestiniens ont été rasés⁴. Du fait des opérations de terreur et d'expulsion successives, ce seraient 5 à 7 millions de Palestiniens et Palestiniennes qui sont aujourd'hui des réfugiés-es. Puisque les expulsions continuent, elles créent toujours plus de nouveaux réfugiés-es.

De nombreux textes rattachés au Droit international ne sont pas respectés par Israël. À titre d'exemples, les résolutions du Conseil des Nations Unies qui exigent qu'Israël se retire des territoires occupés (plus de 80 résolutions), l'avis consultatif de la Cour Internationale de Justice qui stipule en 2004 que « la construction du Mur et le régime qui lui est associé sont contraires au Droit international », le Droit international humanitaire qui interdit : l'établissement de colonies de peuplement israéliennes et les expulsions de Palestiniens de leurs territoires (en vertu de la 4e convention de Genève de 1949), les démolitions et les expropriations de maisons et de terres arabes (en vertu du Règlement de La Haye de 1907)...

Actuellement, sont toujours emprisonnés en Israël près de 5000 prisonniers politiques palestiniens et palestiniennes, dont des femmes et des enfants⁵. Parmi elles et

2. <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde15/5141/2022/fr/>

3. <https://www.hrw.org/report/2021/04/27/threshold-crossed/israeli-authorities-and-crimes-apartheid-and-persecution>

4. Données issues des travaux de La plateforme des ONG pour la Palestine.

5. Chiffres issus du site addameer.org au 21 février 2023.

eux, on compte près de 1000 Palestiniens et Palestiniennes en détention administrative, procédure qui permet à l'armée israélienne d'emprisonner quelqu'un pour 6 mois renouvelables, sans inculpation ni procès. Les enfants sont eux aussi en détention administrative, voyant leur scolarité interrompue, leurs vies brisées, et leur avenir compromis.

Le Droit international humanitaire interdit de maltraiter, de torturer et de retenir en détention administrative prolongée les Palestinien·nes dans des prisons israéliennes (en vertu de la quatrième convention de Genève)... Pour les prisonniers politiques, cette détention administrative est un outil de l'apartheid : nous avons l'exemple de Salah Hamouri, avocat franco-palestinien travaillant pour une ONG de défense des prisonniers, dont nous avons longtemps demandé la libération avant sa récente expulsion vers la France, ainsi que celle de toutes et tous les prisonniers et prisonnières politiques, et à plus forte raison ceux et celles qui sont en détention administrative. Nous soutenons toujours sa demande de vivre en paix avec sa famille et à travailler sur sa terre natale, la Palestine.

L'Union syndicale Solidaires revendique le respect du Droit international, et la fin de l'impunité d'Israël. Ces préalables justifient notre participation à des campagnes massives de sensibilisation et de soutien au peuple palestinien.

5. Les actions de Solidaires

L'Union syndicale Solidaires :

- poursuit son action au sein des collectifs de soutien à la Palestine, notamment syndicaux, nationaux, européens (comme ETUN – European Trade Union Initiative for Justice In Palestine) et mondiaux qui partagent nos valeurs et nos aspirations ;
- appuie les actions en faveur de la Palestine du Réseau syndical international de solidarité et de luttes (RSISL) et invite ses organisations membres à s'y investir ;
- invite les syndicats à couper les liens avec la Histadrout, syndicat israélien raciste, et à renforcer les échanges et la coopération avec les syndicats palestiniens indépendants et les mouvements sociaux palestiniens qui partagent nos valeurs et nos aspirations, notamment pour les syndicats dans leurs secteurs professionnels (PPSWU, GFIU, New Unions, Arab Workers Union...) par exemple par l'organisation de délégation, d'invitations et de contacts suivis ;
- invite les Solidaires locaux à s'investir dans des actions d'information et de soutien à la Palestine, en propre et/ou au sein de collectifs inter-syndicaux et associatifs, à des campagnes de boycott, désinvestissement et sanctions contre l'apartheid israélien ; à organiser de futures délégations sur place ; à utiliser le matériel réalisé par Solidaires (par exemple le film Contre-feux, résistance sociale et syndicale en Palestine et la revue internationale Palestine) ;
- rappelle son engagement, pris en congrès national, de participer aux campagnes pour la libération de Georges Abdallah, notamment aux manifestations annuelles

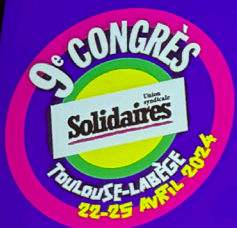
devant la prison de Lannemezan où il est détenu. Militant antisioniste, Georges Abdallah est maintenu en prison par la France depuis 1984, et libérable depuis 1999 ;

- invite ses organisations membres à développer des actions de dénonciation et de désinvestissement des entreprises complices de la colonisation, notamment pour les syndicats au sein de ces entreprises et dans leurs secteurs professionnels, mais aussi de la coopération française et européenne avec Israël, qu'elle soit militaire, diplomatique, commerciale, énergétique, sécuritaire, sportive ou culturelle, en lien avec la campagne BDS dont Solidaires est membre ;
- invite ses syndicats membres, ayant des élu-es au sein de Comité Social et Économique (CSE), à s'opposer aux prestations qui proposent un lien avec Israël et/ou des entreprises complices (tourisme, achats...), et à développer celles en lien avec la Palestine (délégation, tourisme engagé, achats...) ainsi qu'à organiser des actions d'information/mobilisation vers les salarié-es ;
- engage une réflexion, devant déboucher sur des actions concrètes, pour que l'engagement s'élargisse en interne au sein de l'Union syndicale ;
- engage une réflexion et des débats pouvant déboucher sur des positionnements autour d'autres points, notamment sur les enjeux religieux ou sur le droit légitime des Palestinien-nés à choisir les moyens de leur lutte.

La commission internationale et le groupe de travail Palestine en son sein, sont disponibles pour toutes questions, demande de matériel spécifiques, participation à des débats en interne ou publics dans les structures ou les solidaires locaux.

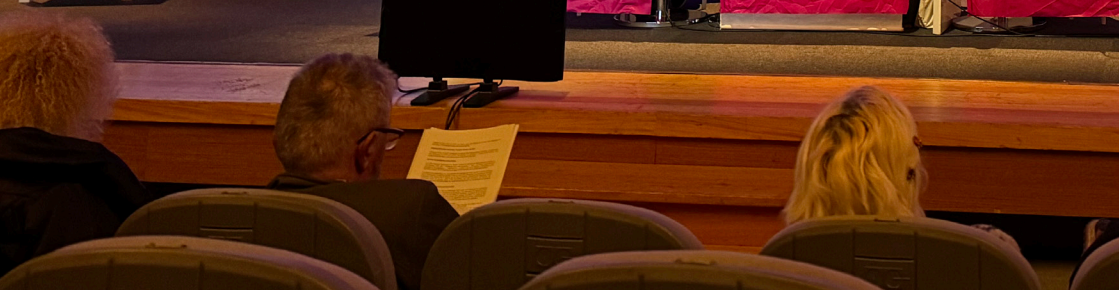
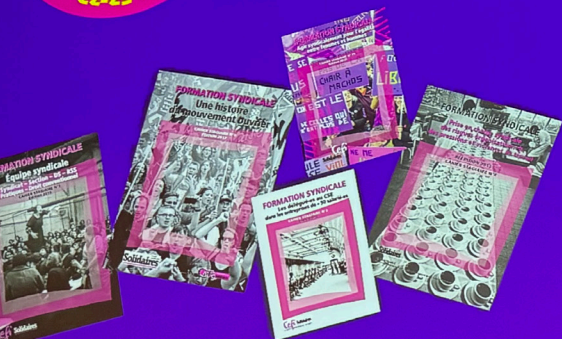






AG DU

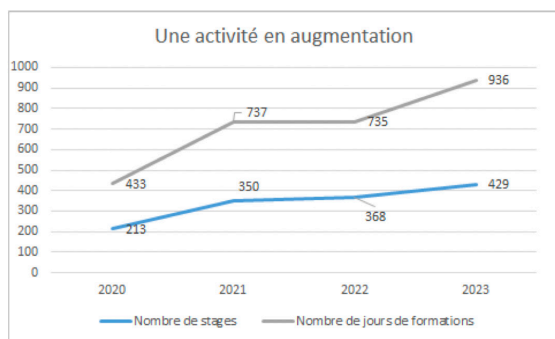
Cefi Solidaires



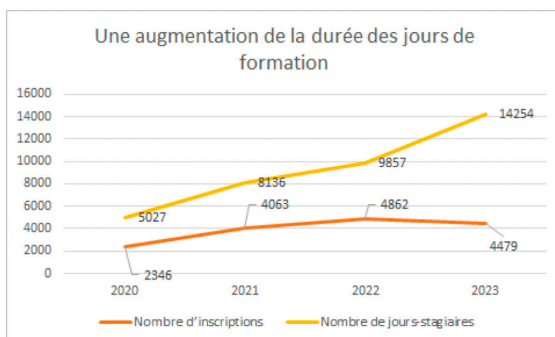
Bilan d'activité – AG du CEFi

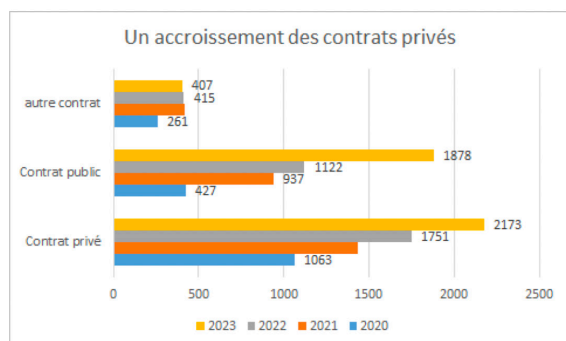
Les faits marquants de l'activité de formation

Après une année 2020 marquée par le Covid, l'activité du Cefi avait fortement repris en 2021, sans pour autant retrouver son niveau de 2019 (année de début de mandat électoral avec de nombreux-ses élu-es à former). Les années 2022 et 2023 ont confirmé la reprise post covid (avec 368 et 429 stages en interprofessionnel respectivement) :

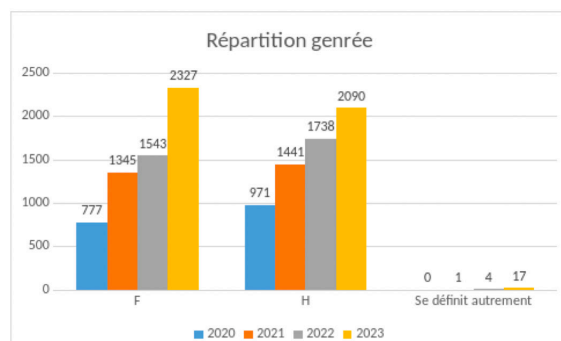


L'activité augmente malgré la baisse du nombre d'inscriptions (voir graphique 2). Cela est sûrement du fait de la multiplication de formations d'une durée de cinq jours en lien avec les instances représentatives du personnel dans le privé et surtout dans le public (formations d'IRP organisées en interprofessionnel).





On remarque une augmentation des contrats de droit privé mais aussi « autre type de contrat » (type contractuel fonction publique, vacataires, contrats étudiant-es...).



La présence des femmes et des stagiaires se définissant autrement augmente. Cela montre une dynamique positive, néanmoins ces statistiques générales ne doivent pas cacher les disparités de participation aux différents types de formation. À titre d'exemple en 2023, seulement 34 % des stagiaires étaient des femmes sur des formations Histoire du mouvement ouvrier, 40 % sur les formations juridiques ou encore 43 % sur les formations CSE + 50. Elles sont néanmoins plus présentes sur des formations telles que, stéréotypes de genre (70 %) ou encore violences sexistes et sexuelles (69 %).

Remarque : sur le graphique 3 et 4 (type de contrat et genre, respectivement), le total sur chaque année ne correspond pas au nombre d'inscriptions indiquées dans le graphique 2. Cela est dû à la manière dont les statistiques sont produites sur le site. Les statistiques genrées sont produites à partir du nombre de stagiaires qui est différent de celui du nombre d'inscriptions. Le nombre de stagiaires ne prend pas en compte les doublons, contrairement au nombre d'inscriptions qui prend en compte la totalité des participant-es).

Formations

Formations d'animateurs et animatrices

Renforcer les équipes d'animateurs et animatrices de formations fait partie des priorités du CEFI. Aussi, le CEFI national s'efforce de programmer le plus régulièrement possibles des formations d'animatrices sur des thématiques diverses et de bâtir de nouvelles formations d'animatrices en lien avec les commissions dédiées de Solidaires, afin de pouvoir ensuite démultiplier les savoirs et savoir-faire de ces commissions dans nos structures. Le détail des formations d'animateur-trices sur la période 2021-2024 est rappelé en annexe.

Il est crucial que les camarades qui suivent ces formations d'animatrices s'engagent à animer ensuite des formations dans les Solidaires locaux, ce qui souvent n'est pas le cas pour ceux et celles inscrits par leur structure professionnelle. L'équipe d'animation du CEFI (l'équipe permanente du CEFI et les référent-es formation) sont à leur disposition pour les aider à monter ces formations.

Rencontres de l'été

Depuis 2022, nous avons repris notre formation militante généraliste annuelle, les Rencontres de l'été, engagement du congrès de St-Jean-de-Monts (format université d'été avec une jauge de 150 à 250 stagiaires en 2023 pour un budget de 150 000 euros). En deux ans, elle a permis de réunir plus de 380 camarades pour échanger sur nos pratiques et nos valeurs. Voir le compte-rendu élaboré par les animateurs et animatrices de la session 2023 : <https://solidaires.org/espace-adherent/infos-interne-solidaires/convocations-et-comptes-rendus/commissions-et-gt/commission-formation/cr-court-de-la-rencontre-des-animateur-trices-des-rencontres-de-lete-2023/>

CSA/CSE/CST

L'année 2022 a vu le déploiement des formations de formateurs/rices CSA/CSE/CST pour la fonction publique, qui ont demandé un important investissement de nombreux-es militant-es de Solidaires, pour construire le contenu des formations et les animer. Cette dynamique a permis de démultiplier ces formations dans les Solidaires locaux au plus près du terrain sur 2022 et 2023.

CSE/FS

De nombreux stages sont organisés pour répondre aux besoins de formations des nouveaux/elles élu-e-s dans les instances de représentation du personnel. Dès lors, les périodes où de nombreuses élections ont lieu (comme en 2019 et 2023, avec de nombreuses élections CSE), la demande en formation est beaucoup plus élevée. À l'inverse, 2022 était une

année de « fin de cycle électoral », où les stages liés à l'activité des élu-e-s sont mécaniquement moins nombreux. Compte tenu des besoins en formations, il faudra être attentif à densifier notre réseau d'animateur-trices de manière à ce que toute demande des équipes puissent trouver une réponse de formation. Dans cet objectif le suivi par le CEFI, du retour dans les structures locales, des stagiaires en formation d'animateurs-trices est indispensable.

Intersyndicales femmes, 8 mars toute l'année

Chaque année, le CEFI contribue à la tenue des Intersyndicales femmes, co-organisées par Solidaires, la CGT et la FSU. Par ailleurs, la formation « 8 mars toute l'année » est programmée de façon récurrente par la commission femmes.

Autres formations nationales

Le CEFI organise également un certain nombre de formations nationales récurrentes ou ponctuelles, telle que « Solidaires aux prud'hommes », les « Journées Reconversions Sociales et Écologiques », « trésorier-e », « outils du ou de la référent-e formation », etc. De 2022 à 2024, 61 formations de ce type ont été tenues (voir le détail en annexe).

Par ailleurs en préparation du mouvement des retraites de 2023, le CEFI avec le concours de la commission protection sociale a été en capacité d'organiser des formations de type webinaire d'un format de 2 heures qui a réuni plusieurs centaines de stagiaires entre décembre 2022 et janvier 2023. Ces formations ont été l'occasion de donner les principaux éléments de décryptage du projet gouvernemental, du revendicatif et quelques pistes de luttes.

Relance des formations antisexistes

Deux jours de travaux ont eu lieu en décembre 2023 avec une vingtaine de personnes pour relancer les chantiers des formations antisexistes. Un calendrier de travail sur tout 2024 a été mis en place pour travailler sur les différents modules, l'ouverture d'une boîte à outils féministe, une rencontre d'animatriceurices pour penser comment on instaure des cadres féministes dans toutes nos formations. En décembre 2024 aura lieu une formation d'animatriceurices de formations antisexistes en format de séminaire d'une semaine.

Trois événements programmés à l'issue de ces travaux :

- 4/5 juin 2024 : journées de mise en commun des groupes de travail sur les différents modules de formation et ouverture d'une boîte à outils ;
- 9 au 13 décembre 2024 : formation d'animateur-trices sur les formations antisexistes : format séminaire d'une semaine pour une trentaine de stagiaires ;
- premier semestre 2025 : rencontres d'animateur-trices de formation, tous sujets confondus ayant comme fil rouge « Comment instaurer un cadre féministe dans toutes nos formations ? ».

Accueil d'un doctorant en convention CIFRE

Depuis juin 2023, le CEFI accueille en CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche), Florian Millet, doctorant en sociologie sous la direction de Sophie Bérourd et Renaud Bécaud, dont le sujet de recherche est : « Émergence et construction syndicale des enjeux environnementaux et écologiques : le cas de l'Union syndicale Solidaires ».

Florian se partage entre son activité académique au sein de son laboratoire de recherche et son travail de terrain à Solidaires. Son objectif est d'observer et d'analyser la prise en compte syndicale des enjeux écologiques et environnementaux aux différentes échelles de notre Union : sections locales et Solidaires locaux, fédérations et syndicats nationaux, Union syndicale Solidaires. Sur ses six premiers mois de thèse, Florian a déjà participé à près d'une trentaine d'événements (formations écologie, commissions écologie, congrès...) qui constituent son matériau d'observation pour son travail sociologique.

En parallèle, Florian contribue à la production de contenus pour nos formations et nos publications, et à suivre des dossiers en lien avec la commission écologie (formation d'animatrices « Agir syndicalement face à l'urgence écologique », brochure, dossier PFAS à Solidaires Rhône...).

Autres activités (publications, etc.)

- Guide Renouvellement du CSE
- Refonte/mise à jour des cahiers stagiaires :
 - n° 1 « Équipe syndicale, Syndicat, Section, DS/RSS » (2022)
 - n° 7 « Économie/capitalisme » (2023)
 - n° 12 « Atteintes à la santé dans la Fonction publique » (2023)
 - n° 15 « Agir syndicalement pour l'égalité entre femmes et hommes » (2022)
 - n° 9 « conseiller.ère du salarié.e » (2023)
- Production conjointe avec la commission écologie de la brochure « Agir syndicalement face à l'urgence écologique »
- Création en cours du cahier « défenseur syndical aux prud'hommes », sortie en 2024
- Création de brochure « construire et développer de nouvelles sections syndicales »
- Projet de création d'un cahier sur la « Sécurité sociale, son histoire et ses enjeux » (2025)

Parmi les autres activités doivent être notés le suivi des activités liées au Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier (le « Maitron ») et le lien avec les instituts d'histoire sociale et autres structures militantes travaillant sur ce type de sujets.

De même que la prise en charge de la bibliothèque Solidaires depuis 2022 (auparavant, elle l'était par Solidaires Île-de-France). Accessible à tous et toutes au 2^e étage des locaux nationaux, mais aussi via des demandes par Internet, elle comprend plus de 1700 titres. La majorité des commandes sont réalisées à travers des contacts directs avec des maisons d'édition (plus ou moins) militantes ; d'où des réductions pour le coût (jusqu'aux dons pour certaines) et surtout des liens avec ce qui est pour beaucoup des

associations culturelles parties prenantes du mouvement social. Depuis sa relance, il y a 4 ans, le nombre d'emprunts correspond à une moyenne d'un par semaine, ce qui peut paraître faible, mais n'est pas négligeable dans la durée. La publication depuis janvier 2024 d'un bulletin mensuel reprenant les nouveautés doit permettre de mieux faire connaître cet outil Solidaires.

Fonctionnement du CEFI

Un manque de permanent-es qui affaiblit la dynamique de formation de Solidaires

Fortement renouvelé en 2021 avec l'arrivée de nombreux non-Parisiens, le bureau du CEFI a poursuivi en 2022 et 2023 la réorganisation de ses activités (élaboration d'outils et de procédures de travail en commun, répartition du travail, montée en charge des nouvelles et nouveaux membres vers des activités « complexes » comme les signatures de conventions, mise en place du nouveau site internet qui a fortement occupé les animatrices/salarié-es du Cefi, relance de la commission formation en sortie de COVID...).

Malheureusement, suite à plusieurs départs en cours de mandat et de départs annoncés à la fin de ce mandat, le bureau du CEFI est de nouveau en très fort sous-effectif à l'approche du congrès de 2024 (réduit de 14 à 7 membres). Il est important de souligner le départ inattendu du trésorier du CEFI en début d'année 2024 sans qu'un quelconque tuilage ne puisse être effectué. Cela a augmenté la charge de travail des permanent-es et rendu impossible la réalisation du bilan financier du CEFI pour la présente AG de congrès. Il est dommageable que ce départ n'ait pu donner lieu à un transfert nécessaire d'informations, voire même au jour où sont écrites ces lignes sans échange possible.

Il manque par ailleurs a minima 1,5 ETP de permanent-e au CEFI. Cela a un fort impact sur la charge de travail et sur la mise en œuvre de notre politique de formation (exemple : difficulté à construire et à programmer plusieurs formations pourtant identifiées comme indispensables : économie, outils politiques pour animatrices de syndicats, etc.)

Pour ce congrès comme en 2021, le CEFI a encore une fois besoin de renfort. La priorité est donnée à des détachements syndicaux par les structures. Cela avait été un engagement lors du congrès précédent, il nous faut donc le renouveler. La formation syndicale est une priorité stratégique pour le développement et le renouvellement militant dans notre Union, et elle dépend de l'investissement des structures. Sans cet effort, la pratique ne pourra suivre les intentions.

L'appel au renforcement du bureau est donc naturellement dirigé en priorité vers les structures dont les moyens en droit syndical le permettent.

Du fait de la dispersion des membres du bureau sur le territoire, les bureaux mensuels du CEFI se tiennent désormais en hybride présentiel/visioconférence. Les

candidatures non parisiennes sont donc tout à fait bienvenues, d'autant qu'elles représentent un atout pour le lien avec les structures locales.

La répartition des structures professionnelles, des commissions, et des Solidaires locaux entre les membres du bureau **doit permettre** d'améliorer le suivi des structures et notamment des Solidaires et CEFI locaux que le bureau n'a pu que très partiellement mettre en œuvre lors du dernier mandat, les contenus revendicatifs et de faciliter les liens entre le bureau du CEFI et les structures. Il s'agit ainsi de mieux assurer le rôle d'appui aux structures, de permettre des remontées d'information plus efficaces et s'assurer le suivi avec des échanges réguliers sur l'organisation des formations, les budgets disponibles, etc. Si cette politique semble porter ses fruits, elle reste fragile, du fait de la difficulté de suivre toutes les structures notamment locales pour les membres du bureau qui fonctionnent actuellement en effectif restreint suite à plusieurs départs et d'autres annoncés.

Détail de l'activité du CEFI

Les membres du bureau, les permanent-es et les salarié-es, gèrent les affaires courantes de l'activité de formation définie collectivement dans nos AG et en lien avec la commission formation. Nous soulignons à ce propos le professionnalisme, l'écoute et la disponibilité de nos permanent-es salarié-es sans qui l'activité quotidienne du CEFI tout au long de ces 3 dernières années n'aurait tout simplement pas été possible.

Le Bureau du Cefi avec ses membres anime et administre l'activité formation interprofessionnelle de Solidaires. Il se réunit une fois par mois. Il est chargé de la mise en œuvre de la politique de formation décidée en instance de Solidaires, prépare les travaux de la Commission Formation, propose des sessions et des outils de formation en lien avec la Commission, échange sur l'actualité quotidienne de la formation syndicale, assure les liens avec les structures et les Commissions de Solidaires et produit des outils d'information.

Le bureau est informé régulièrement de la gestion financière et prend toutes décisions nécessaires à son bon fonctionnement et informe nos instances. Il arrête les comptes chaque année avant présentation pour validation à l'AG et participe à la construction du budget prévisionnel. Il désigne en son sein le/la président-e et le/la trésorier-e du CEFI. Les membres du bureau sont mandatés par leur structure mais ne la représentent pas au cours de leur mandat. Mandatement, et éventuel démandatement, au Bureau du CEFI sont de la responsabilité de la structure qui propose la candidature, mais une fois élu-e, chaque membre n'intervient pas pour sa structure mais dans le cadre du fonctionnement collégial du Bureau, sur la base des orientations définies par les instances de Solidaires.

Site web et communication

Le nouveau site web, en lien avec la refonte du site de Solidaires, a été déployé en 2022. Après quelques difficultés de mise en place, il est désormais pleinement fonctionnel. Des sessions de formations ont été organisées avec les référents, et de nombreux bugs ont été corrigés suite aux remontées des uns et des autres. Des améliorations vont encore être

faites dans le cadre d'une maintenance mensuelle tout au long de l'année. À noter toutefois que nous n'avons plus accès actuellement aux statistiques thématiques des formations antérieures à 2022, ce qui rend impossible l'analyse de l'évolution de nos formations par thèmes.

L'Écho du Cefi est maintenant une publication régulière bien installée. Sa relance est une réussite pour la communication du Cefi en interne, sur l'offre de formation, mais aussi les publications du Cefi par exemple.

Commission formation de Solidaires

La relance de la commission formation depuis 2022 est plutôt encourageante. Le bilan 2021 faisait état de difficultés (peu de présent-es, peu de structures professionnelles représentées), ces difficultés ne sont bien sûr pas totalement résorbées mais la situation s'améliore. 4 réunions de la commission ont été tenues en 2022 et 2 en 2023 (celle de mars ayant été annulée du fait du mouvement des retraites), et le nombre de structures représentées a augmenté (on passe de 5-8 structures avant 2022 à 10-15 sur les dernières commissions). Plusieurs structures ont réinvesti la commission, même si l'on peut toujours déplorer l'absence de représentation de plusieurs grandes structures de Solidaires. Sans chercher à identifier les bons et mauvais élèves, il est important que les structures professionnelles, et ce d'autant plus quand elles ont de nombreux/ses adhérent-e-s, investissent la commission, qui est au cœur de l'élaboration de la politique de formation.

Des inégalités marquantes entre Solidaires locaux

Chaque année on constate des inégalités parfois fortes d'un Solidaires local à l'autre. Certains départements, malgré les aides financières proposées avec les budgets complémentaires, restent en difficulté face aux demandes des équipes militantes sur place, faute d'animateurices le plus souvent. Les ressources pour la formation ne sont pas forcément absentes dans ces territoires mais la question de la formation interprofessionnelle n'est pas prise en compte. Même si formation et développement sont indissociables, la mise en œuvre est parfois plus compliquée à réaliser et nécessite le soutien des syndicats localement et des Solidaires voisins.

Articulation entre pro et interpro

Alors qu'au congrès de St Jean de Monts, les structures avaient pris l'engagement de « *prioriser, dès que possible, la formation en contexte interprofessionnel* », il est constaté depuis qu'encore énormément de formations dont les thématiques sont interpro se déroulent en interne dans les structures : il y a urgence à articuler enfin formations pro et interpro dans un souci de qualité des formations/politisation d'une part, et d'accès des petites structures à la formation d'autre part. En effet, pour que les Solidaires locaux fonctionnent,

une pratique volontariste de la part des organisations syndicales est nécessaire, surtout celles qui ont les moyens humains et financiers pour s'investir dans l'interprofessionnel.

Souvent, il est constaté au travers des échanges que les freins sont liés au fait qu'il y aurait beaucoup de spécificités dans les secteurs professionnels et qu'il n'est pas possible d'avoir une formation qui articule les différents secteurs. Le constat quand on échange avec les responsables de la formation des organisations professionnelles, est qu'il y a trop peu de discussion collective pour réfléchir à ce qui pourrait être mis en commun dans les modules interprofessionnels et ce qui reste de l'ordre du professionnel. Il y a des contenus qui peuvent s'appliquer à l'ensemble des salarié-es (du public et du privé) mais pour ce faire, la réflexion et le travail de mise en commun, notamment à travers la commission formation est nécessaire. Il est donc important qu'on puisse avoir des échanges sur les contenus de formation et pouvoir poursuivre les articulations des formations professionnelles et interprofessionnelles.

Cette tâche est d'autant plus nécessaire dans un contexte de spécialisation et de professionnalisation des tâches militantes dans nos lieux de travail. Cette situation est en lien avec les transformations du monde du travail qui vont dans le sens d'un éloignement du terrain des représentant-es du personnel, pour les enfermer dans des débats institutionnels. Faire de la formation interprofessionnelle c'est également partager et s'opposer à ces logiques générales qui nous éloignent du quotidien des salarié-es.

Le CEFI invite toutes les structures à passer en revue leur activité de formation interne et à offrir dans un cadre interpro tout ce qui peut l'être.

Préconisations pour la prochaine mandature

Dans la continuité des éléments du rapport d'activité, la prochaine mandature devra s'attacher à mettre en œuvre les préconisations suivantes qui reprennent d'ailleurs en grande partie celles de nos précédentes AG de congrès :

- Le renforcement du CEFI par les structures que ce soit ses permanent-es et de son bureau est une nécessité pour pouvoir construire et disposer d'un outil de formation en capacité de répondre aux enjeux. Elles s'attacheront à privilégier la mise à disposition sur droits syndicaux.
- Les structures professionnelles s'attacheront à ce que la formation soit le plus possible mise en œuvre dans une dimension interprofessionnelle, en complément de quoi les formations internes traitent des aspects spécifiques au secteur considéré. Les échanges sur ce qui est commun et interprofessionnel à l'inverse de ce qui peut être considéré comme spécifiquement professionnel doit avoir pour cadre la commission formation.

- Poursuivre l'effort mis en place par le CEFI de formations d'animateurs et animatrices y compris de recherche en matière d'outils pédagogiques. Les stagiaires qui suivent des formations d'animateurs-trices s'engagent à animer des sessions de formations dans leurs solidaires locaux respectifs avec l'aide des référent-es et si besoin celle du CEFI, mais aussi l'implication des structures professionnelles.
- Le bureau fera un suivi plus important des CEFI et Solidaires locaux pour être un soutien et un conseil afin de développer la formation interprofessionnelle au plus près de nos adhérent-es. Une attention particulière devra être portée sur la nécessaire densification de notre maillage de formations.

De plus s'agissant des CEFI/solidaires locaux, quelques pistes à mettre en place :

- réaliser des formations d'animateur-trices de manière décentralisée pour soutenir les nouvelles équipes de formation.
- poursuivre/relancer les initiatives de rencontres d'animateur-trices de formation ou élu-es dans les différents Solidaires locaux ou CEFI régionaux.

Annexe : formations d'animateurs et animatrices de formations

2021

- Rencontre des formateurs et formatrices CSE

2022

- Formation d'animateur-trices « Agir syndicalement face à l'urgence écologique »
- Formation d'animateur-trices « Agir syndicalement contre les violences sexistes et sexuelles ».
- Formation d'animateur-trices CSE + de 50 salarié-es
- Formation d'animateur-trices Pratiques d'enquêtes-actions
- Formation d'animateur-trices CSA CSE CST

2023

- Formation d'animateur-trices « Agir syndicalement contre l'extrême droite »
- Formation d'animateur-trices « Analyse Accident du travail/Accident de service »
- Formation d'animateur-trices « Agir syndicalement contre les atteintes à la santé liées au travail dans la fonction publique »
- Formation d'animateur-trices CSE + de 50 salarié-es
- Formation d'animateur-trices CSA CSE CST

2024

- Formation d'animateur-trices prise de parole
- Formation d'animateur-trices « Agir syndicalement contre l'extrême droite »
- Formation d'animatriceurices de formations antisexistes

Annexe : formations nationales

Récurrentes

1. Formation syndicalisation
2. Outils du référent-e formation du Solidaires local ou du syndicat
3. Trésorier-ère du CSE
4. Agir syndicalement contre le racisme
5. Journées Solidaires aux prud'hommes
6. Journées Reconversions Sociales et Écologiques
7. Intersyndicales femmes
8. Agir syndicalement avec les sans-papiers et les exilé-es
9. Formation syndicale Palestine : pour mieux comprendre et agir
10. Les zapatistes, la construction de l'autonomie, le syndicalisme et les luttes anti-capitalistes au Mexique
11. Internationalistes. Agir syndicalement sur les questions internationales

Ponctuelles (ou sessions initiales amenées à être reprogrammées)

1. Journée « prise en charge du contentieux de la Sécurité sociale »
2. Journée prise en charge et lutte contre la précarité 2023
3. La sécu, son histoire et ses enjeux
4. Premiers outils pour nouveaux/elles conseiller-es prud'hommes
5. Faire des accidents du travail dans l'entreprise un enjeu collectif
6. Assises de la Santé et de la Sécurité des travailleurs-euses (journées intersyndicales 2024)
7. Organisation et sécurisation d'initiatives publiques
8. La manif de A à Z
9. Série de visio formations sur les retraites
10. Jeux Olympiques et Paralympique, un enjeu syndical : comprendre les enjeux et s'organiser politiquement
11. Journées Intelligence artificielle
12. Handicap et validisme, agir syndicalement pour une société réellement inclusive
13. Éducation aux médias actuels, un outil pour notre syndicalisme

Échanges avec la salle

La plupart des structures ayant pris la parole remercient le Cefi et son équipe pour le travail fourni tout au long de cette année.

Le bilan financier n'a pas pu être proposé pour validation lors de l'AG du Cefi suite à la démission du trésorier du Cefi, mais Jean-Louis, ancien trésorier et membre du Bureau du Cefi affirme qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir concernant les recettes 2023 : environ 1 million d'entrées en recette propre, dont 800 000 € pour le droit de tirage (recette issue des formations facturables) des structures.

Il faut toutefois faire attention car nous avons des années à fortes dépenses (rencontres de l'été, formation de formateur·trices...) mais le bilan 2023 est équilibré. Les recettes générées par le biais des formations facturables sont en lien avec les cycles électoraux dans le privé (et désormais dans le public). Par conséquent, les ressources en lien avec ces formations facturables s'estompent avec le temps. Les comptes sont expertisés par un cabinet comptable mais pour les comprendre ils doivent être accompagnés du bilan financier du trésorier.

Plusieurs questions ont été posées concernant l'organisation interne des structures en termes de formation ou l'accès au site du Cefi. Des réponses ont été apportées individuellement et des rendez-vous pris pour discuter plus largement de l'auto-organisation.

La situation dans les Solidaires locaux est très disparate avec des Solidaires locaux qui ont une vraie politique de formation et d'autres où il y a encore des manques ou des difficultés. Cette réalité nous concerne tous et toutes et il est important d'œuvrer pour que les Solidaires locaux mutualisent leurs moyens. Plusieurs structures expriment des besoins en formation pour les animateur·trices, de la prise en charge de ces formations et d'outils pédagogiques pour les animateur·trices.

Le Cefi travaillera à répondre à ces demandes au cours du prochain mandat.

Si d'autres questions persistent sur par exemple les prérogatives du bureau, sur les activités de la commission formation ou des groupes de travail qui préparent les formations, les comptes rendus du Bureau du Cefi et de la Commission formation sont sur la page interne du site de Solidaires.

Bureau du Cefi

Sont élu·es par l'AG à l'unanimité : Lina Cardenas, Maud Ingarao, Alain Chartier, Didier Fontaine, Christian Mahieux, Isabelle Mollé, Cédric Granotier, Manuel Couillet, Véronique Sajus, Frédéric Madelin, Julia Barbotin.

Commission de contrôle des comptes

Sont élu·es par l'AG à l'unanimité : Lucas Ono, Solidaires informatique; Ramon Villa SUD Santé Sociaux; Mustapha Ait Mbarek, SUD Urbains et Interurbains.

NOUS NE
SOMMES PAS
HYSTERIQUES
NOUS SOMMES
HISTORIQUES





Statuts de l'Union Syndicale Solidaires

Préambule

Le syndicalisme a une double fonction : la défense des salarié-es et de leurs revendications et la transformation sociale, c'est-à-dire l'émancipation de toutes et tous pour qu'elles et ils puissent penser et agir sur leur environnement professionnel et interprofessionnel et être actrices et acteurs de leur vie.

Le syndicalisme agit pour réduire les inégalités économiques et sociales, et pour permettre l'élévation du niveau de vie du plus grand nombre et prioritairement des plus démunis-es. Le syndicalisme lutte pour l'amélioration des acquis sociaux. Le syndicalisme défend les revendications spécifiques de chacun-e tout en cherchant à dépasser la vision sectorielle pour unifier les revendications des travailleuses et travailleurs, salarié-es, précaires, chômeuses et chômeurs, retraité-es.

Le syndicalisme ne doit de compte qu'aux salarié-es. Il doit donc garantir son indépendance vis-à-vis, d'une part des partis politiques, du Gouvernement, du patronat, de la hiérarchie et du monde économique, d'autre part de tout dogme politique, confessionnel ou philosophique.

Pour garantir son indépendance, le syndicalisme doit gérer ses moyens en toute autonomie.

La démocratie syndicale est le meilleur garant de l'indépendance des organisations syndicales.

Elle doit permettre l'expression de sensibilités, d'aspirations et de revendications éventuellement différentes dans un esprit de tolérance et pour favoriser les convergences. Le syndicalisme doit assurer le fonctionnement démocratique de ses structures afin que ses prises de décisions répondent le plus fidèlement possible aux aspirations, intérêts et revendications des salarié-es eux-mêmes. Il doit assurer la primauté du syndicat de base sur les structures fédérales ou confédérales.

Pour concrétiser les aspirations et satisfaire les revendications, le syndicalisme use des différents moyens dont il dispose : la discussion, la proposition, la critique, l'action revendicative dont la grève pour créer un rapport de force. La négociation permet de concrétiser les avancées obtenues.

L'efficacité syndicale rend l'unité syndicale nécessaire, sans a priori ni exclusive.

C'est à partir de la défense des salarié-es et de l'affirmation de leur citoyenneté dans l'entreprise et sur le lieu de travail que le syndicalisme contribue à l'avènement d'une société plus juste, plus humaine et plus démocratique. Cette société devrait permettre à chacune

et à chacun, quelle que soit son origine, de grandir, de vieillir et de mourir dans la dignité sur une planète protégée des effets pervers des progrès techniques.

Dans ce cadre, la lutte pour la défense de l'environnement à tous les niveaux, du local jusqu'au planétaire est un élément du combat des syndicalistes.

Le syndicalisme participe à la préservation des conditions écologiques de la vie sur la planète.

Le respect de l'intégrité physique et mentale de chaque être humain est une valeur fondamentale du syndicalisme.

À ce titre les propos, les agissements, violences, agressions ou positions sexistes, racistes, lgbqtiphobes... n'ont pas leur place, ni dans le syndicalisme, ni dans la société.

Le syndicalisme affirme qu'un État de droit démocratique et laïque est indispensable au plein exercice du droit syndical. Le souci de solidarité, de justice sociale et de tolérance, par le rejet de toute forme de discrimination raciale, de sexe, philosophique ou religieuse, ne se limite pas aux portes de nos lieux de travail.

Le syndicalisme s'inscrit dans une démarche féministe en agissant pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Les inégalités entre les sexes traversent l'ensemble de la société (travail, école, famille, vie publique), le souci de les combattre ne se limite pas au champ professionnel. Le syndicalisme, tel que nous le concevons, veut promouvoir l'adhésion, l'activité, la participation et l'engagement des femmes à toutes les tâches et tous les échelons du syndicalisme.

En revendiquant le droit à l'emploi, il met tout en œuvre contre le chômage. En privilégiant l'intérêt général, en revendiquant une meilleure répartition des richesses et des revenus et en défendant le service public, il œuvre pour la garantie d'un revenu suffisant afin d'offrir à toutes et tous une vie décente, le droit à l'éducation, à la santé, au logement...

Le syndicalisme ne doit pas laisser se construire une Europe des nanti-es au détriment des peuples du monde entier. Il doit défendre la démocratie politique pour permettre à toutes et tous d'agir effectivement sur leur destinée commune. Il faut promouvoir partout des rapports de coopération dans les relations économiques, en lieu et place de la concurrence exacerbée générée par le libéralisme.

L'Europe doit être un élément de solidarité entre tous les peuples qui y vivent; elle doit favoriser le progrès social à l'intérieur de ses frontières et dans ses rapports avec tous les peuples du monde.

Le syndicalisme doit être présent à tous ces niveaux pour impulser la solidarité et la coopération entre les peuples, et pour agir pour que les pays riches aident au développement équilibré des pays pauvres, participent à l'amélioration des moyens éducatifs et sanitaires de leurs populations.

L'action syndicale doit donc dépasser les frontières et faire émerger un fort mouvement syndical mondial nécessaire pour relever ces défis, pour l'avènement de la paix dans le monde par le dialogue entre les peuples dans le respect des différences.

Article 1

L'Union syndicale Solidaires est la continuité historique du Groupe des dix, fondé en 1981. L'Union syndicale Solidaires est le produit d'histoires syndicales diverses. Le choix de l'identifiant Solidaires, comme identifiant unique de l'union interprofessionnelle et commun à toutes les organisations permet de dépasser l'histoire de chacune de celles-ci.

Nul ne peut se réclamer d'une quelconque appartenance à l'Union syndicale Solidaires, ni utiliser la dénomination, l'identifiant et le logo de l'Union syndicale Solidaires s'il n'est pas membre de Solidaires ou explicitement autorisé à cette fin par le Bureau National de Solidaires. L'union syndicale est composée des syndicats ou fédérations adhérentes mentionnés en annexe, et des unions syndicales Solidaires départementales dont l'organisation et le fonctionnement sont décrits par l'article 18.

Article 2

L'Union syndicale Solidaires a pour objet : de rassembler dans le respect des valeurs et des principes fixés dans le préambule des présents statuts, toutes les organisations syndicales et à travers elles tou-te-s les salarié-es qui pensent que la faiblesse du syndicalisme français réside en premier lieu dans ses divisions, qu'elles ne considèrent pas comme définitives et irrémédiables. Ce rassemblement n'est pas une fin en soi.

C'est une étape pour être plus fort-es ensemble, dans l'action collective pour la défense des revendications et pour peser davantage en faveur de rapprochements interprofessionnels encore plus larges, de renforcer la défense des intérêts des adhérent-es des syndicats ou fédérations membres et de l'ensemble du monde du travail par tous les moyens.

Article 3

Le siège social de l'Union syndicale Solidaires est fixé : 31 rue de la Grange aux Belles / 75010 Paris.

Il pourra être transféré en tout autre lieu sur décision du Bureau National.

Article 4

La constitution de l'Union syndicale Solidaires obéit au principe de liberté et de pleine autonomie des organisations qui la composent.

Les organisations adhérentes conservent pleinement leur indépendance et leur personnalité juridique, le droit d'ester en justice, de négocier et de signer tous protocoles électoraux professionnels, accords collectifs d'entreprise, conventions collectives dans leurs secteurs d'activités tels que définis par leurs statuts.

L'Union syndicale Solidaires s'interdit d'intervenir, sauf demande expresse des organisations concernées, dans le champ de compétence propre des organisations adhérentes qui se conforment aux présents statuts, ou de leurs composantes.

Article 5

Tout syndicat ou fédération voulant adhérer à l'Union syndicale Solidaires devra en faire la demande conformément au règlement intérieur. L'adhésion devient définitive après l'accord du Bureau National.

La concurrence durable de deux syndicats au sein de l'Union syndicale Solidaires et agissant dans le même secteur professionnel serait contradictoire avec la démarche de l'Union syndicale Solidaires et apparaîtrait incohérente pour les salarié-es du secteur. Pour cette raison, il ne saurait y avoir (sauf cas exceptionnel, notamment en cas de réorganisation de secteurs, limité dans le temps, et avec accord du syndicat concerné déjà membre de l'Union syndicale Solidaires, et avis favorable du Bureau National) coexistence de deux syndicats en concurrence dans un même secteur professionnel. Lorsque des chevauchements de champs de syndicalisation entre structures membres apparaissent, notamment en cas de ré-organisation de secteurs, les structures membres concernées doivent se coordonner pour organiser et harmoniser l'action de Solidaires dans les secteurs concernés. Chaque organisation syndicale adhérente est assujettie à une cotisation annuelle conformément au règlement intérieur.

A défaut de cotisation pendant 3 années consécutives, une organisation est réputée ne plus être adhérente à l'Union, sur décision du Bureau National.

TITRE I – FONCTIONNEMENT

Article 6

Toutes les décisions concernant la vie et l'activité de l'Union syndicale Solidaires sont prises à l'occasion des réunions du Congrès, du Comité National et du Bureau National. Si une structure n'est pas à jour de ses cotisations à l'Union syndicale Solidaires sur l'année N-1, sans avoir reçu l'accord du Bureau National pour retarder son versement, elle ne pourra pas participer aux prises de décisions (vote, consensus, veto) tant que la situation n'est pas régularisée sur l'année N-1.

Article 7 – Le Congrès national

Le Congrès a lieu tous les trois ans.

Un Congrès extraordinaire peut se tenir sur décision du Bureau National prise à la majorité des deux tiers.

Le Congrès est constitué par les représentant-es des organisations syndicales nationales et des Solidaires départementaux régulièrement convoqués dans les conditions définies au règlement intérieur.

Le nombre et la répartition des délégué-es sont fixés selon les conditions définies au règlement intérieur.

L'ordre du jour est proposé par le Bureau National.

Le Congrès se prononce sur le rapport d'activité, le rapport financier et définit les grandes orientations.

Toute décision de l'Union syndicale Solidaires se prend au consensus. A défaut de consensus, un vote est organisé de la façon suivante :

— Un premier collège composé par les Solidaires départementaux doit réunir une majorité des 2/3 des structures membres présentes de ce collège, chaque Solidaires départemental ne comptant que pour une voix.

— Un deuxième collège composé par les syndicats et fédérations nationales doit réunir une majorité des 2/3 des organisations présentes de ce collège, chaque syndicat ou fédération ne comptant que pour une voix.

Après le vote des deux collèges, seuls les syndicats et fédérations nationales peuvent faire valoir leur droit de veto dont l'usage fait l'objet d'un article particulier au règlement intérieur.

Pour que les décisions soient valides, un quorum de 50 % de participation des structures membres de Solidaires de chaque collège est nécessaire.

Entre deux Congrès, un Comité National se réunit tous les trois mois et définit les positions de l'Union syndicale.

Article 8 – Le Comité National

Tous les trimestres, le Comité National définit les positions et les campagnes interprofessionnelles menées par l'Union syndicale Solidaires.

Toute décision de l'Union syndicale Solidaires se prend au consensus. A défaut de consensus, un vote est organisé de la façon suivante :

— Un premier collège composé par les Solidaires départementaux doit réunir une majorité des 2/3 des structures membres présentes de ce collège, chaque Solidaires départemental ne comptant que pour une voix.

— Un deuxième collège composé par les syndicats et fédérations nationales doit réunir une majorité des 2/3 des organisations présentes de ce collège, chaque syndicat ou fédération ne comptant que pour une voix.

Après le vote des deux collèges, seuls les syndicats et fédérations nationales peuvent faire valoir leur droit de veto dont l'usage fait l'objet d'un article particulier au règlement intérieur.

Pour que les décisions soient valides, un quorum de 50 % de participation des structures de Solidaires membres de chaque collège est nécessaire.

Après le vote des deux collèges, seuls les syndicats et fédérations nationales peuvent faire valoir leur droit de veto dont l'usage fait l'objet d'un article particulier au règlement intérieur.

Les membres du Comité National sont désignés, pour les fédérations et syndicats, selon les mêmes modalités que pour le Bureau National.

Un syndicat adhérent entre deux congrès a droit à des représentant-es au Comité National

comme défini au règlement intérieur.

Chaque syndicat est responsable de sa délégation. Les organisations syndicales membres désignent librement leurs représentant-es.

Toute organisation qui adhère à l'Union syndicale Solidaires est représentée de droit au Comité National, conformément au règlement intérieur.

Les Unions syndicales Solidaires départementales sont représentées par deux délégué-es.

Une Union départementale Solidaires se créant entre deux congrès a droit à deux représentant-es au Comité National.

Article 9 – Le Bureau National

L'Union syndicale Solidaires est animée par un Bureau National dont les membres sont désigné-es par les organisations syndicales adhérentes. Chaque syndicat est responsable de sa délégation.

Toute organisation qui adhère à l'Union syndicale Solidaires est représentée de droit au Bureau National, conformément au règlement intérieur.

Les organisations syndicales membres désignent librement leurs représentant-es.

Un syndicat adhérent entre deux congrès a droit à des représentant-es au Bureau National comme défini au règlement intérieur.

Le Bureau National est l'organe directeur de l'Union syndicale Solidaires. Il se réunit au moins une fois par mois hors des réunions du Comité National.

Chaque syndicat ou fédération membre ne compte que pour une voix.

Toute décision de l'Union syndicale Solidaires se prend au consensus.

À défaut de consensus, si aucun syndicat n'utilise son droit de veto, la majorité des 2/3 des syndicats membres présents est suffisante.

Chaque syndicat a un droit de veto dont l'usage fait l'objet d'un article particulier dans le règlement intérieur.

Pour que les décisions des différentes structures soient valides un quorum de 50 % de participation des syndicats ou fédérations membres de Solidaires est nécessaire.

Article 10 – Commissions nationales

Des commissions nationales spécialisées peuvent être créées à l'initiative du Bureau National ou du Comité National. Elles sont permanentes ou ponctuelles.

Article 11 – Le Secrétariat national

Le Bureau National élit un Secrétariat national de sept membres au moins proposé-es par les organisations nationales.

Le Secrétariat fonctionne sur un mode collégial. Il est composé de :

— deux co-délégué-e général-e, dont au moins une femme ;

- des délégué-es adjoint-es;
- un-e trésorier-e et un-e trésorier-e adjoint-e.

Le Secrétariat est renouvelé après chaque congrès.

La même organisation ne peut détenir à la fois plus de trois postes dans le Secrétariat.

Le Secrétariat met en application les orientations et décisions définies par le Comité National et le Bureau National de l'Union syndicale Solidaires. Il convoque le Bureau National et le Comité National et en propose l'ordre du jour.

Les membres du secrétariat n'ont pas le droit de vote au sein de ces deux instances.

Chaque membre du Secrétariat National est habilité à procéder à toutes désignations syndicales ainsi qu'à présenter des listes de candidatures aux élections professionnelles, dans le respect des règles de fonctionnement de l'Union définies dans les présents statuts. Les membres du Secrétariat National ne peuvent exercer plus de quatre mandats consécutifs.

Un-e membre du Secrétariat National qui aurait gravement dérogé de façon répétée aux statuts de Solidaires, à ses valeurs, à son fonctionnement ou à sa responsabilité de mettre en œuvre les orientations définies par les structures nationales peut être révoqué-e par le Bureau National entre deux congrès. Cette procédure exceptionnelle est précédée d'une saisine de la Commission des Conflits qui rencontre l'intéressée-e et rend compte devant le Bureau National. Le Bureau National entend la personne intéressée et se prononce selon ses règles habituelles de décision.

Article 12 – Le/la délégué-e général-e

Chaque co-délégué-e représente l'Union syndicale Solidaires dans tous les actes de la vie civile et est investi-e de tous pouvoirs à cet effet. Elle ou il peut agir en justice au nom de l'Union syndicale Solidaires, tant en demande qu'en défense et peut mandater un-e membre de l'Union aux mêmes fins. Le/la Co-délégué-e général-e rend compte de son initiative devant le Bureau National lors de sa première réunion postérieure.

Il/elle peut mandater un-e membre de l'Union syndicale Solidaires en tant que de besoin pour se faire représenter devant les tribunaux après autorisation du Bureau National.

Article 13 – Le Trésorier / La Trésorière

Le/la trésorier-e assure la gestion financière de l'Union syndicale Solidaires.

Il est rendu compte régulièrement de cette gestion au Bureau National.

Le/la trésorier-e est assisté-e d'un-e trésorier-e adjoint-e.

Une charte financière votée au Bureau National régit les pratiques financières et comptables de l'Union syndicale Solidaires.

TITRE II – TRÉSORERIE ET CONTRÔLE

Article 14 – Ressources

Les ressources de l'Union syndicale Solidaires se composent :

- des cotisations annuelles versées par les organisations syndicales qui adhèrent à l'Union syndicale Solidaires;
- des subventions qui peuvent lui être accordées par l'État ou toute autre collectivité publique ou établissement public, ainsi que par les organismes paritaires;
- des dons, versements et autres revenus.

Un appel de cotisations est effectué annuellement par le/la trésorier-e national-e, sur la base d'une cotisation annuelle par adhérent-e, dont le montant est fixé par le Bureau National. Les cotisations des structures membres peuvent être versées par prélèvements, virements, chèques, espèces...

Le/la trésorier-e vérifie à terme échu que les cotisations ont bien été perçues et peut effectuer un rappel auprès des structures adhérentes à l'Union qui ne sont pas à jour. Les cotisations sont comptabilisées lors de leur encaissement.

Toute structure qui n'est pas à jour de ses cotisations à l'Union l'année N-1, sans avoir reçu l'accord du Bureau National pour retarder son versement et alors que l'appel à cotisation pour l'année N est envoyé, doit régulariser sa situation au plus vite. Si tel n'est pas le cas, elle ne pourra pas participer aux prises de décisions (vote, consensus, veto) tant que la situation n'est pas régularisée sur l'année N-1.

Article 15 – Aides financières

L'Union syndicale Solidaires, sur proposition du Secrétariat National peut décider l'attribution d'une aide sociale, financière ou juridique... Elles peuvent concerner ses adhérent-es, des salarié-es en lutte, des associations, syndicats... Ces aides sont approuvées par le Bureau National ou le Comité National.

Article 16 – Arrêt et approbation des comptes

Pour chaque exercice, les comptes sont arrêtés par le Secrétariat National. Ils sont ensuite présentés et doivent être approuvés par le Bureau National afin de donner un quitus au trésorier ou à la trésorière. Tous les ans, lors de l'approbation des comptes, le Bureau National décide de l'affectation de l'excédent ou du déficit de l'exercice. Le Comité National désigne un ou une commissaire aux comptes ainsi que sa suppléante ou son suppléant.

Article 17 – Commission de contrôle financier

Après chaque congrès, une commission de contrôle financier est mise en place par le premier Bureau National qui suit le congrès, pour un mandat de trois ans. Elle rend compte devant le Congrès lors du rapport financier. Sa composition est définie dans le Règlement intérieur.

Entre deux congrès, le Bureau National peut la solliciter et lui demander de faire un rapport devant le Bureau National au moment du débat sur le bilan annuel de trésorerie. Cette commission ne remplace pas le travail du commissaire aux comptes mais son objet est de vérifier le fonctionnement de la trésorerie, la cohérence de la mise en œuvre du budget avec les décisions du Bureau National et de faire des propositions pour améliorer la gestion de la trésorerie.

TITRE III – LA VIE LOCALE

Article 18 – Unions Solidaires départementales

Il est créé des Unions Solidaires départementales. Les Unions départementales peuvent décider de se coordonner au niveau interdépartemental ou régional.

Leur activité doit être conforme aux valeurs de l'Union syndicale Solidaires. Elles prennent le nom de Solidaires suivi du nom du département ou de la région.

Les unions départementales regroupent les structures adhérentes de la zone locale concernée, parmi les structures adhérentes à l'Union syndicale Solidaires. Des structures n'ayant pas de vocation nationale peuvent aussi y adhérer conformément aux présents statuts.

Leur fonctionnement et leurs statuts doivent s'inscrire dans le cadre des présents statuts et règlement intérieur, et plus particulièrement des articles 5 et 6 des statuts et de l'article 1 du règlement intérieur.

Les structures départementales de l'Union syndicale Solidaires agissent et interviennent dans leur champ d'activité ; elles sont représentées au Comité National et au Congrès national par deux délégué-es.

La liste de ces unions Solidaires départementales figure en annexe des présents statuts.

TITRE IV – LES BRANCHES ET LES SECTEURS

Article 19

Pour leur action revendicative les syndicats, les fédérations de syndicats, et les syndicats locaux membres de Solidaires peuvent s'organiser par branches et secteurs.

TITRE V – DISPOSITIONS DIVERSES

Article 20 – Démission

Toute démission de l'Union syndicale Solidaires est reçue par le Bureau National. L'organisation démissionnaire est tenue d'apurer sa situation financière au jour de la notification de la démission.

Article 21 – Les conflits

Tout manquement aux présents statuts est susceptible d'entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Une commission des conflits composée comme indiqué dans le règlement intérieur, après avoir reçu le ou les membres concernés, propose une médiation, instruit le conflit et rapporte devant le Bureau National qui prend sa décision à l'unanimité des présents, excepté la ou les organisations incriminées.

Cette commission doit se réunir trois mois au plus tard après avoir été saisie par le Bureau National (lorsque cela concerne les organisations nationales) ou le Comité National (lorsque cela concerne au moins une structure locale) sur demande d'une ou de plusieurs organisations composant l'Union (au sens de l'article 1 des statuts).

Cette commission n'a aucune compétence en ce qui concerne la vie interne des organisations adhérentes : elle n'a compétence que sur les litiges à l'application des présents statuts ou du règlement intérieur.

Article 22 – Le Règlement intérieur

Un règlement intérieur vient compléter les dispositions des présents statuts.

Article 23 – Modifications des statuts et règlement intérieur

Les modifications des présents Statuts et du Règlement Intérieur sont prises à l'occasion de chaque Congrès par les seuls syndicats et fédérations nationales à l'unanimité.

Article 24 – Dissolution

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents au Congrès, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celui-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à la loi.

Règlement intérieur de l'Union syndicale Solidaires

Article 1

I – Adhésion d'un syndicat national ou d'une fédération nationale de syndicats

Toute demande d'adhésion à l'Union syndicale Solidaires est examinée par le Bureau National.

Le Bureau National peut donner mandat au Secrétariat National de rencontrer une délégation de l'organisation syndicale postulante pour s'assurer des concordances quant aux valeurs sociales et syndicales, et quant au projet syndical.

Toute adhésion à l'Union syndicale Solidaires est précédée d'une phase « d'observation-as-sociation » pendant laquelle l'organisation syndicale postulante retenue est invitée par le Bureau National à assister et à participer à ses réunions, aux réunions du Comité National et aux travaux des Commissions nationales.

L'adhésion est décidée par le Bureau National à l'issue de la période de vérification réciproque qui est comprise entre 6 mois et 24 mois.

Quand la demande d'adhésion est exprimée par une organisation syndiquant dans un secteur professionnel où l'Union syndicale Solidaires est déjà présente par un de ses syndicats membres, le Bureau National invite l'organisation postulante et l'organisation déjà membre à se rencontrer et à engager un processus de rapprochement conduisant à une structure commune unifiée adhérente à l'Union syndicale Solidaires.

II – Adhésion d'un syndicat local

La demande d'adhésion exprimée par un syndicat local est suivie par les Unions départementales et par le Bureau National.

A. Quand la demande est formulée par un syndicat local d'entreprise, de service, de site, l'Union départementale décide d'une rencontre avec le syndicat local postulant. Au cours de cette rencontre, elle s'assure des concordances quant aux valeurs sociales et syndicales, et quant au projet syndical.

Si cette vérification est positive, l'union départementale invite le syndicat postulant à participer à toutes ses réunions et à tous ses travaux. La demande d'adhésion effective

peut être utilement formulée à l'issue de la période de vérification réciproque qui est comprise entre 6 mois et 24 mois.

Elle est décidée par l'Union départementale qui aura tenu obligatoirement informé de toutes ces démarches le Bureau National.

B. Quand la demande est formulée par un syndicat local d'établissement ayant vocation à un développement dans d'autres établissements de l'entreprise, ou dans d'autres sites du service, l'Union départementale transmet la demande au Bureau National. Ce sont alors les modalités prévues au paragraphe I du présent article qui s'appliquent. En fonction des réalités de terrain, il peut exister, à titre transitoire, des unions solidaires pluri-départementales investies des missions et prérogatives des Solidaires départementaux.

III- Evolution du champ de syndicalisation

Lorsqu'une organisation fait évoluer son champ de syndicalisation, elle doit alerter le Bureau National pour avis, si possible préalablement à l'arrêt de sa décision. Dans le cas d'un syndicat local, c'est le Solidaires départemental qui assure le lien avec le Bureau National.

Fonctionnement

Article 2

Le droit de veto dont il est fait état dans les statuts doit rester exceptionnel. Il doit être motivé par la structure qui l'exerce par oral et par écrit dans les plus brefs délais. Son utilisation entraîne une réunion, dans le délai maximum d'un mois, entre la structure qui l'a posé, et celles (membres du Bureau National) qui le souhaitent, avec pour objectif de le dépasser.

Le Congrès

Article 3

Le nombre de délégué-es de chaque organisation syndicale est calculé sur la base du nombre de ses adhérent-es au 31 décembre de l'année précédent le Congrès et de la façon suivante :

- moins de 3000 adhérent-es = 8 délégué-es
- entre 3 000 et 10 000 adhérent-es = 12 délégué-es
- plus de 10 000 adhérent-es = 16 délégué-es
- 3 délégué-es par comité départemental.

Chaque syndicat ou fédération nationale prend en charge les frais de ses délégué-es.
Toute décision de l'Union syndicale Solidaires se prend au consensus.
À défaut de consensus, un vote est organisé. Les délégations et fédérations, syndicats nationaux et solidaires départementaux doivent tendre à la parité femme/homme.

Le Comité National

Article 4

Chaque organisation syndicale nationale adhérente a droit à deux délégué-es.
Chaque Solidaires départemental a droit à deux délégué-es.
Chaque syndicat ou fédération nationale adhérente et chaque Solidaires départemental a la possibilité, entre deux congrès, de pourvoir au remplacement de ses représentant-es au Comité National.

Le Bureau National

Article 5

Chaque organisation syndicale adhérente a droit à deux délégué-es hors les représentant-es élu-es au Secrétariat National.
Chaque organisation syndicale adhérente a la possibilité, entre deux congrès, de pourvoir au remplacement de ses représentant-es au Bureau National.

Le Secrétariat National

Article 6

Si un-e représentant-e du Secrétariat National est candidat-e à une fonction électorale, pendant la campagne électorale, le ou la militant-e est en vacance de représentation, et il ne peut, comme tout-e militant-e de l'Union syndicale Solidaires, se prévaloir de son appartenance à celle-ci. La compatibilité entre son mandat d'élu-e et sa responsabilité au sein du Secrétariat national devra être appréciée par le Bureau National.
Il y a obligation pour le Bureau National d'anticiper et mettre en œuvre un accompagnement pour un retour au poste ou une reconversion professionnelle pour le ou la secrétaire national-e parvenant à l'issue de son mandat et ceci conjointement avec son syndicat d'origine.

Trésorerie et Contrôle

Article 7

Le Bureau National fixe une cotisation annuelle par adhérent-e du syndicat.

Tous les ans, le ou la trésorier-e rend compte au Bureau National.

Le ou la trésorier-re communique au premier Bureau national de l'année la liste des structures à jour de cotisation à l'année N-1. Le Bureau national définit ainsi quelles structures pourront prendre part aux décisions de l'année en cours.

Article 8

La commission de contrôle financier est composée de quatre personnes, non membres du Bureau National et présentées par les organisations nationales.

Conflits

Article 9

Une commission des conflits est mise en place après chaque congrès, lors de la première réunion du Bureau National, pour un mandat de trois ans ; elle est composée de deux membres du SN (proposés par le SN) et trois membres (plus trois suppléant-es) du Bureau National proposés par les organisations nationales, à raison de une personne maximum par organisation. Cette commission est saisie par le Bureau National ou le Comité National chaque fois que nécessaire et rendra compte devant cette structure. En cas de départ d'un-e membre, le Bureau National pourvoit à son remplacement.







